SÉANCE 10 JANVIER 2011

Procès verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 janvier 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2011-01-3983 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les items suivants:

- Dépôt de certificats de crédits par la Trésorière
- Mandat à Sylvain, Parent, Gobeil, Simard

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-01-3984 **Adoption des procès verbaux des séances du 6, 13, 20 décembre 2010 et la séance extraordinaire du 20 décembre 2010**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 6, 13, 20 décembre 2010 et la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 soient adoptés tels que rédigés.

R-2011-01-3985 **Modification de la résolution #2010-05-3784**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la résolution 2010-05-3784 soit modifiée en remplaçant l'alinéa suivant:

« D'accepter la soumission du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de 212 850 $ plus les taxes applicables que cette dépense engendrée (capital et intérêts annuellement) soient prises à même le fond de roulement de la Ville. »"

Par le suivant:

« D'accepter la soumission du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de 212 850 $ plus les taxes applicables que cette dépense engendrée soit défrayée comme suit:

- QUE 165 000 $ soit défrayé sous forme de location-achats (capital et intérêts annuellement) payable par le fonds de roulement;
- QUE 26 000 $ montant de la vente des deux vieux camions de ;
- QUE le solde à même de fond d'administration.»

Le dernier alinéa de la résolution 2010-05-2784 soit modifié en remplaçant « fond de roulement » par « fond d'administration »

R-2011-01-3986 **Démission Yvon Gagné, pompier**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 10 JANVIER 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Yvon Gagné prenant effet le 4 janvier 2011.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis le 11 octobre 1993 comme pompier au Service de sécurité incendie.

R-2011-01-3987 CPTAQ – Gaz Métro Demande d'autorisation - CPTAQ – Gaz Métro

Considérant la demande faite par Gaz Métro à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, tel que spécifié à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation daté du 22 décembre 2010;

Considérant que cette demande a pour objectif d'obtenir l'autorisation pour passer une nouvelle conduite souterraine de gaz naturel sur les lots : 4 061 571, 4 060 123, 4 241 743, 4 241 749, 3 490 097, 3 848 427, 3 490 396, tel qu'énuméré à l'intérieur du tableau résumé, annexé à la demande;

Considérant que la demande ne porte pas de préjudice aux critères décisionnels de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Considérant que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande de Gaz Métro, au sujet de l'autorisation pour le passage d'une nouvelle conduite souterraine de gaz naturel, tel que précédemment décrit.

R-2011-01-3988 Demande d'autorisation - CPTAQ – M. Laurier Mathieu

Considérant la demande faite par M. Laurier Mathieu, à la Commission de la Protection du Territoire Agricoles du Québec, tel que spécifié à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation daté du 18 novembre 2010;

Considérant que cette demande a pour objectif de faire un échange de terrains avec M. Donald Mathieu;

Considérant que cette demande s'applique sur les lots 3 489 262, 3 823 040 et 3 823 037-1, 3 823 038-2, à l'intérieur des limites de la Ville de Beauceville et les lots 3 629 174, 3 810 364 et 3 812 137, de la municipalité de St-Simon-les-Mines;

Considérant que la demande ne porte pas de préjudice aux critères décisionnels de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Considérant que sa demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande de M. Laurier Mathieu, au sujet de l'échange de terrain avec M. Donald Mathieu, tel que précédemment décrit.

SÉANCE DU 10 JANVIER 2011 (suite)

A-2011-01-302: Avis de motion

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2005-152 « établissant un service de sécurité incendie ».

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

A-2011-01-303: Avis de motion

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2007-200 « concernant la prévention des incendies ».

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

A-2011-01-304: Avis de motion

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin de refondre les règlements 71-76; 81-162, 86-249, 97-415 et 2007-197 « fixant les tarifs pour la location des camions et équipement du service de la protection incendie ».

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

R-2011-01-3989 Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2011 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 $) au cours de l'année 2011.

R-2011-01-3990 Mandat à la Sylvain, Parent, Gobeil, Simard, re: 608, boul. Renault

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments a constaté la présence de nuisances sur l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville;

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville en matière de nuisances par son *règlement n° 92-343 sur les nuisances* ainsi que les articles 61, 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*;

SÉANCE DU 10 JANVIER 2011 (suite)

ATTENDU qu'une mise en demeure a été expédiée au propriétaire de l'immeuble le 15 octobre 2010 afin de lui demander d'effectuer les travaux requis pour faire les travaux nécessaires afin de faire disparaître les causes de nuisances dans un délai de quinze (15) jours et ce, conformément aux articles 61 et 57 de la *Loi sur les compétences municipales;*

ATTENDU que le propriétaire a reçu cette mise en demeure le 21 octobre 2010 mais qu'il a refusé de s'y conformer dans le délai accordé ou de prendre entente avec la Ville pour l'exécution des travaux correctifs;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public de faire disparaître les causes de nuisances affectant l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

DE mandater les avocats de l'étude SYLVAIN, PARENT, GOBEIL, SIMARD, afin qu'ils présentent une requête à la Cour supérieure du district de Beauce pour enjoindre au propriétaire de l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville, à prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes de nuisances et ordonner qu'à défaut de ce faire la Ville pourra elle-même prendre les mesures requises au frais du propriétaire et ce, conformément aux articles 61 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*.»

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2011-01-3991 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 JANVIER 2011

Procès verbal de la séance extraordinaire tenue ce 26 janvier 2011 à 16h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2011-01-3992 **Financement camion déneigement**

Considérant le contrat convenu avec le Centre du Camion (Beauce) Inc.;

Considérant les deux offres reçues pour le financement du nouveau camion pour un montant de 165 000 $;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de financement de HSBC Banque Canada, division crédit-bail, 2001, rue Collège McGill, Montréal (Québec), et ce au taux de 4,703% fixe sur une période de cinq ans.

QUE pour en défrayer le coût (capital et intérêts annuellement), la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fonds de roulement.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Trésorière, Lucie Gravel, soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2011-01-3993 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 7 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance des Membres du conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 février 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-02-3994 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

- Ajouté à l'item correspondance: Gala Mérite sportif et APELF
- Reporté l'item 17 « adoption des dépenses des fonds de roulement »

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-02-3995 **Renonciation à la lecture des procès verbaux**

Considérant que les membres du conseil n'ont pas reçu les procès-verbaux des séances du 10 et 26 janvier dans les délais prescrits par la loi;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que les Membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux du 10 janvier 2011 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2011.

R-2011-02-3996 **Adoption du procès verbal de la séance du 10 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2011**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 10 janvier et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2011 soie t adoptés tels que rédigés.

Correspondance

- Lettre du Gala Mérite sportif
- Lettre de l'association APELF

Dépôt rapport annuel statistique du Service de sécurité Incendie

R-2011-02-3997 **Adoption du règlement no 2011-251**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 janvier 2011;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

Attendu que monsieur Dan Roy, directeur du service incendie, indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2011-251 modifiant le règlement 2005-152 établissant un service de sécurité incendie soit adopté tel que présenté.

R-2011-02-3998 **Adoption du règlement no 2011-252**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 janvier 2011;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que monsieur Dan Roy, directeur du service incendie, indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu

QUE le règlement no 2011-252 modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies soit adopté tel que présenté.

R-2011-02-3999 **Adoption du règlement no 2011-253**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 janvier 2011;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que monsieur Dan Roy, directeur du service incendie, indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2011-253 fixant les tarifs pour la location des camions et équipements du service de la prévention des incendies soit adopté tel que présenté.

R-2011-02-4000 **Beauceville Cyclo Famille**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise le Club Optimiste de Beauceville, lors de la journée « Beauceville Cyclo Famille », à circuler dans les rues de la Ville, qui aura lieu le 22 mai 2011.

R-2011-02-4001 Fermeture temporaire de la 9e Avenue

Attendu que dans le cadre du Carnaval d'hiver le Club Optimiste de Beauceville organise la journée «Plaisirs d'hiver», le 19 février 2011;

Attendu que l'activité aura lieu à l'École Jésus Marie;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 9e Avenue, entre le boulevard Renault et la 91e Rue, pendant la durée de l'événement soit de 12h00 à 17h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 9e Avenue, le 19 février 2011 de 12h00 à 17h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité Plaisirs d'hiver

R-2011-02-4002 Tournoi Provincial Atome – Rotary – Beauceville (aide financière)

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QU'une aide financière au montant de mille dollars (1 000 $) soit accordée au Club Rotary de Beauceville, dans le cadre de la tenue du Tournoi Atome Rotary 2011.

R-2011-02-4003 Indexation des salaires de 1,8%.

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 1,8% pour l'année 2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 1,8% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1er janvier 2011.

R-2011-02-4004 Embauche directeur-général – Félix Nunez

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de directeur général plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que monsieur Félix Nunez répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

QUE Ville de Beauceville embauche monsieur Félix Nunez au poste de directeur général.

QUE M. Félix Nunez entrera en fonction le 21 février 2011;

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche à intervenir.

R-2011-02-4005 **Démission de M. Jonathan Mondion**

Considérant la lettre de démission de M. Jonathan Mondion contremaitre reçu le 31 janvier 2011;

Considérant son départ annoncé le 11 février 2011,

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de Monsieur Jonathan Mondion prenant effet le 11 février 2011.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis son embauche comment contremaitre au Service des travaux publics.

R-2011-02-4006 **Modification à résolution no 2010-04-3751 – demande subvention Emploi-Québec**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la résolution 2010-04-3751 – demande subvention Emploi Québec, soit modifiée en ajoutant après le nom « Marie-Andrée Giroux » le nom de «et/ou Richard Longhamps ».

R-2011-02-4007 **Emplois d'été Canada**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Madeleine Poulin, greffière, soit et est autorisée à signer à et à présenter les formulaires de demandes concernant le Programme "Emplois d'été Canada 2011", ainsi que tout document s'y rapportant.

17- Adoption des dépenses des fonds de roulement

Il est proposé par ___,
Appuyé par ___, et résolu à l'unanimité

REPORTÉE À L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement de base, du fonds de roulement emprunté, soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

R-2011-02-4008 **Vente de biens pour taxes**

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2010, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 13 avril 2011, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8122-16-5006	2 602,50 $
8318-39-7055	5 395,11 $
8318-28-7058	19,90 $

R-2011-02-4009 **Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes**

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 13 avril 2011 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De permettre à la trésorière, madame Lucie Gravel, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 13 avril 2011, des propriétés numéros de matricules:

- 8122-16-5006; 8318-39-7055; 8318-28-7058;

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

R-2011-02-4010 **Autorisation signature entente - vente de terrains Parc Industriel**

Le Conseiller Claude Mathieu quitte la réunion

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la Directrice-générale adjointe, Lucie Gravel, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente pour la vente d'un terrain dans le Parc Industriel.

Le Conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

R-2011-02-4011 **Mandat au Coordonnateur des mesures d'urgence pour travaux de prévention inondation**

Considérant que pour prévenir des inondations, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'affaiblissement de la glace sur la rivière Chaudière;

Considérant que nous devons faire des travaux préventifs de nettoyage des ruisseaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE des travaux préventifs d'affaiblissement de la glace sur la rivière Chaudière et de nettoyage de ruisseaux soient et sont décrétés et que le coordonnateur des mesures d'urgence ou le directeur général soient et sont autorisés à effectuer les démarches nécessaires pour l'exécution de ces travaux;

QUE les dépenses soit prises à même le fond d'opération dans le budget de sécurité civile.

QU'une demande d'aide financière soit adressée au ministère de la Sécurité publique.

R-2011-02-4012 **Modification à la résolution no 2009-12-3659 -nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la résolution 2009-12-3659 - nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes soit modifiée comme suit:

- Commission d'urbanisme: Lévy Mathieu remplace Paul Veilleux
- Comité de promotion et de développement: Dany Veilleux remplace Paul Veilleux

QUE les comités: « Corporation de l'Île Ronde, Centre Culturel, comité socioculturel et touristique, comité des loisirs, Réseau biblio de la Capitale et de la Chaudière Appalaches, comité piste cyclable » soient remplacées par « Commission des loisirs »;

QUE le Comité des ressources humaines soit ajouté et les conseillers nommés sont: Lévy Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin.

R-2011-02-4013 **Cueillette des monstres**

Considérant qu'une cueillette des ordures appelés « monstre » n'est pas prévu au contrat d'enlèvement et transports des déchets;

Considérant les nombres demandes pour la cueillette desdits « montres »

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu;

QU'une cueillette d'ordures appelée « monstres » soit faite le 15 septembre 2011 dans le quartier Est et le 20 septembre 2011 dans le quartier Ouest.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

QUE la compagnie Veolia ES Matières Résiduelles Inc. soit autorisée à faire ladite cueillette au montant de 3 150 $, taxe en sus.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

R-2011-02-4014 **Mandat - représenter la Ville – Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des travaux publics, M. Denis Guay, et M. Dave Poulin soient mandatés à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A 350-32-008246-094 DF001, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

R-2011-02-4015 **Octroi des contrats pour usine d'épuration**

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "B";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage	BV-2010-0002	Interrupteur de niveau ENM-10 avec câble de 40'	ITT Water & Wastewater	207.00 $
Station épuration	BV-2010-0003	Travaux sur portes de garage de l'usine d'épuration	Couture Aluminium	1 864.80 $
Station épuration, station pompage	BV-2010-0005	Travaux d'éclairage SP2, SP3, SP4, rempl. Flotte et fournir et installer tendeurs de câble pour agitateurs décanteurs	Centre Électrique de Beauce inc.	6 683.00 $
Station épuration	BV-2010-0009	Changement et installation détecteurs de couple des décanteurs	Ovivo (GL&V Canada)	8 300.00 $

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

Stations pompage	BV-2010-0010	Pompe supplémentaire SP5 et chang. Pompes #4	Danovar	4 165.00 $
Station épuration, station pompage, station filtration, réservoirs	BV-2010-0011	Étude pour l'implantation d'un système de GMAO	Aquatech Services Techniques des Eaux Inc.	8 750.00 $
Station épuration	BV-2010-0012	Sonde Oxygène pour bassins aérés	Endress & Hauser	5 238.00 $
Station épuration	BV-2010-0013	Vannes dessableurs, dégrilleurs, bassins boues,…	Provan	17 875.50 $
Station épuration	BV-2010-0014	Débitmètre Doppler conduite by-pass	John Meunier	2 176.45 $
Station Épuration	BV-2011-0015	Remise en fonction Système de ventilation Station	Régulvar	3 260.00 $
Stations de pompage	BV-2011-0016	Détecteur de gaz combustible SP4	Vulcain	2 260.00 $
Station Épuration	BV-2011-0017	Inspection système ventilation usine	Régulvar	1 275.00 $
Station Épuration	BV-2011-0018	Compacteur à déchets	John Meunier	21 040.00 $
Station Épuration	BV-2011-0019	Vis à sable	Caro/ Brault Maxtech	24 900.00 $
Station épuration	BV-2011-0020	Pompes pour station épuration	Plad Équipement	14 382.00 $
Station épuration	BV-2011-0021	Pompes pour station épuration	Pompaction	74 410.00 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

R-2011-02-4016 **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

R-2011-02-4017 **Autorisation CPTAQ – MTQ**

Le Conseiller Lévy Mathieu quitte la réunion

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports doit procéder à des travaux de réparation d'une section de l'accotement de la route Kennedy, située partiellement sur les lots 3 488 598 et 4 158 452 à l'intérieur des limites de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ces réparations sont urgentes et doivent être faites sans délais dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de la localisation des travaux en zone agricole, le Ministère des transports doit faire la demande d'une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que lors des travaux de réparation, des mesures d'atténuation seront mises en place de façon à ce que ce projet n'ait aucun impact négatif à moyen et à long terme sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- les ressources eau et sol pour la municipalité et la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce type de projet n'engendrera aucune distance séparatrice par rapport à un établissement de production animale et/ou son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de site alternatif techniquement réalisable qui pourrait réduire ou éliminer les impacts de ce projet sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement

D'appuyer la demande présentée par le Ministère des transports concernant les travaux de réparation d'une section de l'accotement de la route Kennedy, situé partiellement sur les lots 3 488 598 et 4 158 452 situés à l'intérieur des limites de notre municipalité.

Par la présente, le conseil municipal renonce également au délai de 30 jours prévu par la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* (LPTAA) pour présenter des observations ou faire une demande de rencontre suite à l'émission du compte-rendu et de l'orientation préliminaire à être émis par la CPTAQ pour ce projet.

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire remercie les permanents et les bénévoles pour le travail accompli pour le Carnaval d'hiver et félicite les participants aux activités de la fin de semaine passée.

Période de questions

Aucune question n'est posée de la part des personnes présentes.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

R-2011-02-4018 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

ANNEXE A (résolution ___)

FONDS DE ROULEMENT 2011

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Logiciel des Immobilisations (#2010-02-3709)	3 600 $	
Ordinateurs (2)	2 000 $	
Étude réaménagement hôtel de ville (#2010-02-3709)	5 000 $	
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE		**10 600 $**
SERVICE INCENDIE		
Habits de combat	5 750 $	
Télécommunication	7 000 $	
TOTAL: SERVICE INCENDIE		**12 750 $**
TRAVAUX PUBLICS		
Service dette Excav. 2005 (terminé en fév 2011)	3 457 $	
Service dette camion déneig mars 2010	61 693 $	
Service dette camion déneig février 2011	36 895 $	
Service dette (remplacement du camion no 2)(6 mois)	4 000 $	
Service dette (remplac du camion directeur)(6 mois)	3 600 $	
Remorque pour outillage aqueduc, égout	7 500 $	
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS		**117 145 $**
URBANISME		
Peinture carrosserie Ford Éconline 1999	6 300 $	
Décoration de Noel	5 000 $	
TOTAL: URBANISME		**11 300 $**
BIBLIOTHÈQUE		
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE		**- $**
LOISIRS		
Buts de soccer (4- 6 buts)	2 500 $	
Poteaux et ancrage avec poulis -volley ball de plage	3 200 $	
Signalisation site sportif	3 000 $	
Radios portatifs camp jour	3 000 $	
Portable bureau adjointe + camp jour + divers	800 $	
Traileur parc	4 500 $	
TOTAL: LOISIRS		**17 000 $**
TOTAL FONDS DE ROULEMENT		**168 795 $**
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE		**178 000 $**
ÉCART		**9 205 $**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

ANNEXE A (résolution ___) suite

FONDS DE ROULEMENT 2011 -Regl #2006-172

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Protection de la voute (inifuge)	15 000 $	
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE		**15 000 $**
SERVICE INCENDIE		
TOTAL: SERVICE INCENDIE		**- $**
TRAVAUX PUBLICS		
Portes d'accès réservoirs Alun/Pass/Sou -Usine filt	8 500 $	
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS		**8 500 $**
URBANISME		
Affichage dynamique centre-ville	30 000 $	
TOTAL: URBANISME		**30 000 $**
BIBLIOTHÈQUE		
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE		**- $**
LOISIRS		
Circuit patrimonial (50 panneaux + chargé projet)(sur 2 ans)	15 000 $	
TOTAL: LOISIRS		**15 000 $**
TOTAL FONDS DE ROULEMENT		**68 500 $**
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE		**70 000 $**
ÉCART		**1 500 $**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

ANNEXE B (résolution no ____)

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage	BV-2010-0002	Interrupteur de niveau ENM-10 avec câble de 40'	ITT Water & Wastewater	207.00 $
Station épuration	BV-2010-0003	Travaux sur portes de garage de l'usine d'épuration	Couture Aluminium	1 864.80 $
Station épuration, station pompage	BV-2010-0005	Travaux d'éclairage SP2, SP3, SP4, rempl. Flotte et fournir et installer tendeurs de câble pour agitateurs décanteurs	Centre Électrique de Beauce inc.	6 683.00 $
			Service Electrotechnique	8 950.00 $
Station épuration	BV-2010-0009	Changement et installation détecteurs de couple des décanteurs	Ovivo (GL&V Canada)	8 300.00 $
Stations pompage	BV-2010-0010	Pompe supplémentaire SP5 et chang. Pompes #4	Danovar	4 165.00 $
Station épuration, station pompage, station filtration, réservoirs	BV-2010-0011	Étude pour l'implantation d'un système de GMAO	Aquatech Services Techniques des Eaux Inc.	8 750.00 $
Station épuration	BV-2010-0012	Sonde Oxygène pour bassins aérés	Endress & Hauser	5 238.00 $
			Chemaction	7 327.00 $
			Contrôles Laurentide	6 184.51 $
			Cancoppas	5 060.00 $
				5 060.00 $
Station épuration	BV-2010-0013	Vannes dessableurs, dégrilleurs, bassins boues,...	Provan	17 875.50 $
Station épuration	BV-2010-0014	Débitmètre Doppler conduite by-pass	John Meunier	2 176.45 $
Station Épuration	BV-2011-0015	Remise en fonction Système de ventilation Station	Régulvar	3 260.00 $
Stations de pompage	BV-2011-0016	Détecteur de gaz combustible SP4	Vulcain	2 260.00 $
			Provan	3 070.00 $
Station Épuration	BV-2011-0017	Inspection système ventilation usine	Régulvar	1 275.00 $

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011 (suite)

Station Épuration	BV-2011-0018	Compacteur à déchets	John Meunier	21 040.00 $
			Claro / Brault Maxtech	24 900.00 $
Station Épuration	BV-2011-0019	Vis à sable	Caro/ Brault Maxtech	24 900.00 $
			John Meunier	29 495.00 $
Station épuration	BV-2011-0020	Pompes pour station épuration	Plad Équipement	14 382.00 $
			Pompaction	20 122.00 $
Station épuration	BV-2011-0021	Pompes pour station épuration+agitateurs Pompes pour station épuration Agitateurs	Pompaction	74 410.00 $
			Plad Équipement	46 584.00 $
			Flygt	78 000.00 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 28 février 2011 à 20h25 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

R-2011-02-4019 **Modification aux résolutions nos 2009-07-3544 et 2010-01-3694 (programme Préco)**

Considérant le départ du Directeur général, monsieur Jacques Francœur;

Considérant que dans les demandes d'aide financière PRECO il était la seule personne autorisée à signer les documents;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la résolution no 2009-07-3544 soit modifiée en remplaçant à l'avant-dernier alinéa les mots « monsieur Jacques Francoeur » par les mots suivants « monsieur Félix Nunez et/ou le maire, monsieur Luc Provençal »

QUE la résolution no 2010-01-3694 soit modifiée en remplaçant, à l'avant dernier alinéa, les mots suivants « monsieur Jacques Francœur, ou en son absence la trésorière madame Lucie Gravel» par « monsieur Félix Nunez et/ou le maire, monsieur Luc Provençal »

Les membres du Conseil étant tous présents et consentent à ce que l'item suivant soit ajouté à l'ordre du jour.

R-2011-02-4020 **Nomination de 2 membres sur le conseil administration du Office d'habitation de Beauceville**

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu

QUE madame Sylvie Fortin et monsieur Jean Pomerleau soient nommés, pour un mandat de deux (2) ans, représentants de la Ville de Beauceville auprès du Conseil d'administration de l'office d'habitation de Beauceville

Période de questions

Aucune question

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et qu'aucun autre sujet n'est ajouté, la séance est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 7 MARS 2011

À une séance régulière des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 mars 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents: Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu et Dany Veilleux ne formant pas le quorum requis.

Après trente minutes de constatation de défaut de quorum, l'assemblée est ajournée au 14 mars 2011 à 20h00.

_____

Madeleine Poulin, Greffière

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 14 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 mars 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence du Maire suppléant Dany Veilleux.

R-2011-03-4021: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-03-4022: Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 février et de la séance extraordinaire du 28 février 2011

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 7 février et de la séance extraordinaire du 28 février 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Correspondance

- Lettre de Fancamp Exploration Ltée (M. Jean Bernard)

Dépôt rapport de la trésorière de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2010

R-2011-03-4023: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Steve Gosselin soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai, juin 2011.

R-2011-03-4024: Modification à la résolution no 2009-12-3659 -nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la résolution 2009-12-3659 modifiée par la résolution no 2011-02-4012 - nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organismes - est de nouveau modifiée comme suit:

Comité des ressources humaines: Paul Veilleux remplace Lévy Mathieu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 14 MARS 2011 (suite)

R-2011-03-4025: Nomination– mesures d'urgence

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE monsieur Félix Nunez soit nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.

R-2011-03-4026: Adoption des dépenses des fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement de base, du fonds de roulement emprunté, soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

R-2011-03-4027: Demande d'aide financière – Fondation du Centre Hospitalier Beauce Etchemin

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QU'une aide financière de l'ordre de trois mille deux cent dollars (3200 $) soit accordée à la Fondation du Centre Hospitalier de Beauce-Etchemin pour la campagne de financement annuel pour la réalisation d'acquisition d'un appareil de dialyse.

A-2011-03-305: Avis de motion

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement afin de modifier le règlement no 2010-240 pour en augmenter l'emprunt de 150 000 $ pour les travaux du réservoir 107e Rue.

R-2011-03-4028: Annulation du règlement no 2010-242

Considérant que le Ministères des Affaires municipales Régions et Occupations du territoire n'a pas approuvé le règlement 2010-242;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

D'annuler le règlement 2010-242 modifiant le règlement 2010-233 « décrétant une augmentation de l'emprunt de l'ordre de 200 000 $ pour la rénovation du Centre Sportif et récréatif pour un emprunt total de 2 736 727 $ »

Monsieur Lévy Mathieu quitte la réunion

R-2011-03-4029: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 44 716 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 14 MARS 2011 (suite)

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion

R-2011-03-4030: Octroi des contrats pour usine d'épuration

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "B";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage	BV-2010-0022	Travaux de remplacement des pompes et des coudes de refoulement des stations de pompage, fourniture et changement de la chaîne de levage ainsi que des nouvelles barres guide au poste SP4, Nettoyage et pompage des postes durant travaux, pompage d'Appoint durant travaux	MP-ÉCO	19 500 $

Stations pompage	BV-2010-0023	Détecteurs de température et d'humidité pour les nouvelles pompes	Danovar	825 $
Stations pompage et station d'épuration	BV-2010-0024	Réalisation d'une étude de transmission des ondes radio pour évaluation du coût réel de la solution de télémétrie et de télégestion par ondes radio	Orizon Mobile	1 400 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

R-2011-03-4031: Mandat de consultation forfaitaire - firme Morency

Considérant l'offre de service de consultation forfaitaire fait par la firme Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L

Considérant que l'offre est de 1 500 $ sur une base annuelle et plus explicitement détaillé dans leur offre de service;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de consultation forfaitaire de la firme « Morency, société d'avocats, S.E.N.C.R.L.» datée du 24 février 2011 au montant forfaitaire de 1 200 $ pour l'année 2011, et aux conditions énumérées dans l'offre annexée aux présentes sous la cote « C ».

R-2011-03-4032: Mandat - représenter la Ville – Cour des petites créances

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des travaux publics, M. Denis Guay soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause 350-32-008304-109, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

R-2011-03-4033: Modification à la résolution no 2010-01-3696

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la résolution no 2010-01-3696 soit modifiée en remplaçant les mots suivants « Jacques Francoeur » par « Félix Nunez »

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 14 MARS 2011 (suite)

R-2011-03-4034: **Modification à la résolution no 2011-01-3987**

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la résolution no 2011-01-3987 soit modifiée en remplaçant le lot suivant « 3 848 427 » par « 3 487 427 »

R-2011-03-4035: **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Félicitations aux Cols Bleus et Excavations de la Chaudière

Mention est faite par le conseiller Lévy Mathieu en son nom et au nom des Membres du Conseil: Que des félicitations soient adressées à l'Équipe des Travaux Publics ainsi qu'à l'Équipe de la compagnie les Excavations de la Chaudière pour l'excellent travail fait afin de garder toutes nos rues et nos rangs ouvert aux usagers lors de la tempête du 7 mars dernier. De plus, toutes nos bornes d'incendie ont été déneigées très rapidement dès la fin de la tempête afin d'assurer la sécurité à nos citoyens.

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est rajouté

Période de questions

M. Jacques Légaré questionne à savoir si les dépenses incluses dans le fond de roulement ont déjà été budgétées.

R-2011-03-4036: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

DANY VEILLEUX, Maire suppléant

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 14 MARS 2011 (suite)
ANNEXE A (résolution 2011-03-4026

FONDS DE ROULEMENT 2011

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Logiciel des Immobilisations (#2010-02-3709)	3 600 $	
Ordinateurs (2)	2 000 $	
Étude réaménagement hôtel de ville (#2010-02-3709)	5 000 $	
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE		**10 600 $**
SERVICE INCENDIE		
Habits de combat	5 750 $	
Télécommunication	7 000 $	
TOTAL: SERVICE INCENDIE		**12 750 $**
TRAVAUX PUBLICS		
Service dette Excav. 2005 (terminé en fév 2011)	3 457 $	
Service dette camion déneig mars 2010	61 693 $	
Service dette camion déneig février 2011	36 895 $	
Service dette (remplacement du camion no 2)(6 mois)	4 000 $	
Service dette (remplac du camion directeur)(6 mois)	3 600 $	
Remorque pour outillage aqueduc, égout	7 500 $	
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS		**117 145 $**
URBANISME		
Peinture carrosserie Ford Éconoline 1999	6 300 $	
Décoration de Noel	5 000 $	
TOTAL: URBANISME		**11 300 $**
BIBLIOTHÈQUE		
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE		**- $**
LOISIRS		
Buts de soccer (4- 6 buts)	2 500 $	
Poteaux et ancrage avec poulis -volley ball de plage	3 200 $	
Signalisation site sportif	3 000 $	
Radios portatifs camp jour	3 000 $	
Portable bureau adjointe + camp jour + divers	800 $	
Traileur parc	4 500 $	
TOTAL: LOISIRS		**17 000 $**
TOTAL FONDS DE ROULEMENT		**168 795 $**
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE		**178 000 $**
ÉCART		**9 205 $**

VILLE DE BEAUCEVILLE

ANNEXE A (résolution 2011-03-4026) suite

FONDS DE ROULEMENT 2011 -Regl #2006-172

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Protection de la voute (inifuge)	15 000 $	
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE		**15 000 $**
SERVICE INCENDIE		
TOTAL: SERVICE INCENDIE		**- $**
TRAVAUX PUBLICS		
Portes d'accès réservoirs Alun/Pass/Sou - Usine filt	8 500 $	
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS		**8 500 $**
URBANISME		
Affichage dynamique centre-ville	30 000 $	
TOTAL: URBANISME		**30 000 $**
BIBLIOTHÈQUE		
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE		**- $**
LOISIRS		
Circuit patrimonial (50 panneaux + chargé projet)(sur 2 ans)	15 000 $	
TOTAL: LOISIRS		**15 000 $**
TOTAL FONDS DE ROULEMENT		**68 500 $**
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE		**70 000 $**
ÉCART		**1 500 $**

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 14 MARS 2011 (suite)

ANNEXE B (résolution 2011-03-4030)

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	
Station épuration	BV-2010-0022	Travaux de remplacement des pompes et des coudes de refoulement des stations de pompage, fourniture et changement de la chaîne de levage ainsi que des nouvelles barres guide au poste SP4, Nettoyage et pompage des postes durant travaux, pompage d'Appoint durant travaux	MP-Éco	19 500.00 $
			Wilfrid Allen	31 985.00 $
			Balancement MC	19 500.00 $
Stations pompage	BV-2010-0023	Détecteurs de température et d'humidité pour les nouvelles pompes	Danovar (Seul fournisseur pour équipement Hydromatic)	825.00 $
Stations pompage et station d'épuration	BV-2010-0024	Réalisation d'une étude de transmission des ondes radio pour évaluation du coût réel de la solution de télémétrie et de télégestion par ondes radio	Orizon Mobile	1 400.00 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 4 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance 4 avril 2011 des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 avril 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

R-2011-04-4037: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes

- ajout à affaires nouvelles: engagement Yvan Landry aux travaux publics;
- report des items:
  - Achat du monte charge
  - Annulation d'un item dans la résolution 2009-04-3459
  - Autorisation d'analyse supplémentaire d'eau
  - Présentation du plan d'intervention par Aquadata sous la supervision d'Aquatech

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-04-4038: Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 14 mars 2011

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 7 et 14 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

Correspondance

- Guillaume Cormier – On déjeune pour nos jeunes

R-2011-04-4039: Adoption du rapport sur le maintien de l'équité salariale

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte le rapport déposé par le Directeur général, Félix Nunez, sur l'équité salariale.

R-2011-04-4040: Adoption du règlement d'emprunt pour réservoir 107 pour l'augmenter de 150 000 $

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement

QUE le règlement no 2011-254 règlement modifiant le règlement 2010-240 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 000 $ soit adopté tel que rédigé

R-2011-04-4041: **Mandat à Genivar pour plan et devis et surveillance des travaux – réservoirs 107e Rue**

Considérant que des travaux de réfection des réservoirs de la 107e Rue sont prévus;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre de la réfection des réservoirs de la 107e Rue au montant de 21 900 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt 2010-240.

QUE la firme Génivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

A-2011-04-306: **Avis de motion pour les travaux de la 101e Rue et boul. Renault travaux prévus au plan d'intervention**

Le Conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection et de réhabilitation de conduite de la 101e Rue et des travaux de réhabilitation de conduite du boul. Renault.

A-2011-04-307: **Avis de motion modifiant le règlement 2009-226 – financement des installations septiques**

Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant l'annexe A du règlement 2009-226 – financement des installations septiques.

R-2011-04-4042: **Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés**

Considérant que le refinancement du règlement 2004-130 pour l'acquisition d'un réseau privé d'aqueduc et des travaux de connexion au réseau d'aqueduc de la municipalité se fera en mai 2011:

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux,

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de trente mille trois cent (30 300 $) du solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

R-2011-04-4043: **Autorisation signature contrat Entrepôts du Parc CM s.e.n.c.**

Monsieur Claude Mathieu se retire de la présente résolution

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE Ville de Beauceville vende à Entrepôts du Parc CM s.e.n.c. une partie du lot 4 603 675, d'une superficie de 689,8m² tel que décrit sur le plan minute 2906 de l'arpenteur géomètre Stéphane Roy au montant de 2,57 $ du mètre carré.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

R-2011-04-4044: **Autorisation signature contrat Multi-Remorques Soudure Inc.**

Attendu qu'une entente a été signée pour la vente du lot 4 778 096 de la Ville de Beauceville à la cie Multi-Remorque Soudure Inc. en date du 11 août 2010;

Attendu que suite à l'arpentage il y a une différence de superficie de 316,4 m² « 32 340 m² (croquis initial) à 32 656,4 m² (plan d'arpenteur minute 7224JB) »

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE Ville de Beauceville vende le lot 4 778 096 d'une superficie de 32 656,4 m² à la cie Multi-Remorque Soudure Inc. au montant de 1,937 $ du mètre carré et aux conditions mentionnées dans l'entente datée du 11 août 2010.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

R-2011-04-4045: **Autorisation signature entente et contrat avec MTQ terrain sortie sud du secteur urbain**

Monsieur Lévy Mathieu se retire de la présente résolution

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE S.H. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente avec le ministère des Transports concernant la cession du lot 3 488 598 d'une superficie de 5 735,1 m².

Il est également résolu que S.H. le Maire et la Greffière soient autorisés à signer le contrat à intervenir.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

R-2011-04-4046: **Autorisation signature Félix Nunez – différents dossiers**

Considérant M. Jacques Francœur, directeur général, a démissionné le 12 novembre 2010;

Considérant que suite à cette démission monsieur Félix Nunez est le nouveau directeur général de la Ville de Beauceville;

Considérant qu'antérieurement au 12 novembre 2010, monsieur Jacques Francœur était autorisé à signer certains dossiers et qui n'ont pu être finalisés avant son départ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le nom de monsieur Jacques Francœur soit remplacé par monsieur Félix Nunez dans les résolutions adoptées pour l'autorisation de signature là où les dossiers n'ont pu être finalisés avant le 21 février 2011 – date d'embauche de Félix Nunez.

R-2011-04-4047: **Acquisition souffleuse à neige – fond de roulement**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert de Équipements Agri-Beauce un souffleur Pronovost Puma 64 avec rotation de chute hydraulique et clapet à ajustement manuel usagé, attelage catégorie 1 au montant de 1400 $ taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2011-04-4048: **Acquisition d'un camion Ford F150-2008 – fond de roulement**

Considérant que le camion Ford 1992 est à la fin de sa vie utile;

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un nouveau camion pour le service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat d'un camion modèle Ford F-150, 2008 usagé au montant de 21 900 $ les taxes en sus,

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission présentée par Beauce Auto 2000 Inc, au montant de 21 900 $ taxes en sus.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2011-04-4049: **Acquisition d'un camion Ford Escape-2008 – fond de roulement**

Considérant que le camion Ford Exploreur 1999 est à la fin de sa vie utile;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un nouveau camion pour le service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat d'un camion modèle Ford Escape, 2008 usagé au montant de 19 300 $ les taxes en sus,

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission présentée par Beauce Auto 2000 Inc, au montant de 19 300 $ taxes en sus.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

17- Achat d'un monte-charge

Attendu que pour éviter des possibilités d'accidents de travail dû à des charges importantes et pour faciliter la manipulation de matériaux;

Il est proposé par ___
Appuyé par ___ et résolu

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

QUE le service des travaux publics procède à l'acquisition d'un monte-charge qui sera fixé à l'arrière du nouveau camion Ford F-150 au montant de 3 900 $, taxes en sus.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

18- Annulation d'un item dans résolution 2009-04-3459 –

Il est proposé par ___
Appuyé par ___

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

D'annuler à l'annexe A de la résolution 2009-04-3459 l'item « Nettoyage de conduites avec Veloce plus secteur entre la rivière du Moulin et la 84e Rue et la 90e Rue » pour la raison que les travaux ne seront pas faits.

R-2011-04-4050: Remplacement d'aqueduc et égout sur 125e Rue entre Centre des loisirs et Aréna

Attendu que lors de l'excavation des travaux de réhabilitation d'une section de la conduite d'aqueduc sur la 125e Rue entre la 27e Avenue et la 11e Avenue (rue de l'école de Léry), segment 65 du plan d'intervention, il a été constaté qu'une partie de la conduite n'était pas de 6 pouces tel que montré au plan mais de 4 pouces de diamètre;

Attendu que pour faire les travaux de réhabilitation la conduite doit être de 6 pouces;

Attendu qu'après constatation cette conduite de 4 pouces se prolongeait jusqu'à l'aréna;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

Attendu que pour avoir la protection incendie au centre de loisirs il fallait grossir le diamètre

Attendu que la conduite d'égout était non étanche au niveau des joints et était près de la conduite d'aqueduc

Attendu qu'il fallait déplacer lesdites conduites suite à l'agrandissement du Centre des Loisirs parce qu'elles auraient été sous la bâtisse

Considérant qu'il s'agissait de travaux d'urgence et non reportables, lesdites conduites ont été remplacées lors des travaux de réhabilitation du tronçon entre la 27e Avenue et la 11e Avenue;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE pour défrayer le coût de ces travaux au montant de 42 011,34 $ incluant la TVQ seulement, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise 2010-2013, le montant total incluant les taxes.

R-2011-04-4051: Réhabilitation conduite d'aqueduc par projection, travaux fait par Acuro, travaux sur la 107e Rue

Considérant que les derniers résidents de la 107e Rue (sur les derniers 57 mètres) entre la 33e Avenue et Route Fraser se plaignaient régulièrement de l'eau jaune et qu'au cours de la dernière année ces plaintes ont augmentées jusqu'à (2 à 3 plaintes par semaine);

Considérant que la firme Acuro, experte en réhabilitation, était déjà à Beauceville pour exécuter des travaux de réhabilitation;

Considérant que des travaux de réhabilitation étaient prévus pour cette section au plan d'intervention, segment no 70;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE pour défrayer le coût de ces travaux au montant de 16 039,34 $, incluant la TVQ seulement, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise 2010-2013, le montant total incluant les taxes.

R-2011-04-4052: Signature du protocole d'entente avec le MAMROT

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds de chantiers Canada-Québec le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration et des stations de pompage, dossier no 810148.

22- Autorisation d'analyse supplémentaire d'eau

Il est proposé par ___

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

Appuyé par ___ et résolu à l'unanimité

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

QUE la Ville de Beauceville autorise la firme Aquatech à procéder à des analyses supplémentaires de l'eau brute dans le but de diminuer les coûts énergétiques d'exploitation et d'optimiser les opérations de traitement de l'eau potable.

QUE la Ville de Beauceville autorise la firme Aquatech à faire ces analyses au coût 2 300 $ pour une année, non renouvelable.

23- Présentation du plan d'intervention par Aquadata sous la supervision d'Aquatech

Considérant la révision du plan d'intervention en octobre 2010;

Attendu que pour une meilleure compréhension du plan d'intervention;

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par ___
Appuyé par ___ et résolu

D'accepter l'offre de la firme d'Aquatech à présenter le plan d'intervention au Directeur général, le Directeur des travaux publics, le Contremaître et la Trésorière au montant de 1 735 $ excluant les taxes.

R-2011-04-4053: Octroi des contrats pour usine d'épuration

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par Aquatech Services Techniques;

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations Pompages	BV-2010-0024	Clapet TideFlex (Bec de Canard) pour surverses SP4 et SP5	Conval (Seul Distributeur au Québec)	6 983.00 $
Stations pompage	BV-2010-0025	Fabrication et installations échelle acier Inoxydable (48') pour poste SP4	MP-Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	4 416.00 $

Stations pompage	BV-2010-0026	Fabrication et installation pallier en aluminium pour SP4	MP-Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	4 135.00 $

R-2011-04-4054: **Mandat à Ecce Terra, arp. Géom. – schéma de développement revisé**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra pour faire la description technique au montant de 5 500 $, taxes exclues, pour l'application de l'agrandissement du périmètre urbain, autorisé par la décision no 365 468 de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), relative aux travaux effectués pour les modifications du schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche 2010.

R-2011-04-4055: **Reconnaissance d'exemption de taxes – L'Aréna**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse l'organisme l'Aréna de Beauceville Inc. comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement dans le domaine du loisir, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

R-2011-04-4056: **Modification contrat Weena Bouchard**

Considérant que le contrat de Mme Weena Bouchard se termine le 20 mai 2011;

Considérant que Mme Marie-Andrée Giroux est de retour en temps partiel depuis la mi-janvier et à temps plein le 1er mai 2011;

Considérant que le suivi des dossiers n'est plus nécessaire dû au chevauchement de temps des responsables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'article 10 du contrat d'engagement de Mme Weena Bouchard soit modifié au premier alinéa en changeant le « 20 mai 2011 » pour le « 30 avril 2011 ».

R-2011-04-4057: **Engagement d'étudiants – Service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe A.

R-2011-04-4058: Non engagement David Fournier – pompier

Considérant que M. David Fournier a eu un apprentissage depuis décembre 2008 et ne rencontre pas les critères pour devenir pompier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les services de monsieur David Fournier ne sont pas retenus comme pompier volontaire.

R-2011-04-4059: Démission de Renald Dulac – pompier

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Renald Dulac prenant effet le 29 mars 2011.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis 5 septembre 2006 comme pompier au Service de sécurité incendie.

Proclamation semaine du recensement du 9 au 13 mai

Attendu que Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

Attendu que La Ville de Beauceville appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

Attendu que la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

Par conséquent, je Luc Provençal, maire de la ville de Beauceville déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la SEMAINE DU RECENSEMENT et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

Proclamation semaine de la santé mentale, 2 au 8 mai

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème *« Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!»*

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de la Semaine nationale de la santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

Considérant que « Être bien dans sa tête » est une responsabilité à la foi individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les villes et villages mettent en place des structures afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

Considérant que le slogan *« Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!»* invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser au fait que la confiance se construit à travers nos expériences et les gestes que nous posons, mais aussi à travers le regard positif que les autres posent sur nous;

Considérant qu'un sentiment de confiance construit des relations saines et préserve la santé mentale;

Par conséquence, je, Luc Provençal, maire de la Ville de Beauceville, proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, la **Semaine nationale de la santé mentale** dans la Ville de Beauceville et invite toutes les citoyennes, tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaitre ensemble l'importance du sentiment de confiance pour favoriser le bien-être individuel, un meilleur environnement social, de même que pour préserver la santé mentale de tous.

Mme Renée Berberi félicite et remercie les organismes Prisme et le Murmure pour leur service offert et la qualité de leur service

Félicitation au service sécurité incendie

Mention est faite par monsieur Lévy Mathieu en son nom, au nom des Membres du Conseil et au nom du Directeur du Service de sécurité incendie: Que des félicitations soient adressées à la brigade de sécurité incendie qui ont traité 45 appels depuis le début de l'année (moyenne des 5 dernière années: 25 appels) pour la disponibilité, les efforts et le professionnalisme ainsi que le support de leur famille et employeurs qui libèrent des derniers.

R-2011-04-4060: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu,et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

R-2011-04-4061: Engagement d'Yvan Landry

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Yvan Landry, soit et est engagé comme journalier aux services des travaux publics, aux conditions stipulées dans la recommandation de monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics datée du 1er avril 2011.

Période de questions

M. André Poulin: Si Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin a le droit de transporter la neige de l'école de Léry-Mgr de Laval sur leur terrain vacant sur la 24e Avenue.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

R-2011-04-4062: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 (suite)

ANNEXE A (résolution no 2011-04-4057)

Candidats retenus	*Employé en 2009*	Degré de scolarité	*Poste proposé*	*Résident de :*
1. Claudine Fecteau-Labbé	OUI	2e collégial	Animatrice 5-6 ans	Beauceville
2. Marc-Antoine Giroux	OUI	3e collégial	Animateur 5-6 ans	Beauceville
3. Jessy Turcotte	OUI	2e collégial	Animatrice 5-6 ans	Beauceville
4. Alexandre Lehoux	OUI	2e universitaire	Animateur 7-8 ans	Beauceville
5. Catherine Gendreau	OUI	2e universitaire	Animatrice 7-8 ans	Beauceville
6. Alex Blanchette	NON	2e collégial	Animatrice 7-8 ans	Beauceville
7. Marie-Anne Morin	OUI	2e collégial	Animatrice 9-12 ans Option sports	Beauceville
8. Dominique Poulin	OUI	2e universitaire	Animateur 9-12 ans Option sports	Beauceville
9. Eugénie Larrivée	OUI	2e collégial	Animatrice 9-12 ans Option arts	Beauceville
10. Kime Lessard	NON	2e universitaire	Animatrice 9-12 ans Option arts	Notre-Dame-des-Pins
11. Johannie Maheux	OUI	3e universitaire	Animatrice 9-12 ans Options explorateurs	Beauceville
12. Alexandre Boily	OUI	1e collégial	Animateur 9-12 ans Option explorateurs	Saint-Georges
13. Rachel Boily	NON	2e collégial	Responsable au service de surveillance PSF	Saint-Georges
14. Angélique Dansereau	NON	5e secondaire	Responsable au service de surveillance Léry	Saint-Alfred
15. Emmanuel Morin	NON	5e secondaire	Accompagnement	Beauceville
16. Martin Bernier	NON	4e universitaire	Accompagnement	St-Benoît

Cette liste n'est pas en ordre de compétence.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 avril 2011 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-04-4063: Abrogation de la résolution d'engagement d'Yvan Landry 2011-04-4061

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la résolution no 2011-04-4061 soit abrogée à toutes fins que de droit.

R-2011-04-4064: Engagement de M. Thierry Gagné

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Thierry Gagné, soit et est engagé comme journalier aux services des travaux publics, aux conditions stipulées dans la recommandation de monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics datée du 13 avril 2011.

R-2011-04-4065: Achat d'un monte-charge

Attendu que pour éviter des possibilités d'accidents de travail dû à des charges importantes et pour faciliter la manipulation de matériaux;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat et l'installation d'un monte-charge

Les fourgons Transit Inc.	3 383,41 $ taxes exclues
Distribution DRB Inc.	3 900,00 $ taxes exclues
Les équipements TWIN (1980) Ltée	4 203,00 $ taxes exclues

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le service des travaux publics procède à l'acquisition d'un monte-charge, qui sera fixé à l'arrière du nouveau camion Ford F-150, de la compagnie Les Fourgons Transit Inc.au montant de 3 384,41 $, taxes en sus.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2011-04-4066: Annulation d'un item dans résolution 2009-04-3459 –

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'annuler à l'annexe A de la résolution 2009-04-3459 l'item « Nettoyage de conduites avec Veloce plus secteur entre la rivière du Moulin et la 84^{e} Rue et la 90^{e} Rue » pour la raison que les travaux ne seront pas faits.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011 (suite)

5. **Autorisation d'analyse supplémentaire d'eau**

Les membres du conseil présents sont tous d'accord à ce que cet item soit enlevé de l'ordre du jour.

R-2011-04-4067: Autorisation signature contrat Entrepôts du Parc CM s.e.n.c.

Messieurs Paul Veilleux et Claude Mathieu se retirent de la présente résolution

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE Ville de Beauceville vende à Entrepôts du Parc CM s.e.n.c. une partie du lot 4 603 675, d'une superficie de 689,8m² tel que décrit sur le plan minute 2906 de l'arpenteur géomètre Stéphane Roy au montant de 3,767 $ du mètre carré.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

Il est également résolu que la résolution no 2011-04-4043 soit abrogée à toutes fins que de droit.

R-2011-04-4068: Résolution pour Taxes fédérale d'accise

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011 (suite)

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2011-04-4069: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la séance est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 2 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 mai 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-05-4070: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-05-4071: Adoption des procès-verbaux de la séance du 4 avril et la séance extraordinaire du 27 avril 2011

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 4 avril et la séance extraordinaire du 27 avril 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Correspondance

- Lettre de M. Claude Gilbert, rang de la Plée pour de l'asphaltage

R-2011-05-4072: Démission Jean-Pierre Poulin – pompier

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Jean-Pierre Poulin prenant effet le 14 avril 2011.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis 24 août 2009 comme pompier au Service de sécurité incendie.

R-2011-05-4073: Reconnaissance de la Fête nationale du Québec

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la Ville de Beauceville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu sur la recommandation du conseil de la Ville de Beauceville

QUE la Ville de Beauceville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

R-2011-05-4074: Modification résolution 2007-12-2966

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

À l'item « stationnements prohibés »
L'alinéa 21 soit remplacé par le suivant:
Sur la 125e Rue
Depuis la 9e Avenue jusqu'à l'arrière de l'aréna sur les deux côtés

Ajouté un item soit:
26. Sur la 27e Avenue
Sur le côté est: sur toute sa longueur

R-2011-05-4075: Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 98-07, 2000-57, 2000-58, 2000-62, 2004-127, 2004-133, 2005-149, 2009-220, 2009-226, 2010-233, 2010-237, 2010-239 et 2010-240, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mai 2011, au montant de 3 869 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Beauceville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,31700	301 000 $	1,60000%	2012	3,35117%
		311 000 $	2,00000%	2013	
		322 000 $	2,40000%	2014	
		333 000 $	2,75000%	2015	
		2 602 000 $	3.05000%	2016	
Valeurs mobilière Desjardins Inc.	98,00000	301 000 $	1,60000%	2012	3,43738%
		311 000 $	2,00000%	2013	
		322 000 $	2,45000%	2014	
		333 000 $	2,75000%	2015	
		2 602 000 $	3,05000%	2016	
RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.	98,54110	301 000 $	1,75000%	2012	3,44180%
		311 000 $	2,10000%	2013	
		322 000 $	2,55000%	2014	
		333 000 $	2,90000%	2015	
		2 602 000 $	3,20000%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 869 000 $ de la Ville de Beauceville soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

R-2011-05-4076: Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 869 000 $:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE $
98-07	211 300 $
2000-57	70 200 $
2000-58	94 100 $
2000-62	105 700 $
2004-127	638 400 $
2004-133	94 400 $
2005-149	284 600 $
2009-220 FSI #808063	50 164 $
2009-220	79 102 $
2009-226	8 980 $
2010-233 FSI #808063	762 179 $
2010-233	337 369 $
2010-237	299 006 $
2010-239	561 000 $
2010-240	272 500 $

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 869 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 mai 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 630, boul. Renault, Beauceville.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2011-05-4077: Résolution de courte échéance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 869 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 98-07, 2000-57, 2000-58, 2000-62, 2004-127, 2004-133, 2005-149, 2009-220, 2009-226, 2010-233, 2010-237, 2010-239 et 2010-240, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 16 mai 2011; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 98-07, 2004-127, 2009-220, 2009-226, 2010-233, 2010-237, 2010-239 et 2010-240, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-2011-05-4078: Mandat à Genivar pour plan et devis des travaux – réfection de la 101e Rue

Considérant que des travaux de réfection de la conduite d'eau, poste de réduction de pression, ajout de puisards et réfection complète de la voirie sur la 101e Rue entre les 13e et 17e Avenue (±260 m) sont prévus;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre des travaux de réfection de la conduite d'eau, poste de réduction de pression, ajout de puisards et réfection complète de la voirie sur la 101e Rue entre les 13e et 17e Avenue (±260 m) au montant de 18 800 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

QUE la firme Génivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

R-2011-05-4079: **Mandat à Genivar pour plan et devis des travaux – réhabilitation conduite d'eau, 101e Rue**

Modifiée par la résolution 2011-05-4089

Considérant que des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable sur une longueur d'environ ±60 mètres de la 101e Rue entre les 17e et 21 Avenues; sont prévus;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation d'un plan de localisation, devis et surveillance partielle et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation d'un plan de localisation, devis et surveillance partielle et appel d'offres des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable sur une longueur d'environ ±60 mètres de la 101e Rue entre les 17e et 21 Avenues au montant de 1 900 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

QUE la firme Génivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

R-2011-05-4080: **Mandat à Genivar pour devis et surveillance partielle des travaux – télémétrie**

Considérant que des travaux pour la télémétrie sont prévus;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation du devis et surveillance partielle des travaux et l'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation du devis et surveillance partielle des travaux et l'appel d'offres des travaux pour la télémétrie au montant de 8 600 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues proportionnellement au coût des travaux des règlements d'emprunt 2010-237 « usine d'épuration et stations de pompages », 2010-240 « réservoir 107e Rue » et fond d'administration pour l'usine de filtration.

R-2011-05-4081: **Mandat à Genivar pour appel d'offre pour fourniture services professionnels – usine filtration et épuration**

Considérant que le contrat de la firme Aquatech se termine le 30 juin 2011 ;

Considérant que la Ville de Beauceville ne s'est pas prévalue de la clause de renouvellement;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

De mandater la firme Génivar pour la préparation de l'appel d'offre pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable au montant de 3 950 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues à même son fond d'administration.

R-2011-05-4082: **Mandat - représenter la Ville – Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, monsieur Félix Nunez, soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A 350-32-008392-104 DF001, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

Que la résolution 2010-04-3778 soit abrogée à toute fins que de droit.

R-2011-05-4083: **Extension entente avec Déboisement Louis-Denis Veilleux**

Considérant la crise actuelle dans le secteur du bois;

Considérant que dans l'entente intervenue avec Déboisement Louis-Denis Veilleux en date du 9 novembre 2007 le délai de coupe était de trois ans;

Considérant que cette entente a été modifiée le 4 mai 2009 par la résolution no 2009-05-3488 prolongeant le délai jusqu'en 2010;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le délai afin de permettre l'obtention d'un nouveau quota de bois;

Considérant que dans la section « Les deux parties conviennent » au paragraphe 2° il est mentionné "En cas d'évènement exceptionnel, une prolongation de délai de coupe pourra être accordée par la Ville";

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que le contrat du 9 novembre 2007 liant Déboisement Louis-Denis Veilleux et la Ville de Beauceville soit modifié au 2e et 6e de « d'autre part, le contractuel s'engage: » afin de prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2011.

R-2011-05-4084: **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

Affaires nouvelles

R-2011-05-4085: Mandat Genivar prolongement service 23e Avenue

Considérant que des travaux de prolongement de service sont projetés sur la 23e Avenue;

Considérant l'offre de Génivar pour une étude de réalisation d'alternatives pour distribuer l'eau potable à des pressions adéquates;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar datée du 12 mai 2011 pour réaliser une étude d'alternatives pour distribuer l'eau potable à des pressions adéquates dans le secteur entre la 155e Rue et la 169e Rue sur la 23e Avenue projetée au montant de 2 850 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

R-2011-05-4086: Adoption politique de l'engagement à la confidentialité

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'adopter la politique relative à l'engagement à la confidentialité pour le personnel de la Ville de Beauceville tel que décrit à l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

R-2011-05-4087: Adoption de la politique au code de conduite

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'adopter la politique relative au code de conduite pour les employés de la Ville de Beauceville tel que décrit à l'annexe « B » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Période de questions

M. Jacques Légaré: demandant la nécessité des politiques et si il y avait des employés en cause.
Qui est en cause dans la poursuite à la Cour des petites créances
Mme Hélène Doyon: Concernant le contrat d'Aquatech et demande pour qu'il y ait un prix fixe pour 5 ans.

R-2011-05-4088: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

ANNEXE « A »

RÉSOLUTION NO 2011-05-4086

POLITIQUE RELATIVEMENT À L'ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

BUT VISÉ :

Cette politique a pour but de définir et d'encadrer la notion de confidentialité au sein de l'organisation administrative de la Ville de Beauceville ainsi qu'en ce qui concerne l'ensemble des relations « employés et citoyens ».

PRINCIPES DE CONFIDENTIALITÉ :

Dans le cadre de ses fonctions et tâches et/ou de son travail à la Ville de Beauceville, l'employé (également les cadres) doivent obligatoirement respecter les principes suivants lors de leurs interventions et relations impliquant un et/ou des citoyennes et citoyens :

- Toute personne a droit au respect de sa vie privée;
- Toute personne a droit au respect de sa réputation;
- Aucune information nominative ou susceptible d'identifier une personne à un ou des tiers indépendants n'est divulguée sauf lorsqu'il y a légalement obligation de le faire.

DÉFINITION :

Information nominative :

- Désigne ici toute information, renseignement ou donnée à propos d'une personne dont l'identité est connue ou pourrait être déterminée, que ce soit par un écrit, une déclaration verbale ou autre moyen de communication.

MODALITÉS D'APPLICATION :

Afin de permettre l'application des principes de la présente politique au sein de son organisation, la Ville de Beauceville fera en sorte que tous les employés municipaux, actuels et futurs, confirment leur engagement à la confidentialité en signant une confirmation qui stipule :

- la réception d'un exemplaire de la *Politique relative à l'engagement à la confidentialité ainsi que du serment afférent*;
- la lecture du contenu de la politique et du serment ainsi que la compréhension de ceux-ci.

SERMENT D'ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

À TITRE D'EMPLOYÉ MUNICIPAL ☐

JE DÉCLARE ÊTRE AU FAIT DES ARTICLES SUIVANTS DE LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE.

Art. 5 "Toute personne a droit au respect de sa vie privée".

Art. 9 "Chacun a droit au respect du secret professionnel. Toute personne ne peut, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de

son état ou profession, à moins qu'elle n'y soit autorisée par celui qui a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi".

JE <u>DÉCLARE</u> ÊTRE AU FAIT DES ARTICLES SUIVANTS DU CODE CIVIL DU QUÉBEC.

Art. 35 "Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise".

JE <u>DÉCLARE</u> ÊTRE AU FAIT DES ARTICLES SUIVANTS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

Art. 53 "Les renseignements nominatifs sont confidentiels à moins que leur divulgation ne soit autorisée par la personne qu'ils concernent. S'il s'agit d'un mineur, cette autorisation peut également être donnée par le titulaire de l'autorité parentale".

Art. 54 "Dans un document, sont nominatifs les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier".

JE <u>DÉCLARE</u> ÊTRE AU FAIT DE L'ARTICLE SUIVANT DE LA POLITIQUE RELATIVE AU CODE DE CONDUITE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE.

Art. 3.10 CONFIDENTIALITE
Commet une infraction disciplinaire, l'employé qui révèle ou fait connaître les renseignements confidentiels dont il a eu connaissance dans l'exercice de son emploi.

JE <u>DÉCLARE</u> DONC ÊTRE AU COURANT QUE TOUT RENSEIGNEMENT NOMINATIF EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET QU'EN CONSÉQUENCE, J'AI UNE OBLIGATION À LA CONFIDENTIALITÉ.

JE <u>M'ENGAGE</u> À NE PAS DIVULGUER À QUI QUE CE SOIT, SANS Y ÊTRE AUTORISÉ(E), AINSI QU'À NE PAS UTILISER EN DEHORS DE MES FONCTIONS TOUT RENSEIGNEMENT OBTENU DANS L'EXERCICE DE MES FONCTIONS ET SE RAPPORTANT À LA CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LA VILLE DE BEAUCEVILLE.

JE <u>M'ENGAGE</u> À M'ABSTENIR DE TOUTE ADMISSION DE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE À L'ÉGARD D'UN ÉVÉNEMENT QUELCONQUE POUVANT LE METTRE EN CAUSE CECI AUTANT DANS L'EXERCICE DE MES FONCTIONS COMME EN DEHORS DE CELLES-CI.

JE <u>M'ENGAGE</u> À RÉFÉRER À LA DIRECTION GÉNÉRALE TOUTE QUESTION AFFÉRENTE À UNE RÉCLAMATION ET/OU CAUSE LITIGIEUSE QUI POURRAIT ÊTRE POSÉE PAR UN SINISTRÉ, SES PROCHES OU UN REPRÉSENTANT D'UN MÉDIA ÉLECTRONIQUE OU ÉCRIT.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

J'ai reçu un exemplaire de la ***Politique relative à l'engagement à la confidentialité pour les employés de la Ville de Beauceville,*** j'en ai lu le contenu et le comprends. La direction a répondu de façon satisfaisante à toutes mes interrogations. Je comprends que je suis tenu de respecter la présente politique et le serment afférent.

Je comprends également que la présente politique peut être appelée à évoluer et à être modifiée. Il est donc entendu que les changements apportés peuvent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements me seront communiqués par la direction au moyen d'un avis officiel. J'accepte la responsabilité de me tenir au courant de ces changements.

Veuillez me remettre une copie dûment signée de la présente et conserver l'original dans vos dossiers.

Veuillez remplir les espaces ci-dessous en lettres moulées.

Nom de l'employé	Fonction
Signature	Date
Félix Nunez	Directeur général
Nom du cadre responsable	Fonction
Signature	Date

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

J'ai reçu un exemplaire de la ***Politique relative à l'engagement à la confidentialité*.** J'en ai remis une copie à chacun des employés municipaux sous ma responsabilité et j'en ai présenté le contenu. Aussi, j'ai répondu de façon satisfaisante à toutes leurs interrogations. Ils ont été informés qu'ils sont tenus de respecter la présente politique.

Ils ont été informés également que la présente politique peut être appelée à évoluer et à être modifiée et qu'il est donc possible que les changements apportés puissent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements leur seront communiqués par la direction au moyen d'un avis officiel.

Veuillez remettre à la direction générale une copie dûment signée de la présente et conserver l'original dans vos dossiers.

Veuillez remplir les espaces ci-dessous en caractères d'imprimerie.

_____ _____

Nom du cadre responsable | Fonction

_____ _____

Signature | Date de la rencontre avec les employés

EMPLOYÉS AYANT REÇU UNE COPIE DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Prénom(s)	Nom(s)

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

ANNEXE « B »

RÉSOLUTION 2011-05-4087

CODE DE CONDUITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

ARTICLE I PERSONNEL ASSUJETTI

Le code de conduite s'applique à tous les employées et employés de la Ville de Beauceville. *Dans le texte qui suit, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

ARTICLE 2 APPLICATION

Il appartient à la direction générale d'appliquer les règles de ce code tel que stipulé dans l'Article 4 titré **MESURES DISCIPLINAIRES**.

ARTICLE 3 CONTRAVENTIONS AUX RÈGLES DISCIPLINAIRES

3.1 ABSENCE

Commet une infraction disciplinaire, l'employé qui:

3.1.1 S'absente sans permission ou, ayant obtenu une permission, n'en respecte pas les modalités;

3.1.2 Fait une fausse déclaration pour l'obtention d'un congé, d'une prolongation d'absence ou lors d'un retard au début de la journée de travail ou après les heures normales de repas;

3.1.3 Sans motif raisonnable ne se présente pas à un rendez-vous fixé.

3.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Commet une infraction disciplinaire, l'employé qui:

3.2.1 Fait une fausse déclaration relative à un accident du travail ou néglige de fournir les renseignements utiles dans les délais et selon la procédure prévue;

3.2.2 Incite ou conseille de ne pas respecter les règles de sécurité reconnues dans l'exécution de son travail ou ne s'y conforme pas;

3.2.3 Fume dans un édifice ou un véhicule municipal.

3.3 INSUBORDINATION

Commet une inconduite, l'employé qui

3.3.1 Ne se conforme pas aux ordres, directives ou instructions écrites ou orales;

3.3.2 Agresse ou menace d'agresser une supérieure ou un supérieur;

3.3.3 Utilise un langage abusif ou injurieux;

3.3.4 Retarde indûment l'exécution d'un travail qui lui est assigné ou celui d'autres employées ou employés;

3.3.5 Omet de remettre, sur demande, des équipements appartenant à la Ville de Beauceville lors d'absence prolongée (ex. téléavertisseurs, clés, etc.).

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

3.4 BOISSONS ALCOOLIQUES ET DROGUES

Commet une inconduite, l'employé qui;

3.4.1 Se présente au travail sous l'influence de drogues ou de boissons alcooliques;

3.4.2 Consomme sans autorisation des boissons alcooliques pendant les heures de travail;

3.4.3 Possède, pendant les heures de travail ou sur les lieux du travail, dans un véhicule ou un local de la Ville de Beauceville, des boissons alcooliques ou des drogues.

3.5 MAUVAISE CONDUITE

Commet une inconduite, l'employé qui:

3.5.1 Pose un acte préjudiciable à la réputation de son employeur;

3.5.2 Remplit ses fonctions d'une manière négligente;

3.5.3 Déroge, par son langage ou ses actes, au bon ordre et aux bonnes mœurs généralement reconnues et acceptées;

3.5.4 Utilise, à des fins personnelles, les avantages et le prestige de sa fonction;

3.5.5 Attaque une employée ou employé, une citoyenne ou citoyen ou menace de le faire;

3.5.6 Incite, favorise ou facilite une dérogation aux règles du présent code ou à d'autres directives, ordres, instructions écrites ou orales de la Ville de Beauceville;

3.5.7 Affiche ou fait circuler dans un établissement, un casier ou un véhicule de la Ville de Beauceville un document à caractère obscène ou pornographique;

3.5.8 Utilise les systèmes électroniques abusivement et en contravention avec la politique en vigueur sur l'utilisation de tous systèmes électroniques de la Ville de Beauceville.

3.6 DOUBLE EMPLOI ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

Commet une inconduite, l'employé qui :

3.6.1 Occupe, exerce ou exécute un autre emploi durant ses heures régulières de travail sans le consentement de la Ville de Beauceville;

3.6.2 Occupe, exerce ou exécute un autre emploi après ses heures régulières de travail dont la nature ou les fins sont incompatibles ou viennent en conflit avec son travail à la Ville de Beauceville;

3.6.3 Accomplit un acte susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts, eu égard à la fonction qu'il occupe ou aux responsabilités qui sont confiées au service pour lequel il travaille.

3.7 DOCUMENTS

Commet une inconduite, l'employé qui:

3.7.1 Fait une fausse déclaration ou une fausse inscription sur un document officiel;

3.7.2 Dans l'intention de nuire, favoriser ou leurrer, supprime, mutile ou altère un document ou dossier, ou omet de déclarer ce qu'il est tenu de dire;

3.7.3. Dérobe, copie ou se procure d'une façon illicite un document pour des fins personnelles.

3.8 FRAUDE

Commet une inconduite, l'employé qui:

3.8.1. Sollicite, accepte ou exige, directement ou indirectement, dans l'exécution de sa fonction, toute somme d'argent ou une considération quelconque d'une personne ou organisme autre que son employeur;

3.8.2 S'approprie, obtient ou utilise à des fins personnelles, un bien ou un service appartenant à son employeur ou loué par son employeur (instruments de travail, outils, vêtements, etc.) sans l'approbation de sa directrice ou directeur de service (ou de sa représentante ou représentant autorisé);

3.8.3 Détruit, endommage ou perd volontairement ou par négligence un bien de la Ville de Beauceville;

3.8.4 Obtient, directement ou indirectement, de son employeur, toute somme ou bénéfice auquel il n'a pas droit;

3.8.5 Prête, cède ou vend une pièce d'uniforme ou d'équipement qui lui est fournie par la Ville de Beauceville à des fins personnelles et sans l'autorisation de son supérieur.

3.9 PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ

Commet une inconduite, l'employé qui ne se conforme pas aux directives relatives à la ponctualité et à l'assiduité.

3.10 CONFIDENTIALITÉ

Commet une inconduite, l'employé qui révèle ou fait connaître les renseignements confidentiels dont il a eu connaissance - dans l'exercice de son emploi.

3.11 SOLLICITATION - JEUX DE HASARD

Commet une inconduite, l'employé qui:

3.11.1 Durant ses heures de travail, sollicite, favorise, vend ou participe directement ou indirectement à la vente de biens, d'objets ou de billets de quelque nature que ce soit, sans avoir, au préalable, reçu l'autorisation de la directrice ou directeur de service (ou sa remplaçante ou remplaçant);

3.11.2 Organise, contribue, facilite ou participe, directement ou indirectement, à des jeux de hasard ou collectes non autorisés pendant les heures de travail.

3.12 VÉHICULE

Commet une inconduite, l'employé qui:

3.12.1 Utilise, sans autorisation ou pour des fins personnelles, un véhicule de la Ville de Beauceville ou loué par elle;

3.12.2 Permet ou agit de telle sorte qu'une autre personne conduise le véhicule que la Ville de Beauceville lui a confié à titre de conductrice ou conducteur ou y voyage sans autorisation;

3.12.3 Fait preuve, pendant les heures de travail, de négligence au volant ou de conduite dangereuse;

3.12.4 Néglige d'aviser la Ville de Beauceville, par écrit, de l'annulation, de la suspension ou des modifications apportées à son permis de conduire, si celui-ci est susceptible d'être requis dans l'exercice de son travail;

3.12.5 Néglige de rapporter les dommages causés ou subis à l'occasion d'un accident impliquant un véhicule de service.

3.13 HARCÈLEMENT SEXUEL OU SEXISTE

Commet une inconduite, l'employé qui, par des paroles, des actes ou des gestes à connotation sexuelle ou sexiste, unilatéraux et non désirés, portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique d'une autre employée ou employé ou d'une citoyenne ou citoyen.

ARTICLE 4 MESURES DISCIPLINAIRES

Tout employé qui commet une inconduite s'expose à une mesure disciplinaire ou à un congédiement.

4.1 OBJECTIFS DES MESURES DICIPLINAIRES

4.1.1 Instaurer un processus juste et équitable pour tous les employés de la Ville de Beauceville;

4.1.2 Modifier un comportement ou tout acte répréhensible commis par un employé ou s'assurer que ce comportement ou cet acte répréhensible ne sera pas répété.

4.2 DÉFINITION DU PRINCIPE DE GRADATION DES SANCTIONS

Principe selon lequel l'employeur (Ville de Beauceville) doit sanctionner graduellement les fautes disciplinaires répétitives du salarié avant d'en arriver à le congédier.

4.3 DÉFINITIONS CLÉS[1]

4.3.1 Faute disciplinaire:

Manquement volontaire du salarié qui commet des actes fautifs dans l'exercice de ses fonctions ou qui déroge aux règles internes de la Ville de Beauceville. La négligence ou l'insubordination sont considérées comme des fautes disciplinaires. D'autre part, l'incompétence et l'incapacité physique ou mentale de remplir les fonctions pour lesquelles le salarié a été engagé ne constituent pas des fautes disciplinaires.

4.3.2 Faute grave

Acte ou omission dont l'importance entraîne le congédiement immédiat du salarié qui en est l'auteur et libère l'employeur (Ville de Beauceville) des obligations attachées à l'avis de cessation d'emploi. La faute grave peut résulter d'un seul acte ou d'une seule omission, mais également

[1] Selon le lexique de la Commission des normes du travail.

d'une série de faits répréhensibles de moindre importance qui se répète malgré des avertissements sérieux, et dont l'accumulation rend nécessaire la rupture immédiate du contrat de travail.

4.3.3 Faute professionnelle

Manquement commis volontairement par le salarié dans l'exercice de ses fonctions entraînant des conséquences dommageables pour la Ville de Beauceville ou causant un tort grave à l'usager ou au citoyen en raison d'une négligence ou d'une erreur.

Il est à noter que la faute professionnelle peut constituer une cause juste et suffisante de congédiement, voire une faute grave, selon les circonstances.

4.3.4 Sanction disciplinaire

Mesure répressive infligée par l'employeur (Ville de Beauceville) au salarié pour une faute disciplinaire. Les principales formes de sanctions disciplinaires sont les suivantes : avertissement, amende, perte d'avantages particuliers, mise à pied disciplinaire, rétrogradation et congédiement.

4.4 ÉTAPES DES MESURES DISCIPLINAIRES

La direction générale utilise les mesures disciplinaires afin de corriger un comportement, un geste inadéquat ou tout acte répréhensible commis par un employé. Cette façon de procéder vise principalement à éliminer le comportement fautif afin qu'il ne se reproduise plus, mais également à inciter le salarié à corriger lui-même son comportement. L'application de mesures disciplinaires doit s'effectuer en prenant soin de respecter une gradation dans le niveau des sanctions imposées. Ainsi, il n'existe pas de solution « miracle » applicable à tous les problèmes rencontrés. Chacun des cas est unique et doit être analysé et traité séparément.

Les mesures disciplinaires mises en place par la direction générale afin de corriger un écart de conduite doivent être notées et portées au dossier de l'employé et ce, pour l'ensemble du personnel de la Ville de Beauceville. Le dossier personnel de chaque employé contient des renseignements confidentiels qui nécessitent d'être gardés sous le contrôle exclusif de la direction générale, du maire et du comité des ressources humaines de la Ville de Beauceville. L'employé qui désire le consulter peut y avoir accès, mais doit en formuler la demande à son supérieur immédiat. Le schéma suivant suggère une série d'étapes à respecter dans la gradation des sanctions pour l'application de mesures disciplinaires.

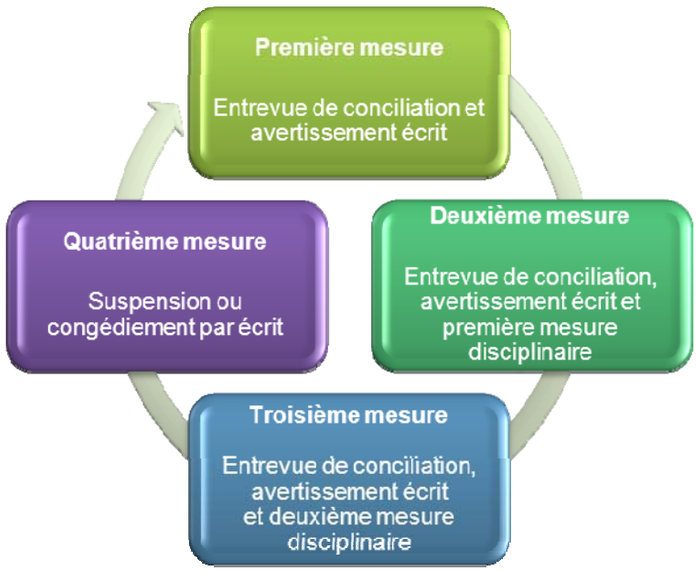

4.4.1 ÉTAPE 1 ENTREVUE DE CONCILIATION (PHASE EXPLICATIVE)

1. L'entrevue de conciliation doit se faire en privé.
2. La direction générale discute du problème ou de la situation, et une solution est recherchée conjointement afin d'y remédier. Une période de temps sera déterminée afin de permettre à l'employé d'apporter les correctifs qui s'imposent.
3. L'avertissement se fait par écrit.
4. Une note écrite de ce qui a été discuté lors de l'entrevue sera portée au dossier de l'employé.

4.4.2 ÉTAPE 2 ENTREVUE DE CONCILIATION (PHASE INCITATIVE ET CORRECTIVE)

Si les changements souhaités ne se produisent pas au cours de la période déterminée lors de l'entrevue précédente, la direction générale aura recours aux mesures disciplinaires. La mesure disciplinaire appropriée doit être déterminée par la direction générale en considérant la gravité de l'infraction commise.

1. L'entrevue de conciliation doit se faire en privé avec la direction générale.
2. La direction générale discute des solutions envisagées antérieurement et elle évalue si elles ont été mises en application correctement. La direction générale fait ressortir les comportements positifs et inadéquats. La direction générale indique clairement les attentes et elle spécifie les changements attendus.
3. Un rapport de la rencontre doit être rédigé et les mesures disciplinaires doivent être écrites et portées au dossier de l'employé.
4. Si l'employé est en désaccord avec les points discutés, il peut en faire mention et écrire une note à cet effet dans le rapport.
5. La mesure disciplinaire choisie par l'employeur doit être appliquée. À cette étape, et toujours selon la gravité de la faute commise, la mesure corrective pourrait être la suspension sans solde d'une durée de deux (2) ou trois (3) jours.

4.4.3 ÉTAPE 3 ENTREVUE POUR MESURE DISCIPLINAIRE (PHASE CORRECTIVE)

Si les changements souhaités ne se produisent pas au cours de la période déterminée lors de l'entrevue précédente, la direction générale aura recours aux mesures disciplinaires. La mesure disciplinaire appropriée doit être déterminée par la direction générale en considérant la gravité de l'infraction commise.

1. L'entrevue doit se dérouler en privé avec la direction générale.
2. Un rapport de la rencontre doit être rédigé et les mesures disciplinaires doivent être écrites et portées au dossier de l'employé.
3. L'employé doit contresigner le rapport porté à son dossier et une copie doit également lui être remise.
4. Si l'employé est en désaccord avec les points discutés, il peut en faire mention et écrire une note à cet effet dans le rapport.
5. La mesure disciplinaire choisie par l'employeur doit être appliquée. À cette étape, et toujours selon la gravité de la faute commise, la mesure corrective pourrait être la suspension sans solde d'une durée de cinq (5) ou sept (7) jours.

4.4.4 ÉTAPE 4 SUSPENSION OU CONGÉDIEMENT (PHASE PUNITIVE)

La direction générale peut émettre, pour des raisons jugées sérieuses, des avertissements écrits en fixant des périodes raisonnables pour permettre un réajustement. Si l'employé ne se conforme pas aux demandes de l'employeur, il pourra subir l'une ou l'autre des mesures disciplinaires suivantes : suspension sans solde ou congédiement. Pour une même faute, il ne serait pas démesuré de congédier un employé à qui un total de quatre (4) mesures disciplinaires auraient été imposées à l'intérieur d'une période d'un an et ce, toujours suivant la gradation des sanctions.

Il importe de mentionner que la décision finale revient à l'employeur (Ville de Beauceville) quant à l'application des procédures et du rythme de gradation des sanctions. Il est à noter que, pour en arriver à un congédiement, l'employé de la Ville de Beauceville doit avoir commis une faute grave, et que l'ensemble des sanctions ait été appliqué de façon progressive.

Le dossier de l'employé de la Ville de Beauceville doit être complet et contenir des informations précises sur toutes les sanctions imposées et sur les faits qui lui sont reprochés.

ARTICLE 5 AMENDE ET CONTRAVENTION

Tout employé devra respecter les lois et règlement qui sont en vigueur, et agir avec diligence, car la Ville de Beauceville n'assumera pas les frais pour un employé qui sera pris à défaut et qui aura à payer une amende, une contravention, même s'il est dans un édifice, sur les terrains ou dans un véhicule de la Ville de Beauceville dont il est responsable.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 2 MAI 2011 (suite)

FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

J'ai reçu un exemplaire du ***Code de conduite pour les employés de la Ville de Beauceville***, j'en ai lu le contenu et le comprends. La direction a répondu de façon satisfaisante à toutes mes interrogations. Je comprends que je suis tenu de respecter la présente politique et le serment afférent.

Je comprends également que la présente politique peut être appelée à évoluer et à être modifiée. Il est donc entendu que les changements apportés peuvent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements me seront communiqués par la direction au moyen d'un avis officiel. J'accepte la responsabilité de me tenir au courant de ces changements.

Veuillez me remettre une copie dûment signée de la présente et conserver l'original dans vos dossiers.

Veuillez remplir les espaces ci-dessous en lettres moulées.

Nom de l'employé	*Fonction*
Signature	*Date*
Félix Nunez	Directeur général
Nom du *cadre* responsable	*Fonction*
Signature	Date

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 9 MAI 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 mai 2011 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Dany Veilleux sous la présidence de S.H.le Maire et formant le quorum requis.

R-2011-05-4089: **Modification à la résolution no 2011-05-4079 – Mandat à Genivar pour plan et devis des travaux – réhabilitation conduite d'eau, 101e Rue.**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la résolution 2011-05-4079 soit modifiée en ajoutant après « 1 900 $ » les mots suivants: « la surveillance partielle au montant estimé à 1 886 $, au tarif horaire suivant: ingénieur senior: 120 $/hre; ingénieur: 85 $/hre; technicien: 68 $/hre; visite: 25$/visite; »

R-2011-05-4090: **Octroi des contrats pour usine d'épuration**

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Veilleux,,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage	BV-2010-0027	Fabrication et installation pallier en aluminium pour SP2	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	2 175.00 $
Station d'épuration	BV-2010-028 rev 1	Remise en fonction d'un système de contrôle de ventilation et centralisation du système	Régulvar	47 470.00 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2011 (suite)

Stations pompage	BV-2010-0029	Fournir et installer 4 purgeurs d'air combiné (purgeur et renifleurs) pour les poste SP1 à SP4 pour protection anti-bélier	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	6 495.00 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

Il est également résolu d'approuver la facture no 002 datée du 31 mars 2011 de la Cie Wilfrid Allen Ltée faisant partie de la soumission déjà approuvée par la résolution no 2010-11-3938.

R-2011-05-4091: Servitude Gaz Métro

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville accorde à Gaz Métro une servitude de tuyau pour gaz naturel, sur une partie du lot 4 241 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce pour la Ville de Beauceville.

Il est de plus résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'acte de servitude à intervenir

4- Suivi barrage Lac Fortin (Roche ?)

Les membres du conseil présents sont tous d'accord à ce que cet item soit retiré de l'ordre du jour par manque d'informations.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2011-05-4092: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la séance est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2011 (suite)

ANNEXE A – résolution no 2011-05-4090

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage	BV-2010-0027	Fabrication et installation pallier en aluminium pour SP2	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	2 175.00 $
Station d'épuration	BV-2010-028 rev 1	Remise en fonction d'un système de contrôle de ventilation et centralisation du système	Régulvar	47 470.00 $
			Poulin et Piuze	70 000.00 $
Stations pompage	BV-2010-0029	Fournir et installer 4 purgeurs d'air combiné (purgeur et renifleurs) pour les poste SP1 à SP4 pour protection anti-bélier	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	6 495.00 $

Ville de Beauceville

SÉANCE 6 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 juin 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-06-4093: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes

- l'item 6 est intégré à l'item 26
- l'item 12 et 13 sont reportés
- ajout à affaires nouvelles: Autoriser la firme Roche faire demande d'autorisation auprès des instances pour la réfection du barrage du Lac Fortin

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-06-4094: **Adoption des procès-verbaux de la séance du 2 mai et de la séance extraordinaire du 9 mai 2011**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 2 mai et de la séance extraordinaire du 9 mai 2011 soient adoptés tels que rédigés.

R-2011-06-4095: **Lecture et dépôt des rapports financiers 2010**

M. Raymond Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton dépose et fait la lecture des états financiers de l'année 2010.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE les états financiers 2010 soient acceptés tel que présentés.

R-2011-06-4096: **Autorisation signature contrat**

Monsieur Claude Mathieu se retire de la réunion

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE Ville de Beauceville vende à Le Domaine de la Beaucevilloise Inc. le lot projeté 4 812 339, d'une superficie de 23 002,2 m² tel que décrit sur le plan minute 1070 de l'arpenteur géomètre Nadia Parent au montant de quarante-six mille dollars. (46 000 $).

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Autorisation signature entente Corp. Ile Ronde

Il est proposé par ___,
Appuyé par ___ et résolu

INTÉGRÉ À L'ITEM 23 (R-2011-06-4109)

D'autoriser S.H. le Maire, Luc Provençal, et la directeur général, Félix Nunez à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville un protocole d'entente entre la Corporation de l'Ile Ronde et la Ville de Beauceville.

R-2011-06-4097: Mandat firme Morency – constat d'infraction pour nuisance

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments a constaté la présence de nuisances sur l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville, suite à des inspections effectuées le 23 juin et le 28 novembre 2010;

ATTENDU que deux (2) mises en demeure ont été expédiées au propriétaire de l'immeuble, en date du 15 octobre et du 30 novembre 2010, afin de lui demander d'effectuer les travaux nécessaires afin de faire disparaître les causes de nuisances et ce, dans un délai de quinze (15) jours;

ATTENDU que le propriétaire a reçu ces deux (2) mises en demeure mais qu'il a refusé de s'y conformer dans le délai accordé ou de prendre entente avec la Ville afin d'exécuter des travaux correctifs;

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville en matière de nuisances par son *Règlement n° 92-343 sur les nuisances* ainsi que par les articles 56 et 60 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public de faire disparaître les causes de nuisances affectant l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

De mandater les avocats de l'étude Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l (Morency) afin qu'ils émettent et signifient un constat d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 608, boulevard Renault, à Beauceville, pour les contraventions au *Règlement n° 92-343 sur les nuisances* accompagné d'un préavis de demande d'ordonnance pour faire les travaux nécessaires pour faire disparaître les causes de nuisances présentes sur l'immeuble, le tout conformément aux articles 56 et 60 de la *Loi sur les compétences municipales*;

AUTORISER les avocats de l'étude Morency à exiger le paiement d'une amende de **1 000,00 $** considérant les nombreux avis et délais accordés au propriétaire pour se conformer.

Monsieur Claude Mathieu réintègre la réunion

R-2011-06-4098: Modification du règlement 2011-254

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

De modifier le règlement no 2011-254 « *modifiant le règlement numéro 2010-240 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 000 $* » en ajoutant l'article suivant:

> « 2.1: modifiant l'article 1 du règlement 2010-240 afin d'ajouter la nouvelle estimation de la firme d'ingénieur Genivar datée du 7 février 2011 »

R-2011-06-4099: Soumission – béton bitumineux

Considérant la demande de prix pour des travaux de béton bitumineux;

Considérant les offres reçues par:

	Paveuse	Râteau	Chaîne
Pavages Sartigan Ltée	152,00 $/t.m.	262,00 $/t.m.	32,00 $/m.l.
Pavages Abénaquis	172,95 $/t.m.	300,00 $/t.m.	59,00 $/m.l.

Considérant que l'offre de Pavages Sartigan Ltée est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Pavages Sartigan Ltée, au prix de:

- ❖ à la paveuse: 152,00 $ la tonne métrique;
- ❖ pour l'épandage de finition au râteau: 262,00 $ la tonne métrique;
- ❖ pour la chaîne de béton bitumineux à la machine 32,00 $ le mètre linéaire;

la TPS et la TVQ exclues.

R-2011-06-4100: Acceptation soumission calcium liquide

Considérant la demande de prix pour la pose de calcium liquide sur les routes en gravier de la Ville;

Considérant les offres reçues par:

Transport Adrien Roy et Filles Inc.: 322 $/m^3

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Transport Adrien Roy et Filles Inc. au montant de 322 $/m^3; la TPS et la TVQ exclues pour la saison 2011.

R-2011-06-4101: Dérogation mineure – 420, 104^{e} Rue, lot 4 060 157

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 420, 104^{e} Rue, lot 4 060 157 à Beauceville a été formulée à l'effet

> ❖ À la propriété localisée au 420, 104e rue, lot 4 060 157 de la Ville de Beauceville. La dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un second (2^{ième}) garage détaché du bâtiment principal de dimensions approximatives de 6,64 mètres de façade et de 9,14 mètres de profondeur.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 12 mai 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

Appui CPTAQ – Martin Lessard

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 488 960, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone agroforestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant l'accord de principe, entre la Commission de la Protection du Territoire Agricole et de la MRC Robert-Cliche, au sujet de la demande à portée collective en lien avec l'article 59 de la loi su la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant que l'accord de principe porte, entre autres, sur la possibilité de construire une résidence unifamiliale sur une propriété en zone agroforestière de plus de 20 hectares;

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

Considérant que lorsque l'accord de principe sera final et pleinement autorisé, la Ville de Beauceville aura l'autorisation d'émettre des permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à une autorisation en lien avec l'entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par ___,
Appuyé par ___, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 6 juin 2011

Appui CPTAQ – Michel Rodrigue

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 060 093 et 4 061 516, à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'aliénation du lot 4 061 516 pour la vente et dans le but d'autoriser la construction d'une maison sur le lot 4 060 093;

Considérant que le secteur en question est inscrit à l'intérieur d'un îlot déstructuré reconnu par une entente de principe entre la MRC Robert-Cliche et la CPTAQ;

Considérant qu'une demande pour la construction d'une maison neuve sur le lot 4 060 093, sera permise sans l'autorisation de la CPTAQ lorsque la demande à portée collective faite par la MRC pour la Ville de Beauceville, en fonction de l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, sera agréée prochainement par les parties concernées;

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à une autorisation sous entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par ___,
Appuyé par ___, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 22 avril 2011.

A-2011-06-308: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2004-139 « règlement de zonage » en modifiant le plan de zonage afin d'agrandir la zone 220-P à même les zones 227-R et 228-R et de modifier la grille de spécification.

A-2011-06-309: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2004-139 « règlement de zonage » afin de préciser les normes d'installations des roulottes de villégiatures.

R-2011-06-4102: Adoption du règlement 2011-255

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que le règlement no 2011-255 modifiant le règlement 2009-226 décrétant une dépense de 600 000 $ et un emprunt de 600 000 $ pour l'aide à la mise aux normes des installations septiques soit adopté tel que rédigé.

R-2011-06-4103: Intégration au périmètre comptable

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Que la Corporation de l'Aréna de Beauceville fasse partie intégrante du périmètre comptable de la Ville de Beauceville à partir 2011.

R-2011-06-4104: Subvention à la Corporation de l'aréna de Beauceville

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville octroie à la Corporation de l'Aréna de Beauceville, une subvention annuelle, à être versée mensuellement, subvention correspondant au minimum du remboursement du nouvel emprunt pour la rénovation de l'aréna (partie non subventionnée) et au maximum du budget adopté annuellement.

R-2011-06-4105: Embauche de personne – service de sécurité incendie

Considérant que les candidats Émile Paris et Serge Couture rencontrent les critères de base et réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Émile Paris et Serge Couture comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

R-2011-06-4106: Renouvellement assurance des frais juridiques

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville renouvelle, pour un terme de 12 mois à compter du 1er juillet 2011, le contrat d'assurance des frais juridiques aux conditions soumises, par BFL Québec Inc. en date du 30 mai 2011.

R-2011-06-4107: Mandat à Consultant Jocelyn Benoit Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville mandate la firme Consultant Jocelyn Benoît Inc. afin de faire l'analyse et la révision organisationnelle de la Ville au montant de 2 915,16 $ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

R-2011-06-4108: **Adoption politique et procédures en gestion des plaintes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'adopter la politique et procédures en gestion des plaintes tel que décrit à l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

R-2011-06-4109: **Adoption du protocole d'entente avec la Corporation de l'Île Ronde**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'adopter le protocole d'entente entre la Ville de Beauceville et la Corporation de l'Île Ronde de Beauceville tel que décrit à l'annexe « B » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser S.H. le Maire, Luc Provençal, et la directeur général, Félix Nunez à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville un protocole d'entente entre la Corporation de l'Ile Ronde et la Ville de Beauceville.

R-2011-06-4110: **Octroi des contrats pour usine d'épuration**

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "B";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage et station d'épuration	BV-2010-0030	GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur)	Intéral	7 730.00 $

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Station d'épuration	BV-2010-0031	Fournir et installer un nouveau conduit d'alimentation de 12" en acier inoxydable 304 pour le poste SP4	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	5 350.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0032	Peinture des planchers à l'époxy après Blastrac	Stonhard*	11 995.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0033	Peinture des murs, des portes et des cadres Atelier, Salle électrique et secteur traitement	Peinture Jimmy Racine	5 350.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0034 **	A) Raccorder deux vannes Électriques et quatre vannes pour dégrilleur avec minuterie et sélecteur auto-manuel pour chaque vanne	Centre Électrique de Beauce	3 282.00 $
		B) Installer 2 valves de 12", fabriquer et installer une conduite de contournement de 2" (by pass) en acier inox installer les valves de 2", fabriquer et installer deux supports pour sonde à oxygène en acier inoxydable, installer divers actuateurs de 2", 3" et 4", remplacer 4 mamelons de 3"*3", Fabriquer et installer 4 supports sur conduites ABS de drainage	MP Éco	8 195.00 $
		C) Installation des sondes à Oxygène dissous avec câblage, branchement dans automate des surpresseurs et programmation	CWA	6 265.00 $
		D) Production de la directive de changement incluant la logique de commande à réaliser avec une visite à la station	Groupe Roche	1 200.00 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

R-2011-06-4111: **Radiation comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

Amendes à radier au 6 juin 2011

Date d'échéance	Constat		Cause	Montants	Commentaires Réponses du Ministère de la Justice
Année 2002					
15-05-2002	100391800	1654852	350-61-010989-011	300.00 $	Travaux compensatoires
12-06-2002	100391800	1650280	350-61-011271-013	300.00 $	Fermé par le percepteur des amendes
12-04-2002	100391800	1650298	350-61-011269-017	100.00 $	Travaux compensatoires
12-06-2002	100391800	1650272	350-61-011270-015	300.00 $	Travaux compensatoires
30-03-2002	100391800	3255203	350-62-000070-010	50.00 $	Non-payé Loi Sécurité et Paix
20-01-2001	100391800	17920	350-62-000023-001	50.00 $	Non-payé mise en demeure Loi Sécurité et Paix
20-01-2001	100391800	17938	350-62-000024-009	50.00 $	Non-payé mise en demeure Loi Sécurité et Paix
13-09-2001	100391800	1651619	350-61-010189-018	700.00 $	Travaux compensatoires
10-07-2001	100391800	1576618	350-61-010166-008	300.00 $	Emprisonnement
31-12-2001	100391800	1577681	350-62-000025-014	50.00 $	Fermé par le percepteur des amendes
11-12-2001	100391800	1579612	350-61-010462-019	300.00 $	Travaux compensatoires
11-12-2001	100391800	1579620	350-61-010464-015	100.00 $	Travaux compensatoires
13-01-2002	100391800	1574605	350-61-010603-018	80.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
12-07-2002	100391800	1578960	350-61-011436-020	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
10-12-2002	100391800	3256136	350-61-011970-028	300.00 $	Mandat amener
10-12-2002	100391800	1575248	350-61-011927-028	300.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
31-01-2003	100391800	3258215	350-62-000029-024	50.00 $	Non-payé Loi Sécurité & Paix
12-02-2003	100391800	3101555	350-61-012248-028	250.00 $	Travaux compensatoires
12-02-2003	100391800	18001	350-61-012571-023	21.00 $	Fermé administrativement
10-03-2003	100391800	3101720	350-61-012642-022	200.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
10-03-2003	100391800	3101712	350-61-012643-020	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
18-02-2003	100391800	3101233	350-61-000037-027	50.00 $	Non-payé Loi Sécurité & Paix
18-11-2002	100391800	732178	350-62-000033-034	50.00 $	Eng. à faire travaux échec
10-08-2003	100391800	3258934	350-61-013002-036	300.00 $	Emprisonnement
10-08-2003	100391800	3258959	350-61-013003-034	300.00 $	Emprisonnement
10-08-2003	100391800	3258942	350-61-013004-032	200.00 $	Emprisonnement
27-11-2003	100391800	732168	350-62-000006-030	50.00 $	Eng. à faire travaux Rapport médiocre
Sous-total 2002				**5 351.00 $**	
Année 2003					
28-03-2003	100391800	1650942	350-62-000007-038	50.00 $	Non-payé Loi Sécurité & Paix
07-08-2003	100391800	3107669	350-62-000002-047	50.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
07-08-2003	100391800	3107651	350-62-000003-045	50.00 $	Numéro invalide (J'ai vérifié c'est le bon #)
2004-03-09	100391801	330078	350-61-014276-035	200.00 $	Fermé réglé par le percepteur des amendes
2004-01-11	100391801	330193		10.00 $	Non-payable à la municipalité Cont. vict. actes criminels
Sous-total 2003				**360.00 $**	

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Année 2004					
2004-02-04	100391801	330025		10.00 $	Non-payé/Contr. Victimes vict. actes criminels
2004-05-25	100391801	691181	350-61-015246-045	200.00 $	Payé en 2010, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-06-01	100391801	691213	350-61-000025-048	100.00 $	Payé en 2010, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-06-10	100391801	691444	350-61-015398-044	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-06-25	100391801	691443	350-61-015397-046	200.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-08-03	100391801	691493	350-61-015405-047	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-08-03	100391801	691494	350-61-015406-045	200.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-10-14	100391801	691470	350-61-015775-043	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-11-24	100391801	691536	350-61-015982-052	100.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2004-12-21	100391801	535903	350-61-016103-054	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2005-01-29	100390801	691195	350-61-016354-053	120.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
2005-01-29	10390802	691194	350-61-016355-050	300.00 $	Fermé réglé, mais la Ville n'a pas reçu l'argent
Sous total 2004				**2 430.00 $**	
Année 2005					
2005-03-01	100391801	691952	350-61-016394-059	250.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
2005-03-14	100391801	691601	350-61-016393-051	200.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
2005-03-19	100391801	691256	350-62-000038-058	50.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
2005-03-25	100391801	691363	350-61-016623-051	300.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
2005-03-25	100391801	691364	350-61-016624-059	300.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
2005-09-16	100391801	691373	350-62-000053-057	50.00 $	Travaux effectués ok
2005-09-26	100391801	691546	350-61-017121-055	50.00 $	Fermé administrativement par le percepteur des amendes
Sous total 2005				**1 200.00 $**	
Année 2006					
13-sept-06	100391801	706834	350-61-018254-061	1 500.00 $	Non-Payé Travaux communautaires
Sous total 2006				**1 500.00 $**	
Année 2007					
2007-09-01	100391802	393805	350-61-019150-078	300.00 $	Travaux communautaires
2007-09-01	100391802	393806	350-61-019151-076	30.00 $	Travaux communautaires
Sous total 2007				**330.00 $**	
Année 2008					
31-08-08	100391802	607457	Introuvable	30.00 $	Introuvable annulé 18-07-2009 (plus que 1 an)
28-09-08	100391802	981677	350-62-000061-084	100.00 $	Payé/Travaux Compensatoires
28-09-08	100391802	981678	350-62-000060-086	100.00 $	Payé/Travaux Compensatoires
28-09-08	100391802	981679	350-62-000059-088	100.00 $	Payé/Travaux Compensatoires
28-09-08	100391802	393750	350-62-000062-082	100.00 $	Payé/Travaux Compensatoires
25-11-08	100391802	981687	Cour	200.00 $	Acquitté
Sous total 2008				**630.00 $**	
Année 2009					
				0.00 $	

Année 2010					
2010-05-05	100391802	981215	Introuvable	75.00 $	Annulé après le 05-05-2011 non-trouvable
2010-05-05	100391802	981103	Introuvable	144.00 $	Annulé après le 05-05-2011 non-trouvable
15-10-2010	100391802	981147	350-61-024737-109	300.00 $	Retrait/Avocat Cliché témoin introuvable
25-12-2010	100391802	981984	350-61-025531-113	54.00 $	Frais de cour
				573.00 $	
				12 374.00 $	**Total des amendes à radier**
					Note : Au 31 décembre 2010, la provision était de 21 101$

R-2011-06-4112: **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Il est également résolu d'approuver la facture no 003 datée du 19 avril 2011 au montant de 178 871,26 $ de la Cie Wilfrid Allen Ltée faisant partie de la soumission déjà approuvée par la résolution no 2010-11-3938.

Il est également résolu d'approuver la facture no 050698 de M. Jean-Philippe Poulin au montant de 4 074,30 $.

Affaires nouvelles

R-2011-06-4113: **Autoriser la firme Roche faire demande d'autorisation auprès des instances pour la réfection du barrage du Lac Fortin**

Considérant que l'usine de traitement d'eau potable de la Ville de Beauceville est alimentée en eau brute par le réservoir du lac Fortin;

Considérant que le barrage du lac Fortin constitue l'ouvrage de contrôle permettant la gestion du réservoir d'eau brute de la Ville;

Considérant que le barrage du lac Fortin a été construit il y a plus de 46 ans;

Considérant que le barrage du lac Fortin et les digues, constituant cet ouvrage de retenue, présentent des signes importants de détérioration et d'érosion;

Considérant que la rupture du barrage du lac Fortin aurait comme conséquence de vider en partie le réservoir d'eau brute de la ville de Beauceville et que cette situation pourrait compromettre sérieusement l'alimentation en eau potable des résidents de la Ville;

Considérant que les autorités de la Ville de Beauceville sont très inquiètes de l'état du barrage et des conséquences que pourrait avoir la rupture de celui-ci sur les services essentielles de la Ville (alimentation en eau potable, protection incendie, etc.);

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Considérant que Roche Ltée, Groupe-conseil a réalisé les études hydrauliques, les études de stabilité structurales, les plans et devis relatifs à la réfection du barrage du lac Fortin;

Considérant l'urgence de réaliser les travaux de réfection du barrage du lac Fortin à l'automne 2011, soit avant les crues printanières 2012;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Beauceville autorise la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, à réaliser et à déposer en son nom auprès des instances gouvernementales et municipales (MDDEP, CEHQ, MRNF, MRC de Robert-Cliche) tous les documents et demandes d'autorisation requis pour la réalisation, à l'automne 2011, des travaux de réfection du barrage du lac Fortin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à demander auprès de la MRC de Robert-Cliche l'attestation de conformité requise par le MDDEP;

QUE la Ville de Beauceville s'engage fournir l'attestation de conformité de la Ville requise par le MDDEP;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à acquitter tous les droits requis selon les barèmes et lois gouvernementales et municipales pour l'analyse des demandes d'autorisation et pour la réalisation des travaux de réfection du barrage du lac Fortin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP, CEHQ et autres instances gouvernementales et municipales, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité des travaux;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter toutes les exigences environnementales exigées dans le cadre du projet de réfection du barrage du lac Fortin.

Période de questions

M. Sébastien Turcotte: Concernant l'avis de motion pour les roulottes en quoi consiste-t-il
Jacques Légaré: - L'entente avec la Corporation de l'Île Ronde est-ce que les coûts vont changer
- Concernant l'entente avec la Corporation de l'Ile aurait aimé plus d'explications lors de l'adoption
Hélène Doyon: Concernant le barrage du Lac Fortin l'argent prévu où est-il passé

Marc Doyon Concernant le poste de permanent-temporaire est-ce qu'il a été choisi, est-ce quelqu'un de l'extérieur et suggère, dans le futur, de rencontrer tous les candidats

R-2011-06-4114: Ajournement de la séance

Il est proposé et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 13 juin 2011 à 20h00

MADELEINE POULIN, Greffière LUC PROVENÇAL, Maire

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

ANNEXE « A »

POLITIQUE ET PROCÉDURES EN GESTION DES PLAINTES

POURQUOI UNE POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES?

Le Conseil municipal en place prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens. Il désire également être à l'écoute des résidents du territoire et veut, par cet outil administratif, garantir et améliorer la qualité des services municipaux.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette politique s'adresse principalement au résident du territoire de la Ville de Beauceville, quel que soit le secteur où il habite.

OBJECTIFS VISÉS PAR LA POLITIQUE

- Être à l'écoute du citoyen
- Maintenir l'efficacité des services aux citoyens et les améliorer les services, au besoin
- Participer à faire de Beauceville une ville où il fait bon vivre

QUELQUES DÉFINITIONS

Plainte
« Expression du mécontentement que l'on éprouve » (selon le dictionnaire Petit Robert). Généralement relié à une insatisfaction quant à un événement, une personne, un service ou un comportement humain.

Plainte fondée
Lorsqu'il y a préjudice à quiconque, qui, généralement, va entraîner un changement, une correction de situation. Elle s'inscrit dès lors dans une démarche de redressement.

Plainte non fondée
Lorsqu'il s'agit d'une rumeur ou d'une perception, que la demande est ponctuée d'imprécisions. Lorsqu'il s'agit d'un commentaire, d'une suggestion, d'un avis ou d'une demande anonyme (non signée).

Plainte administrative
Ceci fait référence à un changement de situation immédiat ou déterminé dans le temps et qui corrige un préjudice « temporaire ». Par exemple, la réparation d'un nid-de-poule, d'un ponceau, le bruit, déneigement, etc. Ce type de plainte est plutôt traité comme de l'information privilégiée.

PRINCIPES DIRECTEURS

Trois principes directeurs soutiennent cette politique :

1. Toutes les plaintes doivent obligatoirement se faire par écrit et être signées. Seule la direction générale pourra décider d'entendre une plainte (au bureau ou au téléphone) avant de procéder

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

par écrit. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à cette plainte;

2. Toutes les plaintes seront dirigées d'abord vers la direction générale[1]qui verra à informer et inclure les départements concernés;

3. Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.

LES PROCÉDURES

Tout d'abord, il est bon de savoir que tout le personnel de la Ville est informé de la présente politique de son fonctionnement afin de servir adéquatement les citoyens de la Ville.

- Toute personne liée à la Ville qui reçoit une plainte doit obligatoirement et poliment inviter le citoyen plaignant à remplir le formulaire à cet effet soit à l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la Ville. Une lettre du plaignant est également acceptée pour entamer la démarche de gestion;

- Tout citoyen est invité à contacter directement la direction générale de la Ville pour discuter du problème et présenter la plainte écrite afin qu'elle soit traitée;

- Toute plainte déposée à la Ville recevra un accusé de réception dans un maximum de six jours ouvrables. Néanmoins, cette politique vise, de manière générale, à pouvoir accuser réception des plaintes dans les deux jours ouvrables suivant son dépôt. Lors de l'émission de l'accusé de réception, le citoyen sera informé des mesures qui seront entreprises et de la date de la prochaine émission d'information en relation avec sa plainte. Dans le cas d'une plainte non fondée signée, le citoyen en sera avisé en deçà de 8 jours ouvrables;

- Aucune plainte écrite ne pourra être déposée lors des séances publiques du conseil. Le dépôt doit obligatoirement se faire auprès de la direction générale aux heures régulières d'opération de l'Hôtel de Ville, par courriel ou par télécopieur.

LE CHEMINEMENT DE LA PLAINTE

1. Réception de la plainte;

2. Diriger la plainte au service concerné en collaboration avec la direction générale;

3. Donner rapidement suite à la plainte en identifiant le temps de délai d'analyse;

4. Déterminer et arrêter une solution (documentée). Lorsque pertinent, le citoyen peut être invité à participer à identifier une solution;

5. Contacter à nouveau le citoyen pour l'informer de la solution retenue;

6. Confirmer par écrit le règlement de la plainte;

7. Classer le dossier et inclure la requête dans les statistiques de la Ville.

[1] En cas d'absence de la direction générale, la personne au greffe est mandatée d'office pour recevoir ces plaintes.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE – VILLE DE BEAUCEVILLE

Veuillez, svp, écrire en lettres moulées, merci.

Nom du plaignant : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Signature du plaignant : _____ Date : _____

À L'USAGE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE SEULEMENT

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION : _____ **INITIALES RÉCEPTION : _____**

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

ANNEXE « B »

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BEAUCEVILLE ET

LA CORPORATION DE L'ÎLE RONDE DE BEAUCEVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Renée Berberi

APPUYÉ PAR : monsieur Paul Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ADOPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BEAUCEVILLE ET LA CORPORATION DE L'ÎLE RONDE DE BEAUCEVILLE SUIVANT :

ENTRE:

La Ville de Beauceville

ci-après appelé « **la VILLE** »

ET

La Corporation de l'Île Ronde

ci-après appelé « **la CORPORATION**»

ATTENDU QUE la Ville et la Corporation ont signé un bail les liant pour l'aménagement et l'utilisation de l'Île Ronde en date 26 février 2008 dont acte notarié à Beauceville, Beauce, sous le numéro douze mille sept cent quatorze (12714) des minutes du notaire soussigné soit M. Denys Quirion, notaire;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que la Ville et la Corporation s'entendent pour le bien de la population de Beauceville;

ATTENDU QUE le bail fait partie intégrante de cette entente et que celui-ci doit être révisé compte tenu qu'il prend fin au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de déterminer les responsabilités et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'utilisation des espaces et équipements de l'Île Ronde;

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT DONC:

Séparer les types d'utilisation de l'Île Ronde en récréation passive et récréation active selon les définitions suivantes :

Récréation passive:

Utilisation générale de l'espace et des équipements de façon non-organisée et spontanée, à titre d'exemple: marche, patinage estival et hivernal, ski de fond, rencontre sociale, parc de skateboard, etc.

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

Récréation active:

Utilisation organisée de l'espace et des équipements à titre d'exemple: terrain de volleyball, pétanque, manifestation culturelle sportive sous forme de festival ou locations privées;

D'une part, la Ville s'engage à :

I. Devenir propriétaire unique de tous les actifs appartenant à la Corporation de l'Île Ronde que l'on retrouve à l'annexe A advenant la dissolution de la Corporation. Cet inventaire devra être mis à jour annuellement à la réouverture de l'île en mai;

II. Devenir le gestionnaire unique du kiosque; l'utilisation du local communautaire relève de la Corporation en partenariat avec la Ville;

III. Gérer l'utilisation et entretenir les équipements de récréation active liés au terrain de volleyball, de pétanque ou toute autre activité organisée;

IV. Superviser la gestion des locations de l'Île Ronde par une ressource humaine de la Ville;

V. Gérer les revenus récupérés à même les locations qui seront remis à la Corporation pour soutenir ses activités;

VI. Entretenir et maintenir en bon état les installations et les équipements de l'Île Ronde, et ce, pour l'ensemble des activités annuellement;

VII. Supporter la Corporation dans la gestion et l'organisation d'activités dans le cadre de la fin de semaine de la Débâcle ainsi que de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste et ce, par la disponibilité d'une ressource humaine de la Ville pour l'année 2011; Ce point sera réévalué en janvier annuellement;

VIII. Se réserver le droit de mettre fin à toute activité à sa discrétion si l'activité ne rencontre pas les critères généraux d'approbation d'évènement sur l'Île Ronde présents au bail de location et règlements reconnus par la Ville;

IX. Défrayer les coûts d'énergie pour l'ensemble des opérations et récupérer les revenus d'électricité des locations;

X. Défrayer les coûts d'entretien et d'opération de la passerelle;

XI. Gérer et coordonner toutes les opérations lors de situation d'urgence et/ou le débordement de la rivière Chaudière;

XII. Inclure tous les biens mobiliers de la Corporation dans la couverture des assurances de la Ville;

XIII. Permettre l'accès à toute la population de Beauceville aux installations de l'Île Ronde lorsque ouvertes;

XIV. Permettre l'accès aux installations lors des activités organisées par la Ville et/ou ses partenaires;

XV. Payer à la Corporation un montant annuel de cinq mille dollars (5 000$) représentant les coûts de gestion de la Corporation;

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

XVI. Payer à la Corporation un montant annuel de cinq mille dollars (5 000$) pour les coûts d'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste conditionnellement à ce que l'activité soit préalablement autorisée par la Ville;

XVII. À consulter la Corporation avant d'effectuer toute modification physique sur l'Île Ronde et sur le kiosque.

D'autre part, la Corporation sera responsable de:

I. Donner un droit de premier refus prioritaire à la Ville de Beauceville sur l'ensemble de ses actifs si vente, location ou toute autre forme de cession;

II. Fournir un rapport annuel à la Ville, comprenant le nombre d'activités, la description des activités, la fréquentation, les coûts d'opération, toute demande financière à la Ville et ce, au plus tard, le 1er juin de l'année financière en cours;

III. Superviser et gérer le personnel et les bénévoles liés aux activités dont la Corporation a la responsabilité;

IV. N'effectuer aucune modification physique sur l'Île Ronde et le kiosque sans avoir eu l'autorisation préalable du conseil de Ville de Beauceville;

V. Détenir une assurance responsabilité pour les activités dont elle est responsable.

DURÉE DE L'ENTENTE:

Cette entente est valable du 1er mai 2011 au 31 décembre 2015 inclusivement.

Elle pourra être renouvelée aux mêmes conditions ou à des conditions différentes pour une période additionnelle de cinq ans après entente écrite entre les parties.

Cette entente annule toute entente précédente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Beauceville,

Ce …… jour du mois de ……. deux mille onze.

VILLE DE BEAUCEVILLE

PAR : _____ **PAR : _____**

LUC PROVENÇAL, MAIRE **FÉLIX NUNEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

LA CORPORATION DE L'ÎLE RONDE

PAR : _____ **PAR : _____**

SERGE DUVAL, PRÉSIDENT **JEAN CHAMPAGNE, ADMINISTRATEUR**

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

ANNEXE « A » DE L'ENTENTE DE LA CORP. ILE RONDE

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS CIRB
MAI 2011

1- Amovible

- Mât 20' avec drapeau de la ville
- 15 lampadaires dont 2 avec lumière dirigée (1 sur l'île et 1 chez Gingras Elec.)

Avec
- haut-parleur
- prise de courant
- base en 2 demies-lune
- reliées par 2 vis hexagones (mâles)
- 6 bases

MANQUE :

- 2 lampadaires au centre
- 3 lampadaires côté est
- 1 lampadaire côté ouest

En matériaux recyclés :

1- Tables(#__):-couleurs : vertes
-bases : noires
-poids : 300 lbs

2- Bancs de parc (#__)
- couleur
- base
- largeur

3- Poubelles (#__)
- 2 bases de skate en ciment (rectangulaire + triangulaire)
- Jeux d'enfants X 2
- 3 gazebos, bases de bois, toit en toile en bourgogne
- Échelle aluminium 26' accrochée à l'escalier

2- FIXES

Fontaine d'eau hexagonale en ciment
-contenant : 2 pompes
centre à 9 jets

Alimentée par : panneau électrique gris (à l'usine d'épuration) sur roulettes fixé à une base en ciment du côté ouest, pointe sud (hauteur du 251, ave Lambert)

Atelier du kiosque

- 1 fusil à arrosoir gris
- 4 cadenas avec clés
- 3 dossards urgence/circulation avec bande fluo
- Trousse 1ers soins rouge en plastique
- «Cap» vert pour base lampadaire 11 et 6 sur l'île (recouvrement d'hiver)
- 1 pelle ronde à long manche
- Barre pour ouvrir fontaine en «T»
- Gratte bleue

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

- Barre de force bleue (crowbar)
- 2 râteaux rigides
- 2 balais brosse
- Escabot blanche 3 marches
- Arrosoir pivotante
- 5 bases lampadaire
- 1 paire de protège-genoux
- Débrousailleuse
- Laboureuse
- 1 sécateur long
- 2 sécateurs courts
- Aspirateur EZE rouge 18-9
- 1 pistolet orange pour Mono
- Ensemble de perceuse et mèches (Kit drill) Dewalt (12 Volt)
- Marteau (rouge)
- Ensemble gris Black and Decker 6.5 am (petite valise contenant des outils en plastique transparent ouvrable des 2 côtés)
- 2 grattoirs
- Clé anglaise, 375 mm.
- 2 tubes de graisse blanche au lithium
- Perçeuse (drill) orange blanche X__
- Decker 6.5 amp.
- Clé en «T»
- Manche « Bench Marck » avec adaptation 1⅛ x 2

Kiosque

- Comptoir avec imprimante Brother/brocheuse/calculatrice/ 3 rouleaux .05 cents/paire de ciseaux
- 2 TV écrans plats avec lecteur CD-DVD
- Poubelles blanches en plastique
- des CD
- 1 ventilateur sur pied
- 1 barre électrique rallonge
- 1 étui à portable
- 1 téléphone sur pied
- Chaise à 5 pattes avec roulettes noires avec dossier
- 1 horloge suisse murale

Remise verte

- Tondeuse orange Colombia 148 cc
- 1 échelle aluminium
- 1 tourniquet arrosoir 3 jaunes, 1 verte en plastique
- 1 pioche bleue
- 1 gratte d'hiver bleue
- 1 pelle ronde (5')
- 2 lampes jaunes portatives 500 watts
- 2 poulies en métal orange
- 1 balai (18'')
- Moustiquaires à gazebos
- 1 manche de pelle bleu

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

- 1 barre métal en «T» en tube
- 1 poche rouge avec toiles noires pour tête lampadaire
- 2 courroies (bander) jaune
- 1 coupe bordure 4 cycles «YardMan»
- Câble tissé 100’
- 2 manches de râteaux
- 4 extensions avec boîte électrique (2 x 50’) (2 x 100’)
- Cric (Jack) vertical
- 7 tuteurs en métal (7’)
- Lumières de Noël (3 contenants bleus)
- 2 réservoirs de gazoline 1 gallon
- 2 réservoirs de gazoline 5 gallons
- 1 réservoir de gazoline 3 litres
- 30 tiges (rodes) de métal vissées
- 6 coins aluminium
- Tête de balai (3’)
- 1 base en 2 moitiés de lampadaires
- 1 tête de lampadaire
- 1 litre «Round up»
- 1 gallon nettoyant tout usage
- 1 gallon lave-vitre
- Ensemble perceuse (Kit drill) Dewalt 3 chargeurs
- 1 trousse de bolts-washer recto-verso
- 1 haut-parleur
- 1 boîte sacs verts
- 3 petites boîtes de sacs orange
- 2 courroies à cliquet «bender rachet» oranges
- 1 corde à mesurer orange
- 2 plats à peinturer (1 rouge, 1 noir) avec 2 rouleaux
- 2 équerres blanches (20’’)
- 1 chaîne
- 1 lumière torche
- 2 extensions blanches
- 2 arrache-clous bleus
- Gants de travail
- 1 pistolet arrosoir
- 1 extincteur 2 litres
- 1 graisse rouge+ 1tube
- 1 meule verte
- 1 ensemble de douilles (set de «box») Bench Mark
- 1 graisseur (zot)
- 8 bonbonnes de peinture
- Vis ++
- Équerres
- Ampoules électriques
- 2 serres
- 1 niveau
- 2 taille-branches
- 1 marteau
- 2 lampes de poches
- 1 scie à fer, manche noir

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

- Boîte de courant
- 1 ensemble de douilles (set box) rouge
- 1 poubelle de plastique
- 1 chaise bois/métal
- 2 supports en pyramide

Cabane rouge

- 3 bancs parc vert 6’
- 3 pelles grattoirs en plastique
- 1 pelle en métal
- 2 sacs de sel
- 2 chaises en bois et métal
- Tapis à vache sol (5 parties)

Extérieur à l’usine

- 1 estrade (stage) sur 4 roues
- 1 base lampadaire en 2½
- 1 tête avec chapeau vert
- 1 poteau avec bout
- 2 bases de skate tubing
- 1 jeu de basketball
- 2 pentes (carrée et ovale) de skate
- 1 table
- 1 poubelle
- 1 cage métal 8’ x 10’ x 8’
- 1 balançoire à pivot
- 1 table à 4 sièges beiges
- 1 arbre de Noël en métal 20’

Van

- Poteaux pour tepee
- Moustiquaires (screens) avec gazebos
- 1 ballai 3’
- 2 grattes à 3 pattes
- 4 grattes en métal (neige)
- 1 gratte en plastique (neige)
- Coroplast ++
- 2 lampadaires sans base
- 2 boyaux 2’’ x 100’
- Lumières de Noël ++

OÙ SONT-ILS

- 2 jeux d’enfants sur base métal

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

ANNEXE « B »

	No Contrat/ No Bon commande	Objet du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations pompage+ station épuration	BV-2010-0030	GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur)	Intéral	7 730.00 $
			IFCS	21 858.00 $
Stations pompage	BV-2010-0031	Fournir et installer un nouveau conduit d'alimentation de 12" en acier inoxydable 304 pour le poste SP4	MP Éco (Fournisseur déjà sur les lieux pour changement des pompes)	5 350.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0032	Peinture des planchers à l'époxy après Blastrac	Stonhard*	11 995.00 $
			Construction Avila	9 584.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0033	Peinture des murs, des portes et des cadres Atelier, Salle électrique et secteur traitement	Peinture Jimmy Racine	5 350.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0034 **	A) Raccorder deux vannes Électriques et quatre vannes pour dégrilleur avec minuterie et sélecteur auto-manuel pour chaque vanne	Centre Électrique de Beauce	3 282.00 $

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 6 JUIN 2011 (suite)

		B) Installer 2 valvwes de 12", fabriquer et installer une conduite de contournement de 2" (by pass) en acier inox installer les valves de 2", fabriquer et installer deux supports pour sonde à oxygène en acier inoxydable, installer divers actuateurs de 2", 3" et 4", remplacer 4 mamelons de 3"*3", Fabriquer et installer 4 supports sur conduites ABS de drainage	MP Éco	8 195.00 $
		C) Installation des sondes à Oxygène dissous avec câblage, branchement dans automate des surpresseurs et programmation	CWA	6 265.00 $
		D) Production de la directive de changement incluant la logique de commande à réaliser avec une visite à la station	Groupe Roche	1 200.00 $
		Même travaux que les étapes A,B,C et D ci-dessus	CWA	21 855.00 $

Ville de Beauceville

SÉANCE AJOURNÉE 13 JUIN 2011

Procès-verbal de l'ajournement de la séance du 6 juin 2011 des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 juin 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Dany Veilleux, sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2011-06-4115: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2011-06-4116: **Appui CPTAQ – Martin Lessard**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 488 960, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone agroforestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant l'accord de principe, entre la Commission de la Protection du Territoire Agricole et de la MRC Robert-Cliche, au sujet de la demande à portée collective en lien avec l'article 59 de la loi su la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant que l'accord de principe porte, entre autres, sur la possibilité de construire une résidence unifamiliale sur une propriété en zone agroforestière de plus de 20 hectares;

Considérant que lorsque l'accord de principe sera final et pleinement autorisé, la Ville de Beauceville aura l'autorisation d'émettre des permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à une autorisation en lien avec l'entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 6 juin 2011

R-2011-06-4117: **Appui CPTAQ – Michel Rodrigue**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 060 093 et 4 061 516, à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'aliénation du

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 13 JUIN 2011 (suite)

lot 4 061 516 pour la vente et dans le but d'autoriser la construction d'une maison sur le lot 4 060 093;

Considérant que le secteur en question est inscrit à l'intérieur d'un îlot déstructuré reconnu par une entente de principe entre la MRC Robert-Cliche et la CPTAQ;

Considérant qu'une demande pour la construction d'une maison neuve sur le lot 4 060 093, sera permise sans l'autorisation de la CPTAQ lorsque la demande à portée collective faite par la MRC pour la Ville de Beauceville, en fonction de l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, sera agréée prochainement par les parties concernées;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, la présente demande fait appel à une autorisation sous entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 22 avril 2011.

R-2011-06-4118: Adoption du premier projet de règlement 2011-256

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le premier projet de règlement 2011-256 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que lu.

QUE l'assemblée publique pour fins de consultation soit tenue le 4 juillet 2011 à 19h30.

R-2011-06-4119: Fermeture de rue

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville décrète la fermeture de l'ancien chemin sur les lots 4 061 350 et 4 061 351.

R-2011-06-4120: Vente des lots 4 061 350 et 4 061 351

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Ville de Beauceville

SÉANCE DU 13 JUIN 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville vende à monsieur Roger Giroux, à titre gratuit et conditionnellement à ce que la Ville puisse utiliser le milieu humide selon ses besoins et ce, illimité dans le temps, un terrain étant les lots 4 061 350 et 4 061 351 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs à cette cession de terrain.

R-2011-06-4121: **Droits exigibles – barrage Lac Fortin**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2011-06-4113 soit modifiée comme suit:

Que le paragraphe suivant

« QUE la Ville de Beauceville s'engage à acquitter tous les droits requis selon les barèmes et lois gouvernementales et municipales pour l'analyse des demandes d'autorisation et pour la réalisation des travaux de réfection du barrage du lac Fortin »;

Soit remplacé par le suivant:

« QUE la Ville de Beauceville s'engage à acquitter ***à même la taxe fédérale d'accise 2005-2009*** *tous les droits requis selon les barèmes et lois gouvernementales et municipales pour l'analyse des demandes d'autorisation et pour la réalisation des travaux de réfection du barrage du lac Fortin; »*

Période de questions

Aucune question n'est posée n'ayant personne de présent à l'assemblée

R-2011-06-4122: **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 4 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juillet 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-07-4123: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes:

- les items 13 et 14 soient reportés
- ajout à affaires nouvelles: Félicitations à Florence Duval
  Merci aux donneurs du projet Ile Ronde

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1- À 19h30: Assemblée publique de consultation sur règlement 2011-256
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption des procès verbaux des séances du 6 et 13 juin 2011
4- Correspondance
5- Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
6- Maire suppléant
7- Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP – achèvement du prolongement de la 155e Rue et de la 23e Avenue
8- Mandat pour transmission du certificat d'autorisation auprès du MDDEP – achèvement du prolongement de la 155e Rue et de la 23e Avenue
9- Adoption du second projet de règlement 2011-256
10- Dérogation mineure – 249, 108e Rue, lot 4 060 353
11- Dérogation mineure – 200, 2e Avenue, lot 4 060 905
12- Dérogation mineure – 200, 82e Avenue, lot 4 060 273
13- Avis de motion
14- Avis de motion
15- Félicitations pour le comité culturel et patrimonial
16- Félicitations à Claude Veilleux
17- Approbation du bordereau des comptes
18- Affaires nouvelles
19- Période de questions
20- Levée ou ajournement de la séance

R-2011-07-4124: Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et 13 juin 2011

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 6 et 13 juin 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 JUILLET 2011 (suite)

R-2011-07-4125: **Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la conseillère Renée Berberi soit et est nommée mairesse suppléante pour les mois de juillet, août, septembre, octobre 2011.

R-2011-07-4126: **Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP – prolongement des services de la 155e Rue et de la 23e Avenue**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Denis Fortin, ingénieur de la firme Roche Ltée Groupe Conseil, à présenter, au nom de la Ville de Beauceville, la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parc, dans le but de prolonger les services d'aqueduc et d'égouts de la 155e Rue et de la 23e Avenue.

R-2011-07-4127: **Engagement à mandater un professionnel pour la transmission d'un rapport de conformité auprès du MDDEP – suite au prolongement des services la 155e Rue et de la 23e Avenue**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville s'engage à mandater, à la suite de la réception du certificat d'autorisation nécessaire au prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la 155e Rue et de la 23e Avenue, un ingénieur ou un regroupement d'ingénieurs membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour rédiger et transmettre un rapport de conformité au sujet des travaux relatifs au certificat d'autorisation accordé par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, dans l'année qui suivra l'achèvement des ouvrages du prolongement des services municipaux de la 155e Rue et de la 23e Avenue.

R-2011-07-4128: **Adoption du second projet de règlement 2011-256**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le second projet de règlement 2011-256 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que présenté.

R-2011-07-4129: **Dérogation mineure – 249, Route 108, lot 4 060 353**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 249, Route 108, lot 4 060 353, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser une marge latérale de 30 cm, pour cette propriété, contrairement à la prescription de la zone qui est de 1 mètre.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 JUILLET 2011 (suite)

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 14 juin 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2011-07-4130: Dérogation mineure – 200, 2e Avenue, lot 4 060 905

Attendu que deux demandes de dérogation mineure, à la propriété localisée au 200, 2e Avenue, lot 4 060 905 à Beauceville ont été formulées à l'effet

- d'autoriser, pour la maison, une marge avant de 2,77 m par rapport à l'avenue Lambert, contrairement à la marge de 4,0 m qui ait exigée dans cette zone

- d'autoriser, pour le garage une marge avant de 1 m par rapport à l'avenue Lambert, contrairement à la marge de 4,0 m qui ait exigée dans cette zone.

Attendu que ces demandes ont été présentées à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de ces demandes ont été publiées le 14 juin 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de ces demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE les demandes de dérogation mineure soient et sont accordées.

R-2011-07-4131: Dérogation mineure – 200, 82e Avenue, lot 4 060 273

Attendu que deux demandes de dérogation mineure, à la propriété localisée au 200, 82e Avenue, lot 4 060 273, à Beauceville ont été formulées à l'effet

- d'autoriser un différentiel de plus de 2,0 m sur la marge avant face à la 82e Avenue, par rapport à la propriété localisée au 327, de la 110e Rue
- d'autoriser la construction d'un garage en marge avant, face à la route 108.

Attendu que ces demandes ont été présentées à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de ces demandes ont été publiées le 14 juin 2011;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de ces demandes;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 JUILLET 2011 (suite)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE les demandes de dérogation mineure soient et sont accordées.

Avis de motion

Le ou la conseiller(ère) ___ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant approximatif de _____ $ afin de

- prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 39e Avenue;

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

Avis de motion

Le ou la conseiller(ère) ___ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant approximatif de _____ $ afin de

- d'installer une nouvelle conduite d'aqueduc de la 39e Avenue jusqu'au bout du prolongement de la 23e Avenue, et la mise en place de ± 125 mètres d'égout sur une section du projet de « développement des Placements du Roy »
- de prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 155e Rue et 23e Avenue sur une longueur approximative de 380 mètres « Développement des Champs ».

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

R-2011-07-4132: Félicitations pour le comité culturel et patrimonial

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées au Comité culturel et patrimonial pour l'organisation et le succès remporté lors leur activité « Familles souche » tenue ce 12 juin.

R-2011-07-4133: Félicitations à monsieur Claude Veilleux

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées à monsieur Claude Veilleux pour le sauvetage de la noyade Mlle Parent dans la rivière Chaudière, le 20 juin 2011.

R-2011-07-4134: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Il est également résolu d'approuver la facture no 004 datée du 31 mai 2011 de la Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 56 506 $ faisant partie de la soumission déjà approuvée par la résolution no 2010-11-3938.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 4 JUILLET 2011 (suite)

Il est également résolu d'approuver no DSF110409 datée du 11 avril 2011 de la cie Detekta au montant de 2 574,71 $ soumission déjà approuvée par la résolution no 2011-02-4015 au nom de Vulcain, cette dernière ayant changé de nom pour Detekta.

Affaires nouvelles

R-2011-07-4135: Félicitations à Mlle Florence Duval

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des félicitations soient adressées à Mlle Florence Duval pour sa participation et son implication dans l'équipe féminine de soccer du Québec lors des championnats nationaux.

Monsieur le Maire remercie les donneurs et félicite les membres du bureau de direction de la Corporation de l'Île Ronde pour les efforts fournis depuis le début et la collecte d'argent au montant de 3 046 935 $.

Période de questions

Mélanie Létourneau, journaliste Beauce-Nord: concernant les dons pour la Corporation de l'Île Ronde.

R-2011-07-4136: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 11 juillet 2011 à 19h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 11 JUILLET 2011

Procès-verbal de l'ajournement de la séance du 4 juillet 2011 des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 juillet 2011 à 19h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de la mairesse suppléante Renée Berberi.

A-2011-07-310: Avis de motion

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant de 467 500 $ afin d'effectuer des travaux de voirie et prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 39e Avenue;

A-2011-07-311:. Avis de motion

Le conseiller Claude Mathieu quitte la séance

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant de 1 150 000 $ afin de

- d'installer une nouvelle conduite d'aqueduc du bout de la 169e Rue (39e Avenue) jusqu'au bout du prolongement de la 23e Avenue
- de prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 155e Rue et 23e Avenue sur une longueur approximative de 380 mètres.
- déplacement de la conduite d'aqueduc entre la 102e Rue et le réservoir 108.

Le conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion

A-2011-07-312: Avis de motion

Le Conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant 590 000 $ afin de prolonger les services d'aqueduc et d'égout entre le prolongement de la 169e Rue et le prolongement de la 23e Avenue.

R-2011-07-4136: Mandat à Genivar pour conception et surveillance partielle travaux de voirie – 39e Avenue

Considérant que des travaux de voirie sur la 39e Avenue sont prévus;

Considérant l'offre de Génivar pour la conception et la surveillance partielle des travaux de voirie;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la conception des travaux de voirie dans la 39e Avenue au montant de 6 500 $, la surveillance partielle au montant estimé à 2 235 $, au tarif horaire suivant: ingénieur senior: 120 $/hre; ingénieur: 85 $/hre; technicien: 68 $/hre; visite: 25$/visite; taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à venir.

R-2011-07-4137: Mandat à Genivar pour surveillance de la réfection de conduite d'eau de la 101e Rue

Considérant l'offre de Génivar pour la surveillance de la réfection de conduite d'eau de la 101e Rue sur un tronçon de ±390 mètres;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la surveillance de la réfection de conduite d'eau de la 101e Rue sur un tronçon de ±390 mètres au montant de 21 750 taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à venir.

.

R-2011-07-4138: **Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement des villes de l'Estrie pour la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007**

Considérant que la municipalité de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DI0089-90 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007.

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie en responsabilité civile primaire d'une valeur de
200 000 $ fût mis en place et que la municipalité de Beauceville y a investi une quote-part de 16340 $ représentant 8.17 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la municipalité de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

Considérant que la municipalité de Beauceville demande que le reliquat de 168 153.33 $ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la municipalité de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007.

Considérant que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Considérant que la municipalité de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007.

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu:

D'obtenir de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de l'Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2006 au 1er décembre 2007.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de l'Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

R-2011-07-4139: Octroi des contrats pour usine d'épuration

Considérant que des appels d'offre ont été demandés conformément à la loi concernant les différentes spécialités concernant l'usine d'épuration et des stations de pompage;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

QUE les soumissions suivantes pour chacune des spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations de pompage	BV-2010-0035	Achat de Flottes pour postes de pompage	ITT Water & Wastewater	763.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0036	Raccordement Senseur Pompe à boues (DC#7)	CWA	1 523.75 $
Station d'épuration	BV-2011-0037	Optimisation fonctionnement dégrilleurs	MP Eco	19 005.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0038	Installation de pompes de recirculation, de brassage, aérateurs des réacteurs	MP Eco	20 395.00 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

R-2011-07-4140: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-06-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

8. Radiation comptes

Il est proposé par ___,
Appuyé par ___ et résolu

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

Amendes à radier au 11 juillet 2011

RÉFÉRENCES	NOMS	MONTANT DU	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
92e Rue	Hydro Québec	1 106,70 $			1 106,70 $
D-0021		2 938,71 $	1 528,18	2006-2008	4 455,89 $
D-1463		6 725,30 $	1 845,82 $	2008	8 571,12 $

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

D-5747		5 284,30	1 630,80 $	2008	6 915,20 $

R-2011-07-4141: **Autorisation de signatures – Directeur général**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le Directeur général Félix Nunez, en l'absence de la Trésorière Lucie Gravel et du Trésorière-adjoint Céline Veilleux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, les chèques et effets bancaires nécessaires à son administration.

R-2011-07-4142: **Abrogation résolution 2011-06-4120 -vente des lots 4 061 350 et 4 061 351**

QUE la résolution no 2011-06-4120 – vente des lots 4 061 350 et 4061351 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville vende à monsieur Roger Giroux, au montant de un dollars (1 $) et conditionnellement à ce que la Ville puisse utiliser le milieu humide, (voir croquis en annexe) comme mesure compensatrice dans le cadre du projet de la piste cyclable, s'il y a lieu, selon ses besoins et ce, illimité dans le temps, un terrain étant les lots 4 061 350 et 4 061 351 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs à cette cession de terrain.

R-2011-07-4143: **Autorisation à Stéphanie Turgeon à signer les baux de location pour l'île et tout document se rattachant à la location.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Stéphanie Turgeon soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les baux de location de l'île Ronde et tout document se rattachant à la location**.**

R-2011-07-4144: **Droit de passage –Domaine de la Beaucevilloise**

Monsieur Claude Mathieu se retire de la réunion

Attendu qu'il y a eu une demande pour que la Ville permette l'aménagement d'un sentier piétonnier entre la route 108 et le complexe de la Beaucevilloise;

Attendu que la Beaucevilloise a besoin d'un passage pour raccorder son bâtiment à la conduite de gaz naturel de la route 108;

Attendu que les propriétaires du complexe de la Beaucevilloise sont d'accord pour aménager un sentier piétonnier à leurs frais et en faire l'entretien aussi longtemps que la servitude subsistera;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

Attendu que l'arpenteur géomètre Mme Nadia Parent à produit une description technique du droit de passage accordé au complexe de la Beaucevilloise, à la minute 1210 de l'étude des arpenteurs-géomètres Ecce terra, sencrl, bureau de St-Joseph de Beauce;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accord un droit de passage au complexe de la Beaucevilloise pour qu'il y soit aménagé un passage pour piéton, à l'intérieur de l'emprise décrite à la minute 1210 de l'étude des arpenteurs ecce terra et que la compagnie Gaz Métro utilise ce même passage pour raccorder le bâtisse de la Beaucevilloise à son réseau gazier situé sous la route 108 et à la condition que tous les frais inhérents à la construction du passage piétonnier et son entretien, ainsi tous les autres frais se rapportant à la conduite de gaz naturel soient à la charge des propriétaires du complexe de la Beaucevilloise.

R-2011-07-4145: Vente des lots 4 812 339 et 4 812 342, au Domaine de la Beaucevilloise inc.

Considérant que Le Domaine de la Beaucevilloise inc. désire faire l'acquisition des lots 4 812 339 et 4 812 342, appartenant à la Ville de Beauceville;

Considérant que ces deux lots totalisent 24 011,2 m²;

Considérant que le prix de vente entendu est de 2,00 $/m²;

Considérant que le total de la transaction est de 48 022,40 $ plus la TPS au montant de 2 401.12 $ et la TVQ au montant de 4 286.00 $, pour un montant total de 54 709,52 $, taxes incluse;

Considérant que la Ville de Beauceville et Le Domaine de la Beaucevilloise inc. se sont entendus sur un prix de 2,00 $/m² dans l'éventualité du rachat de terrain de l'avenue perpendiculaire à la 102ième Rue, en direction de la 100ième Rue, tel que montré à l'intérieur de la description technique, minute 1210, parcelle no 4, de Mme Nadia Parent, arpenteur-géomètre joint à la présente (annexe B);

Considérant que le prix est fixe et ne pourra pas être augmenté par le propriétaire Le Domaine de la Beaucevilloise inc. ou par des acquéreurs éventuels, le cas échéant;

Attendu que Le Domaine de la Beaucevilloise Inc. doit voir à l'entretien de la parcelle no 4 jusqu'à la construction d'une nouvelle rue;

Considérant que Le Domaine de la Beaucevilloise inc. a l'obligation de vendre au prix entendu, à la Ville de Beauceville, la parcelle no 4 du plan tel que montré sur le plan minute 1210, de l'arpenteur Nadia Parent avant tout autre acheteur;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE Ville de Beauceville vende à Le Domaine de la Beaucevilloise Inc. le lot 4 812 339, d'une superficie de 23 002,2 m² ainsi que le lot 4 812 342 d'une superficie de 1 009.0 m², tel que décrit sur le plan minute 1210 de l'arpenteur géomètre Nadia Parent au montant de cinquante-quatre-mille-sept-cent-neuf dollars et cinquante-deux cents. (54 709.52 $), montant total taxes incluses.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

QUE la résolution no 2011-06-4096 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2011-07-4146: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

RENÉE BERBERI, Mairesse suppléante

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 11 JUILLET 2011 (suite)

ANNEXE A

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Stations de pompage	BV-2010-0035	Achat de Flottes pour postes de pompage	ITT Water & Wastewater	763.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0036	Raccordement Senseur Pompe à boues (DC#7)	CWA	1 523.75 $
Station d'épuration	BV-2011-0037	Optimisation fonctionnement dégrilleurs	MP Eco	19 005.00 $
Station d'épuration	BV-2010-0038	Installation de pompes de recirculation, de brassage, aérateurs des réacteurs	MP Eco	20 395.00 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 juillet 2011 à 19:00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Dany Veilleux sous la présidence de la mairesse suppléante Renée Berberi et formant le quorum requis.

R-2011-07-4147: Adoption du règlement d'emprunt 2011-258 pour la 39e Avenue.

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que le règlement 2011-258 décrétant une dépense de 467 500 $ et un emprunt de 467 500 $ pour travaux de voirie et prolonger les services d'aqueduc et égout sur la 39e Avenue soit adopté tel que lu.

Adoption du règlement d'emprunt pour la 101e Rue

Les membres du conseil présents sont tous d'accord à ce que cet item soit retiré de l'ordre du jour

R-2011-07-4148: Adoption du règlement d'emprunt 2011-257 pour la 23e Avenue et 102e Rue

Considérant qu'après lecture des modifications ont été apportées,

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que le règlement 2011-257 décrétant une dépense de 1 150 000 $ et un emprunt du même montant pour le prolongement des services dans diverses rues et le déplacement d'une conduite d'aqueduc soit adopté tel que lu avec les modifications.

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2011-07-4149: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la séance est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

RENÉE BERBERI, Mairesse suppléante

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 15 AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 août 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2011-08-4150: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes:

- l'item 2.6 est reporté
- ajout à affaires nouvelles:
  - Octroi du contrat à Aquatech pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la piscine du centre culturel;
  - Mandat à BPR prolongement de services – secteur de la 39e Avenue et de la 169e Rue;
  - Mandat à Roche pour la vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin
  - Mandat à Ecce Terra pour l'arpentage terrain Lac Fortin

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
   - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
   - 1.2. Adoption des procès-verbaux de la séance du 4, 11 juillet et la séance extraordinaire du 12 juillet 2011
   - 1.3. Dépôt du résultat de la tenue de registre du 4 août 2011
   - 1.4. Adoption du règlement 2011-256

2- HYGIÈNE DU MILIEU
   - 2.1. Mandat à Genivar pour l'inspection télévisée de la conduite d'égout de la 101e Rue
   - 2.2. Mandat à Roche Ltée pour la caractérisation environnementale
   - 2.3. Mandat à Roche Ltée pour analyse des besoins futurs en eau potable et de la capacité hydraulique du bassin versant de la prise d'eau
   - 2.4. Mandat à Roche Ltée pour préparation et suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfection du barrage du Lac Fortin
   - 2.5. Autorisation signature entente pour se rendre au barrage Lac Fortin – St-Alfred
   - 2.6. Acceptation soumission pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements de traitement des eaux usées
   - 2.7. Octroi d'un contrat pour usine d'épuration

3. VOIRIE
   - 3.1. Achat de balises « vitesse »

4. SÉCURITÉ
   - 4.1. Fermeture boul. Renault, cérémonie au Cénotaphe

5. URBANISME

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

5.1. Dérogation mineure – 221, 22e Rue, lot 4 061 180
5.2. Dérogation mineure – 319, 41e Rue, lot 3 488 889
5.3. Dérogation mineure – 315, 41e Rue, lot 4 513 819
5.4. Dérogation mineure – 118, 125e Rue, lot 3 488 471
5.5. Dérogation mineure – 111, 158e Rue, lot 4 060 437

6. TRAVAUX PUBLICS
   6.1. Demande de travaux au MTQ
   6.2. Signature du protocole d'entente avec le MTQ

7. FINANCES

   7.1. Radiation comptes
   7.2. Approbation du bordereau des comptes

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
   8.1. Correspondance
   8.2. Appui à l'union des transports adaptés et collectifs du Québec dans le cadre de la révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif
   8.3. Affaires nouvelles
   8.4. Période de questions

9. Levée ou ajournement de la séance

R-2011-08-4151: **Adoption des procès-verbaux de la séance du 4, 11 juillet et la séance extraordinaire du 12 juillet 2011**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 4, 11 juillet et la séance extraordinaire du 12 juillet 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt du résultat de la tenue de registre du 4 août 2011

R-2011-08-4152: **Adoption du règlement 2011-256**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 6 juin 2011;

Attendu que le premier et deuxième projet ont été adoptés respectivement le 13 juin et 4 juillet 2011;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que monsieur Lévy Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2011-256 modifiant le règlement 2004-139 concernant le zonage soit adopté tel que présenté.

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-08-4153: **Mandat à Genivar pour l'inspection télévisée de la conduite d'égout de la 101e Rue**

Considérant l'offre de Génivar pour l'inspection télévisée des conduites d'égout de la 101e Rue;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation d'un document d'appel d'offres pour l'inspection télévisée; l'analyse du rapport de la firme d'inspection, l'addenda à émettre et à inclure aux plans pour construction, la préparation des plans « tel que construit » de la 101e Rue au montant de 3 800 $ taxes non incluses.

R-2011-08-4154: **Mandat à Roche Ltée pour la caractérisation environnementale**

Considérant l'offre reçu de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la réalisation de la caractérisation environnementale d'un milieu humide au site prévu de l'élargissement du chemin d'accès menant au barrage du Lac Fortin;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre datée du 10 août 2011 de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la réalisation de la caractérisation environnementale d'un milieu humide au site prévu de l'élargissement du chemin d'accès menant au barrage du Lac Fortin; au montant de 1 000 $ taxes non incluses, s'il y a confirmation de l'absence d'espèces floristiques à statut.

R-2011-08-4155: **Mandat à Roche Ltée pour analyse des besoins futurs en eau potable et de la capacité hydraulique du bassin versant de la prise d'eau**

Considérant l'offre reçu de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour l'analyse des besoins futurs en eau potable et de la capacité hydraulique du bassin versant de la prise d'eau;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre datée du 11 août 2011 de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour l'analyse des besoins futurs en eau potable et de la capacité hydraulique du bassin versant de la prise d'eau au montant de 5 800 $ taxes non incluses, mais incluant les dépenses.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

R-2011-08-4156: **Mandat à Roche Ltée pour préparation et suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfection du barrage du Lac Fortin**

Considérant l'offre reçu de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la préparation et le suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfections du barrage du lac Fortin;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre datée du 11 août 2011 de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la préparation et le suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfections du barrage du lac Fortin au montant de 21 900 $ taxes non incluses.

R-2011-08-4157: **Autorisation signature entente pour se rendre au barrage Lac Fortin – St-Alfred**

Considérant qu'il y aura des travaux à effectuer au barrage du Lac Fortin;

Considérant que la largeur du droit de passage pour se rendre n'est plus conforme;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente avec le propriétaire de la terre du droit de passage pour se rendre au barrage du Lac Fortin à St-Alfred afin de permettre à la Ville de Beauceville faire des travaux sur le chemin du droit de passage afin de le rendre sécuritaire et fonctionnel.

Acceptation soumission pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements de traitement des eaux usées

Considérant la demande prix pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements des eaux usées;

Considérant les offres reçus sont:

Allen Entrepreneur Général Inc.	196 647,08 $
Électro Beauce	198 753,56 $
Noël Rochette et fils inc.	232 976,63 $
Logitex	301 901,25 $
Cont-A-C-T technologies	337 113,18 $
Filtrum Inc.	339 610,43 $

REPORTÉ À LORS DE L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Il est proposé par ___,
Appuyé par ___ et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission suivante:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

❖ Allen Entrepreneur Général Inc. 196 647,08 $ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie les montants comme suit:

Les stations de pompages et station d'épuration: 140 497 $ excluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2010-237

❖ Réservoir 181e Rue: 32 114 $ excluant les taxes, à même la taxe fédérale d'accise

R-2011-08-4158: Octroi d'un contrat pour usine d'épuration

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant un support en acier inoxydable pour la manipulation des UV concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant les offres reçus sont:
M.P. Éco 8 225 $ excluant les taxes
Brault Maxtech Inc. 12 750 $ excluant les taxes

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la soumission suivante pour la spécialité décrite soit acceptée excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Usine d'épuration	BV-2011-0039	Fabrication et l'installation d'un support en acier inoxydable pour la manipulation des supports et lampes UV	M.P. Eco	8225,00 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

VOIRIE

R-2011-08-4159: Achat de balises « vitesse »

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

De procéder à l'achat de 6 balises « Ped-zone » et accessoires d'installation au montant de 1720,27 $ incluant les taxes, les frais de sérigraphie et de l'assistance pour l'installation tel que soumis par la firme Develo Tech.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

SÉCURITÉ

R-2011-08-4160: Fermeture boul. Renault, cérémonie au Cénotaphe

Attendu que le Comité du Cénotaphe organise annuellement un défilé militaire, le ou vers le 11 novembre;

Attendu que le défilé se fait sur le pont et le boulevard Renault;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y a lieu de fermer temporairement le pont et le boulevard Renault pendant la durée de l'événement soit de 10h00 à 13h00 sporadiquement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du défilé militaire sur le pont et du boulevard Renault, le ou vers le 11 novembre de chaque année de 10h00 à 13h00 sporadiquement.

URBANISME

R-2011-08-4161: Dérogation mineure – 221, 22e Rue, lot 4 061 180

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 221, 22e Rue, lot 4 061 180, à Beauceville a été formulée à l'effet

- d'autoriser une marge latérale de 20 cm par rapport à sa limite sud-est et une marge arrière de 1,0 m. Les marges règlementaires pour cette zone sont d'un minimum de 2,0 m pour la marge latérale et de 3,0 m pour la marge arrière

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 juillet 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2011-08-4162: Dérogation mineure – 319, 41e Rue, lot 3 488 889

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 319, 41e Rue, lot 3 488 889 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser la construction d'un garage en marge avant par rapport à la 61ième avenue

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 juillet 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité,

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2011-08-4163: Dérogation mineure – 315, 41e Rue, lot 4 513 819

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 315, 41e Rue, lot 4 513 819, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser l'agrandissement du garage, situé à la droite de la résidence principale, vers l'arrière sur toute sa largeur, d'une longueur d'environ 10,5 m. L'agrandissement demandé portera la superficie totale du garage à environ 178 m², ce qui aura comme effet que le garage sera de 12% plus grand que la résidence principale. Le règlement de zonage autorise un garage d'une superficie égal ou inférieur à 75% de celle de l'habitation principale.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 juillet 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité,

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

R-2011-08-4164: Dérogation mineure – 118, 125e Rue, lot 3 488 471

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 118, 125e Rue, lot 3 488 471, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser l'installation d'une porte de garage d'une hauteur maximum de 3,66 m, la hauteur maximale autorisée par le règlement de zonage étant de 3,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 juillet 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2011-08-4165: Dérogation mineure – 111, 158e Rue, lot 4 060 437

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 111, 158e Rue, lot 4 060 437, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser la construction d'un garage détaché avec une structure d'une hauteur supérieure d'au maximum 750 mm à celle de la résidence principale, le règlement de zonage autorisant une hauteur égale ou inférieure à la résidence principale.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 juillet 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'une objection a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité,

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Lévy Mathieu se retire de la réunion

R-2011-08-4166: Demande de travaux au MTQ

Considérant que le Ministère des Transports est à la finalisation des plans de construction de l'autoroute 73 par la firme SNC Lavalin, à la hauteur de Beauceville;

Considérant qu'il y a prolongement de la 181e Rue;

Considérant que la Ville de Beauceville désire profiter de cette construction pour prolonger les services municipaux, aqueduc et égout sanitaire, dans la 181e Rue;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit adressée au ministère des Transports afin de préparer une entente pour prolongement des services municipaux, aqueduc et égout sanitaire, de la 181e Rue;

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite entente.

R-2011-08-4167: Signature du protocole d'entente avec le MTQ

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de déneigement, déglaçage, fourniture des matériaux et du site d'entreposage de l'avenue Lambert et de la route du Golf, dossier 6606-11-4569.

FINANCES

R-2011-08-4168: Radiation comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

Factures diverses à radier au 15 août 2011

RÉFÉRENCES	NOMS	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
92e Rue	Hydro Québec	1 106,70 $			1 106,70 $
D-0021		2 938,71 $	1 558,77	2006-2008	4 497,48 $
D-1463		6 725,30 $	1 915,83 $	2008	8 641,13 $
D-5747		5 284,30	1 685,81$	2008	6 970,11 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

R-2011-08-4169: **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Il est résolu d'approuver le montant de 5 000 $ à la firme Timi E et le montant de 5 000 $ à la Corporation de l'île Ronde.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2011-08-4170: **Appui à l'union des transport adaptés et collectifs du Québec dans le cadre de la révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif**

Considérant le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

Considérant le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

Considérant que la révision du financement en ce qui qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités, sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

Considérant que la nouvelle Politique prendra effet le 1er janvier 2012, et que à ce stade-ci aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

Considérant que les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

Considérant les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

Considérant l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zone rurales et semi-urbaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans les démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté. Ainsi que d'appuyer les recommandations de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec relativement au renouvellement de la politique québécoise du transport collectif.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Affaires nouvelles

R-2011-08-4171: Soumission – pour fourniture service professionnels pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la piscine du centre culturel

Considérant la demande de prix pour fourniture service professionnels pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la piscine du centre culturel;

Considérant l'offre reçue par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau Inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau Inc. au prix de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent dollars (189 900 $) tel que décrit à l'option B de la proposition no 539 9248 ;

Il est également résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le Directeur général, Félix Nunez soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir entre la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. et que le document d'appel d'offre fasse partie intégrante dudit contrat et la proposition no 539 9248 « B ».

R-2011-08-4172: Mandat BPR prolongement service secteur 23e Avenue et 169e Rue

Considérant l'offre de la firme BPR pour le prolongement de services – secteur de la 39e Avenue et de la 169e Rue;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de la firme BPR datée du 4 août 2011 concernant le prolongement de services – secteur de la 39e Avenue et de la 169e Rue relativement aux levés de terrain, le traitement des données et la mise en plan, la réalisation des plans et devis ainsi que la demande de CA au montant de 21 900 $, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

R-2011-08-4173: Mandat Roche – vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin

Considérant l'offre de la firme Roche Ltée, groupe conseil pour la vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de la firme Roche Ltée, groupe conseil datée du 15 août 2011 concernant la vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin au montant de 1 850 $, taxes non incluses.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

R-2011-08-4174: **Mandat à Ecce Terra, relevé terrain et mise en plan de la route d'accès au barrage du Lac Fortin et de la digue dudit Lac**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Ecce Terra, arpenteur géomètre, à faire le relevé de terrain et mise en plan de la route d'accès au barrage du Lac Fortin et de la digue du Lac; au taux horaires suivant:

Pour l'équipe technique de deux hommes avec instrumentation	165 $/heure
Pour le technicien terrain	75 $/heure
Pour l'arpenteur géomètre	125 $/heure

R-2011-08-4175: **Remerciement aux responsables de l'évènement des visiteurs de la Normandie**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que des remerciements et félicitations soient adressés aux responsables de la venue des 32 élèves de la Normandie, âgés entre 14 et 18 ans, pour l'évènement honorifique tenue le 1er août 2011.

Période de questions

M. Jacques Légaré: - Quelle est l'augmentation du contrat la firme Aquatech pour l'exploitation des usines et piscine
- Quels genres de balises seront installées

R-2011-08-4176: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 29 août 2011 à 19h15 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-08-4177: Abrogation des résolutions 2011-08-4154; 2011-08-4156; 2011-08-4173

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que les résolutions suivantes soient abrogées à toutes fins que de droit:

- 2011-08-4154: Mandat à Roche Ltée pour la caractérisation environnementale
- 2011-08-4156: Mandat à Roche Ltée pour préparation et suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfection du barrage du Lac Fortin
- 2011-08-4173: Mandat Roche – vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin

R-2011-08-4178: Mandat à la firme Roche concernant le lac Fortin

Considérant l'offre reçu de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la préparation et suivi des demandes d'autorisation requises pour la réfection du barrage du lac Fortin;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre datée du 29 août 2011 de la firme Roche Ltée, Groupe Conseil pour la préparation et le suivi des demandes d'autorisation requises par les différents ministères ou par tous autres intervenants dans le cadre de la réfection du barrage du lac Fortin incluant les activités suivantes:

- Réunions de coordination ou visite terrain;
- Réponses aux commentaires ou aux demandes d'informations complémentaires;
- Production de documents complémentaires;
- Caractérisation des milieux humides
- Présentation du projet

QUE ce mandat soit facturé au taux horaires suivant jusqu'à un maximum de 21 900 $:

Chargé de projet	150 $/hre
Ingénieur de projet	100 $/hre
Technicien / ing jr	75 $/hre
Biologiste	75 $/hre
Secrétariat	60 $/hre

Période de questions

Aucune question n'est posée

Le Conseil étant au complet, les membres du Conseil consentent à l'ajout des items suivants:

- Acceptation de l'offre du Ministère des Transports au montant de 115 000 $ pour le renouvellement du contrat de déneigement
- Avis de motion pour amender l'article 190 du règlement de zonage
- Installation d'un système électrique sur l'Île Ronde
- Autorisation de signature entente avec promoteurs

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2011 (suite)

R-2011-08-4179: Acceptation de l'offre du Ministère des Transports

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère des transports au montant de 115 000 $ pour le contrat de déneigement, déglaçage, fourniture des matériaux et du site d'entreposage de l'avenue Lambert et de la route du Golf, dossier 6606-11-4569.

A-2011-08-310: Avis de motion afin de modifier le règlement 2004-139 concernant le zonage

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant l'article 190 du règlement 2004-139 concernant le zonage

R-2011-08-4180: Autorisation de paiement facture Gingras Électrique Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture no 054065 de Gingras Électrique Inc. pour l'installation d'un système électrique sur l'Île Ronde au montant de 4557.00 taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2011-08-4181: Autorisation signature – entente avec promoteurs

Considérant le prolongement de la 23e Avenue et la 155e Rue;

Considérant que les conditions du règlement no 99-35 « déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales » sont applicables;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente relatif au règlement 99-35 pour le prolongement des infrastructures municipales de la 23e Avenue et la 155e Rue.

R-2011-08-4182: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et qu'aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolut à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 6 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 septembre 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H.le Maire.

GREFFE

R-2011-09-4183: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes:

- ajout à affaires nouvelles:
  - Acceptation soumission pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements de traitement des eaux usées
  - Imposition de frais pour chèques à provisions insuffisantes

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
1.1. Adoption de l'ordre du jour
1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août et du 29 août 2011
1.3. Avis de motion
1.4. Avis de motion
1.5. Renouvellement du contrat Loisir Michel Mercier

2. HYGIÈNE DU MILIEU
2.1. Octroi d'un contrat pour usine d'épuration
2.2. Mandat AJR Géoconseils Inc. – vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin

3. VOIRIE

4. SÉCURITÉ
4.1. Fermeture temporaire de la 142e Rue
4.2. Modification résolution 2007-12-2966

5. URBANISME

6. TRAVAUX PUBLICS

7. FINANCES
7.1. Dépôt des indicateurs de gestion 2010
7.2. Approbation du bordereau des comptes

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Proclamation Semaine Jeunesse Canada Monde
8.2. Correspondance
8.3. Affaires nouvelles
8.4. Période de questions

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

9. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2011-09-4184: Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août et du 29 août 2011

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 15 août et de la séance extraordinaire du 29 août 2011 soient adoptés tels que rédigés.

A-2011-09-312: Avis de motion

Le conseiller monsieur Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur l'éthique et la déontologie pour les membres du conseil.

A-2011-09-313: Avis de motion

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-244 « pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » afin d'ajouter des parcours pour véhicules tout terrain.

R-2011-09-4185: Renouvellement du contrat Loisir Michel Mercier

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE le contrat de Loisir Michel Mercier, responsable du secteur sportif et de la programmation estivale (sauf le secteur aquatique), soit renouvelé pour un an

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-09-4186: Octroi d'un contrat pour usine d'épuration

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant la fourniture de différents équipements concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la soumission suivante pour la spécialité décrite soit acceptée excluant toutes taxes:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0039	Cage pour levage des UV	MP Éco	8 225.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0040	Branchement temporaire des moteurs de la vis à sable et du compacteur à déchets	Centre Électrique de Beauce	618.17 $
Station d'épuration	BV-2011-0041	Branchement des nouvelles pompes au sous-sol de l'usine	Centre Électrique de Beauce	829.86 $
Station d'épuration	BV-2011-0042	Vanne à bille en Acier Inox pour boues	Wolseley	97.14 $
Station d'épuration	BV-2011-0043	Marteau Rotatif Hilti avec mèches à béton pour bassins de stockage de boues	Location de Beauce	88.56 $
Station d'épuration	BV-2011-0044	Pompage décanteur pour installation nouveaux aérateurs	Beauce Septique	3 757.50 $
Station d'épuration	BV-2011-0045	Pompage usine épuration et poste #6	Entreprises Steve Plante	3 975.00 $
Station de pompage #6	BV-2011-0046	Pompage poste #6 et traitement	F. Plante inc	496.34 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

R-2011-09-4187: **Mandat AJR Géoconseils Inc. – vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin**

Considérant l'offre de la firme AJR Géoconseils Inc., pour la vérification de la stabilité des digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de la firme AJR Géoconseils Inc., datée du 26 août 2011 concernant les digues du chemin d'accès localisées à proximité du barrage du Lac Fortin, les activités prévues dans ce mandat sont:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

- ❖ la vérification de la stabilité structurale des digues – réalisée par l'ingénieur en géotechnique;
- ❖ la vérification des signes d'érosion – réalisée par le géotechnicien;
- ❖ les analyses des observations réalisées sur terrain (stabilité et érosion)

au montant de 1 850 $, taxes non incluses mais incluant les dépenses.

VOIRIE

SÉCURITÉ

R-2011-09-4188: Fermeture temporaire de la 142e Rue

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville organise une course de "boîte à savon", le 11 septembre prochain;

Attendu que l'activité aura lieu dans la 142e Rue;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 142e Rue pendant la durée de l'événement soit de 11h00 à 17h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 142e Rue, le 11 septembre 2011 de 11h00 à 17h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité « course de boîte à savon » du Club Optimiste de Beauceville.

Il est de plus résolu que cette autorisation pourra être reportée au 18 septembre 2011, advenant le cas où la mauvaise température ne permettrait pas que cette activité se fasse le 11 septembre 2010.

R-2011-09-4189: Modification résolution 2007-12-2966

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

À l'item « stationnements limités
Ajouté un item soit:

3. Sur la 132e Rue
Sur toute sa longueur: limite de stationnement: une heure

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

FINANCES

Dépôt des indicateurs de gestion 2010

R-2011-09-4190: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2011-09-4191: Proclamation Semaine Jeunesse Canada Monde

Considérant que les jeunes de tous les pays sont des agents de changements sociaux et représentent l'espoir collectif pour une société où règnent la paix, la tolérance et la justice.

Considérant que JCM a créé des liens unissant des personnes de différents milieux et de différentes cultures dans le respect mutuel et la compréhension dans plus de 600 communautés à travers le Canada.

Considérant que des milliers de familles d'accueil au Canada et à l'étranger ont hébergé des jeunes volontaires de JCM, créant ainsi des relations solides et durables ayant marquées leur vie.

Considérant que JCM a offert l'occasion à plus de 34 000 jeunes au Canada et à l'étranger la possibilité d'explorer le monde et de devenir des citoyens engagés dans leur communauté.

Considérant que la contribution annuelle des jeunes volontaires de JCM dans les communautés représente plus d'un million d'heure de bénévolat soit l'équivalent de 520 postes à temps plein.

Considérant que, pendant 40 ans, les programmes de JCM ont favorisé des échanges interculturels et la création de liens dans les communautés entre les personnes de différents milieux.

Considérant que JCM favorise le développement des connaissances, des capacités, des comportements et des valeurs nécessaires à l'engagement communautaire chez les jeunes.

Considérant que Beauceville appuie fièrement la mission de JCM qui est d'accroître la capacité des gens, et plus particulièrement des jeunes, et d'intervenir de façon dynamique dans le développement de sociétés justes, harmonieuses et durables.

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville proclame la semaine du 17 au 23 octobre 2011 « semaine Jeunesse Canada Monde » à Beauceville.

Affaires nouvelles

R-2011-09-4192: Acceptation soumission pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements de traitement des eaux usées

Considérant la demande prix pour la réfection des systèmes de contrôles et de télémétrie des équipements des eaux usées;

Considérant les offres reçus sont:

Allen Entrepreneur Général Inc.	196 647,08 $
Électro Beauce	198 753,56 $
Noël Rochette et fils inc.	232 976,63 $
Logitex	301 901,25 $
Cont-A-C-T technologies	337 113,18 $
Filtrum Inc.	339 610,43 $

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission suivante:

Allen Entrepreneur Général Inc. 196 647,08 $ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie les montants comme suit:

- Les stations de pompages et station d'épuration: 140 497 $ excluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2010-237

- Réservoir 181e Rue: 32 114 $ excluant les taxes, à même la taxe fédérale d'accise

R-2011-09-4193: Imposition de frais pour chèque retourné pour raison de provision insuffisante ou arrêt de paiement

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que des frais de 45 $ sont exigés pour tout chèque qui sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Monsieur le Maire félicite les équipes des Cols bleus ainsi que la sécurité civile et Dan Roy pour le magnifique travail lors des pluies de l'ouragan Irène et les pluies du 5 et 6 septembre dernier.

Période de questions

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011 (suite)

Aucune question n'est posée

R-2011-09-4194: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 septembre 2011 à 19h45 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-09-4195: **Résolution d'appui à une demande de subvention que l'aréna présente au MELS.**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie la Corporation de l'Aréna de Beauceville dans ses démarches auprès du Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport pour l'obtention d'une subvention dans le programme Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

R-2011-09-4196: **Résolution que la Ville s'engage à défrayer l'excédent de la subvention du MELS à l'aréna selon les travaux proposés.**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville s'engage à défrayer l'excédent de la subvention accordée à la Corporation de l'Aréna de Beauceville par le ministère de l'Éducation, Loisir et Sport pour les travaux proposés dans la demande et que ces travaux, avant subvention, ne devront pas excéder un montant de 232 000 $ dont la description est annexée à la présente résolution.

Vente de terrain à Beaucevilloise et abrogation des résolutions précédentes.

Cet item est reporté en octobre

Le conseiller Claude Mathieu quitte la réunion

R-2011-09-4197: **Modification du règlement 2011-257 « règlement décrétant une dépense d'un million cent cinquante milles dollars (1 150 000 $) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services dans diverses rues et le déplacement d'une conduite d'aqueduc »**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2011-257 soit modifié comme suit:

À l'**article 4**:
Projet 1 remplacer le titre « **compensation pour un montant égal** » par « **taxation en frontage** ».

Projet 3 remplacer le titre « **compensation pour un montant égal** » par « **taxation selon la valeur** ».

À l'**article 7** au complet est remplacé par le suivant:

Paiement comptant

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011 (suite)

Taxation

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article « 4 » peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article « 4 ».

Le paiement doit être effectué 3 mois avant le financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à 547.1 de la Loi sur les cités et villes

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

Le conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion

R-2011-09-4198: Approbation d'un compte

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le compte de la cie Wolseley au montant de 110,67 $ soit approuvé.

R-2011-09-4199: CPTAQ – Club de Golf lot 3 488 566

Considérant les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

Considérant que la Ville de Beauceville donne suite de la recommandation favorable du Comité Consultatif en Urbanisme qui recommande positivement la demande d'autorisation produite à la Commission de la Protection du Territoire Agricole, par le propriétaire du lot 3 488 566, en date 7 juillet 2011 et en considérant aussi les éléments suivant :

Considérant le potentiel agricole du lot en question (3 488 566) est inexistant puisque la propriété détient une autorisation de la CPTAQ No 120261 pour l'usage actuel;

Considérant qu'aucune contrainte ni effet restrictif supplémentaire n'est envisagé pour les agriculteurs en place au niveau des normes environnementales, en fonction des nouveaux usages demandés;

Considérant qu'aucun autre emplacement équivalant à celui demandé ne permettrait d'atténuer ou de réduire les contraintes sur l'agriculture, étant donné les infrastructures déjà en place;

Considérant que le développement des services demandés ne modifiera pas l'homogénéité de l'environnement agricole actuel puisque l'emplacement du lot visé est adjacent à l'autoroute 73, près d'une zone de villégiature (camping familial, chalet d'été, chalet pour club motoneige, sentiers pour véhicule hors route) milieu résidentiel avec autorisations ressentes de la CPTAQ et le club de golf;

Considérant les usages demandés ne restreindront pas de façon significative les ressources en eau et en sol à des fins d'usages agricoles;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011 (suite)

Considérant que le développement économique de la ville est intimement relié à la présente autorisation puisque les usages demandés permettront aux voyageurs qui emprunteront l'autoroute de motiver un arrêt à cette intersection d'où il sera possible d'y découvrir les différents attraits de la ville, tel que le club de golf, la proximité du parc industriel;

Considérant qu'il n'existe aucun autre endroit en zone blanche pour accueillir le projet, en fonction des infrastructures existantes qui sont essentielles à la survie économique de ce dernier.

Considérant que le projet est conforme à la règlementation municipale;

En conséquence il est proposé monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville recommande à la CPTAQ d'accepter la demande telle que présentée par le propriétaire du lot 3 488 566, en date du 7 juillet 2011.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2011-09-4200: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 septembre 2011 à 17h45 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-09-4201: **Acceptation de la soumission pour la mise en conformité du poste de surpression du réseau de la 107e Rue**

Considérant la demande prix pour la mise en conformité du poste de surpression du réseau de la 107e Rue;

Considérant les offres reçus sont:

Constructions F.J.L. Inc.	603 245,41 $
Allen Entrepreneur Général Inc.	626 525,98 $
Turcotte 1989 Inc.	667 553,51 $

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse conforme;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission suivante:

- Constructions F.J.L. Inc.. 603 245,41 $ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement 2010-240,

R-2011-09-4202: **Acceptation de la soumission pour le prolongement des services de la 23e Avenue et 155e Rue**

Considérant la demande prix pour le prolongement des services de la 23e Avenue et 155e Rue;

Considérant les offres reçus sont:

Construction Edguy Inc.	716 973,60 $
R.J. Dutil et Frères Inc.	771 248,33 $
Giroux & Lessard Ltée	794 081,63 $
T.G.C. Inc.	825 557,52 $
Les Excavations de la Chaudière Inc.	826 315,84 $
Excavations et Pavages de Beauce Ltée	846 696,22 $

Considérant la recommandation de Roche Ltée, groupe conseil d'accepter l'offre la plus basse conforme;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission suivante:

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2011 (suite)

- Construction Edguy Inc. 716 973,60 $ $ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement 2011-257 à être approuvé.

R-2011-09-4203: Modification résolution no 2011-09-4189: réduire temps limite de stationnement à 30 minutes

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2011-09-4189 soit modifiée en réduisant la limite de temps de 1 heure à 30 minutes.

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2011-09-4204: Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil n'est pas au complet, aucun autre sujet n'est ajoutée.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 3 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 octobre 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2011-10-4205: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes:

- ajout à affaires nouvelles: - Avis de motion, financement installations septiques et règlement d'emprunt

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
   - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
   - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre, 12 septembre et 14 septembre 2011
   - 1.3. Vente et établissement de servitude en faveur de la société LE DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC.
   - 1.4. Abrogation des résolutions 2011-07-4145; 2011-06-4096
   - 1.5. Modification de la résolution 2011-07-4142 – retrait du lot 4 061 351 et ajout de Madame Lucie Poulin
   - 1.6. Modification du règlement 2009-217 - la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
   - 1.7. Adoption du règlement 2011-259 du code d'éthique et déontologie des élus municipaux
   - 1.8. Nomination d'un représentant pour la Corporation de la piste cyclable

2. HYGIÈNE DU MILIEU
   - 2.1. Octroi d'un contrat pour usine d'épuration

3. VOIRIE

4. SÉCURITÉ
   - 4.1. Démission de monsieur Jean-Rock Croteau – pompier

5. URBANISME
   - 5.1 Dérogation mineure – 697, 25e Avenue, lot 3488408

6. TRAVAUX PUBLICS
   - 6.1. Permanence de monsieur Marco Drouin
   - 6.2. Engagement de monsieur Thierry Gagné

7. FINANCES
   - 7.1. Modification à la résolution 2011-03-4026 – Adoption des dépenses au fond de roulement
   - 7.2. Renouvellement d'assurances générales
   - 7.3. Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés
   - 7.4. Approbation du bordereau des comptes

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
   8.1. Correspondance
   8.2. Affaires nouvelles
   8.3. Période de questions

9. Levée ou ajournement de la séance

R-2011-10-4206: **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre, 12 septembre et 14 septembre 2011**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE du procès-verbal de la séance du 6, 12, 14 septembre soit adopté tel que rédigé.

Le conseiller Claude Mathieu quitte la réunion

R-2011-10-4207: **Vente et établissement de servitude en faveur de la société LE DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC.**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu :

1. Que la Ville de Beauceville vende à la société LE DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC. les lots 4 812 339 et 4 812 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

2. Que cette vente soit faite pour le prix de 48 022,40 $ en sus les taxes TPS et TVQ.

3. Que le contrat de vente à intervenir comporte des dispositions relatives à l'acquisition future par la Ville de Beauceville d'assiettes de rue, le tout selon les termes du projet d'acte soumis.

4. Qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage piétonnier soit établie contre une partie du lot 4 812 340 dudit cadastre propriété de la Ville de Beauceville en faveur du lot 4 812 339 vendu à la société LE DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC., l'assiette de cette servitude étant illustrée au plan préparé par Nadia Parent, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2011 sous le numéro 1210 de ses minutes, le tout selon les termes du projet d'acte soumis.

5. Qu'une tolérance soit établie permettant le passage d'installations électriques au bénéfice de la société LE DOMAINE DE LA BEAUCEVILLOISE INC. sur le lot 4 812 341 dudit cadastre.

6. Que le projet d'acte notarié préparé par Me Martin Houle, notaire, soumis à cette assemblée soit approuvé.

7. Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés pour et au nom de la Ville de Beauceville à signer le contrat de vente et d'établissement de servitude selon les termes dudit projet soumis et accepté ou avec les modifications qu'ils jugeront utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

R-2011-10-4208: **Abrogation des résolutions 2011-07-4145; 2011-06-4096**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que les résolutions suivantes soient abrogées à toutes fins que de droit:

- 2011-07-4145: Vente des los 4 812 339 et 4 812 342, au Domaine de la Beaucevilloise inc
- 2011-06-4096: Autorisation signature contrat

Le conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion

R-2011-10-4209: **Modification de la résolution 2011-07-4142 – retrait du lot 4 061 351 et ajout de Madame Lucie Poulin**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville vende à monsieur Roger Giroux, au montant de un dollars (1 $) et conditionnellement à ce que la Ville puisse utiliser le milieu humide, (voir croquis en annexe) comme mesure compensatrice dans le cadre du projet de la piste cyclable, s'il y a lieu, selon ses besoins et ce, illimité dans le temps, un terrain étant le lot 4 061 350 ***~~et 4 061 351~~*** du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, madame Madeleine Poulin ***ou l'assistante greffière, madame Lucie Poulin*** dans l'absence de la greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs à cette cession de terrain.

Modification du règlement 2009-217 - la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Il est proposé par,
Appuyé par et résolu

Que l'article 13 « Alcool/Drogue » soit modifié comme suit :

- Nul ne peut se trouver dans un endroit public dans un état d'ivresse ou intoxiqué par une drogue

Que l'article 19 « Amendes »

- Les frais d'une amende soient majorés à 200.00 $

REPORTÉ LORS DE L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption du règlement 2011-259 du code d'éthique et déontologie des élus municipaux

Il est proposé par
Appuyé par et résolu

D'adopter le règlement 2011-259 du code d'éthique et déontologie des élus municipaux de la Ville de Beauceville, politique tel que décrit à l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

REPORTÉ LORS DE L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2011-10-4210: **Nomination d'un représentant pour la Corporation de la piste cyclable**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

Que monsieur Paul Veilleux, conseiller, soit nommé en tant que représentant de la Ville de Beauceville auprès de la Corporation de la piste cyclable

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-10-4211: **Octroi de contrats pour usine d'épuration**

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant la fourniture de différents équipements concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la soumission suivante pour la spécialité décrite soit acceptée excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0048	Pompage Bassin d'oxydation	Beauce Septique	715.00 $
Poste de Pompage et Station d'épuration	BV-2011-0049	Connecter détecteur gaz SP4 et modif. Panneau contrôle pour 7e vanne dessableur	Centre Électrique de Beauce	966.35 $
Postes de pompage	BV-2011-0050	Changement barres guide Poste SP1 à SP4, ancrages suppl. SP1, isolement suppl. SP2	MP Éco	9 922.47 $
Postes de pompage	BV-2011-0051	Travaux suppl. postes SP3 et SP4	MP Éco	10 132.83 $
Station d'épuration	BV-2011-0052	Relocaliser 2 sondes d'oxygène	MP Éco	3 380.00 $
Poste de Pompage	BV-2011-0053	Fournir et installer barrières de sécurité au poste SP4	MP Éco	2 800.00 $

Station d'épuration	BV-2011-0054	Modification de l'inclinaison de la vis à boues	MP Éco	2 830.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0055	Victaulics pour dessableur	MP Éco	1 540.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0056	Démantellement base de béton Centrifugeuse	MP Éco	1 650.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0057	Fournir et installer échelles et pallier aux décanteurs	MP Éco	7 750.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0058	Brancher compacteur à déchets et vis à sable à un panneau de contrôle	Centre Électrique de Beauce	2 684.61 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

VOIRIE

SÉCURITÉ

R-2011-10-4212: **Démission de monsieur Jean-Rock Croteau – pompier**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de monsieur Jean-Rock Croteau prenant effet le19 septembre 2011.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis 5 juillet 1991 comme pompier au Service de sécurité incendie.

URBANISME

R-2011-10-4213: **Dérogation mineure – 697, 25e Avenue, lot 3488408**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure en lien avec le règlement de zonage numéro 2004-139, à la propriété localisée au 697, 25e Avenue, lot 3488408, à Beauceville a été formulée à l'effet

- À régulariser l'implantation d'un abri d'auto en marge avant face à la Route Fraser ainsi que l'empiètement de ce même abri de près de 2 m l'intérieur de la marge avant de la route Fraser, tel qu'il est présenté à l'intérieur du plan de localisation de Mme Nadia Parent Arpenteur-Géomètre, de la minute 1243 des arpenteurs ecce terra Arpenteurs-Géomètres SENCRL.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 15 septembre 2011

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

TRAVAUX PUBLICS

R-2011-10-4214: Permanence de monsieur Marco Drouin

Considérant que monsieur Marco Drouin est entré en probation pour le poste de contremaître depuis le 1er mars 2011 ;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE monsieur Marco Drouin acquiert sa permanence comme contremaître des Travaux Publics de la Ville de Beauceville.

R-2011-10-4215: Engagement de monsieur Thierry Gagné

Considérant la date d'engagement de monsieur Thierry Gagné est le 27 avril 2011;

Considérant que le Directeur des Travaux publics a recommandé la permanence de monsieur Gagné;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

QUE monsieur Thierry Gagné soit embauché comme journalier permanent au département du service des Travaux Publics de la Ville de Beauceville à compter du 5 octobre 2011.

FINANCES

R-2011-10-4216: **Modification à la résolution 2011-03-4026 – Adoption des dépenses au fond de roulement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2011-03-4026 soit modifiée comme suit:

En ajoutant: l'achat d'un serveur informatique au montant de 1 250 $ excluant les taxes
Cabane sur l'île Ronde pour les patineurs au montant de 3 500 $ excluant les taxes

Reporté les items suivant à l'année 2012

Remorque pour outillage aqueduc, égout:	7 500 $
Logiciel des immobilisations	3 600 $
Étude réaménagement hôtel de ville	5 000 $
Signalisation site sportif	3 000 $
Remorque pour parcs	4 500 $

Que les items : Peinture carrosserie Ford Éconoline 1999 au montant de 6 300 $
soit supprimé du fond de roulement

Décoration de Noël de 5 000 $ soit payable par le budget d'opération et non par le fond de roulement

R-2011-10-4217: **Renouvellement d'assurances générales**

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

Considérant la négociation de gré à gré des assurances de dommages du Regroupement Estrie pour le terme 2011-2012;

Considérant l'appel d'offres public réalisé par le Regroupement des villes de l'Estrie en septembre-octobre 2010 pour le terme du 1er décembre 2010 au 1er décembre 2011;

Considérant les conditions de renouvellement obtenues par négociations de gré à gré pour le terme du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012 pour le Regroupement des villes de l'Estrie;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement du courtier de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses.

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux,

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis	BFL Canada Inc.
Bris des machines	Gcan	BFL Canada Inc.
Délits	Chartis	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Chartis	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada Inc.

De verser, pour le terme du 2011-2012, la prime de la Ville soit 56 373 $ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada Inc.

De verser la somme de 20 425 $ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2011-2012 ainsi que la somme de 13 947 $ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'autoriser que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

R-2011-10-4218: Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés

Considérant que le refinancement du règlement 2005-155 pour des travaux de prolongement d'aqueduc d'égout et de voirie dans la 99e Rue se fera en décembre 2011:

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de deux mille trois cent cinquante deux (2 352 $) du solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

R-2011-10-4219: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

- Pétition concernant portion de route entre la 108 et le 496, rang St-Joseph

Affaires nouvelles

A-2011-10-314: Avis de motion afin de modifier le règlement 2009-226 concernant installations septiques

Le conseiller monsieur Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera proposé qu'un amendement au règlement 209-226, financement installations septiques et règlement d'emprunt soit modifié

Période de questions

Monsieur Michel Poulin : Égouttements des eaux de la 35e Rue
Qu'est ce que la Ville peut faire?

R-2011-10-4220: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Assistante-greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE 7 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 novembre 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2011-11-4221: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec la modification suivante en ajoutant à l'item affaires nouvelles:

- Appui à l'APELF

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
1.1. Adoption de l'ordre du jour
1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011
1.3. Maire suppléant
1.4. Avis de motion
1.5. Avis de motion
1.6. Adoption du projet de règlement 2011-259
1.7. Dépôt par la greffier du rapport de la participation des membres du Conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
1.8. Adoption du règlement no 2011-260
1.9. Modification du règlement 2010-240
1.10. Renouvellement entente Carrière Beauceville – appui certificat d'autorisation

2. LOISIRS
2.1. Soumission - Rénovation de la bibliothèque
2.2. Bibliothèque Madeleine-Doyon - Demande d'aide financière au RLS – pour les jeunes
2.3. Bibliothèque Madeleine-Doyon - Demande d'aide financière au Fonds culturel – pour les personnes âgées

3. SÉCURITÉ

4. TRAVAUX PUBLICS
4.1. HYGIÈNE DU MILIEU
4.1.1. Octroi de contrats pour usine d'épuration
4.1.2. Mandat à l'union des Municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
4.2. TRANSPORT ROUTIER
4.2.1. Adoption du tableau de déneigement 2011-2012
4.2.2. Soumission – travaux de voirie sur 39e Avenue
4.3. Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac et d'huiles à chauffage

5. URBANISME
5.1. Demande à portée collective - CPTAQ
5.2. Demande d'autorisation - CPTAQ – Lotissement et Aliénation des Lots 4 061 175 et 4 527 997

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

6. FINANCES
6.1. Appropriation des soldes disponibles de règlement fermé
6.2. Approbation du bordereau des comptes

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
7.1. Mandat à BPR prolongement services 19e Avenue Nord (phase II (b))
7.2. Mandat BPR révision de l'étude préliminaire – Développement Gilbert
7.3. Correspondance
- Lettre de félicitation de la Caisse Populaire
7.4. Affaires nouvelles
7.5. Période de questions
7.6. Ajournement de la séance

R-2011-11-4222: Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011 soit adopté tel que rédigé.

R-2011-11-4223: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Lévy Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2011, janvier et février 2012.

A-2011-11-315: Avis de motion

Le conseiller monsieur Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2009-217 règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

A-2011-11-316: Avis de motion

Le conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2009-226 règlement décrétant une dépense de 600 000 $ et un emprunt de 600 000 $ pour l'aide à la mise aux normes des installations septiques

R-2011-11-4224: Adoption du projet de règlement 2011-259

Considérant que le conseiller Paul Veilleux fait la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement no 2011-259 règlement adoptant le projet de règlement sur code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

Dépôt par la greffier du rapport de la participation des membres du Conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

R-2011-11-4225: Adoption du règlement no 2011-260

Attendu qu'une dispense de lecture est accordée étant donné qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance;

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2011-259 règlement décrétant une dépense de 1 100 000 $ et un emprunt de 1 100 000 $ pour des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau – boul. Renault et la réfection de la 101e Rue soit adopté tel que rédigé.

R-2011-11-4226: Modification du règlement 2010-240

Considérant que la Loi sur les cités et villes permet de modifier un règlement d'emprunt par une résolution conditionnellement à ce que cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le règlement no 2010-240 soit modifié à l'article 7, 2e alinéa en enlevant les mots suivants: « *lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement ».*

Que la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, régions, occupation du territoire.

R-2011-11-4227: Renouvellement entente Carrière Beauceville – appui certificat d'autorisation

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE Ville de Beauceville renouvelle l'entente avec Carrière Beauceville Inc. pour une période de 5 ans pour les travaux d'aménagement de terrains et les activités de concassage et de tamisage dans le Parc Industriel;

QUE la Ville de Beauceville appuie les démarches entreprises par Carrière Beauceville afin d'obtenir le certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les activités de concassage et de tamisage à être réalisées sur le site, dans le cadre de ces travaux d'aménagement de terrain visant à permettre le développement de notre parc industriel;

QUE la Ville de Beauceville approuve les plans de progression des travaux pour les travaux d'aménagement de terrains et les activités de concassage et de tamisage dans le Parc Industriel;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville confirme que les activités de concassage et de tamisage à être réalisées sur le site dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement de terrains aux fins de développement de son parc industriel, par Carrière Beauceville Inc., sont conformes aux dispositions de sa réglementation municipale et que, au besoin, un certificat attestant de ce fait pourra être émis par notre greffière.

LOISIRS

R-2011-11-4228: Soumission - Rénovation de la bibliothèque

Considérant la demande de prix pour les travaux de réaménagement de la salle d'exposition et des bureaux de la Bibliothèque Madeleine-Doyon;

Considérant les offres reçues par:

	Rénovation	Revêtement plancher
Les constructions GBM Inc.	20 800,00 $	13 000,00 $
Construction Jean Pouliot Inc.	29 962,28 $	7 148,79 $
Construction Roduc	38 500,00 $	10 019,70 $

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Les constructions GBM inc.» pour les travaux de réaménagement de la salle d'exposition et des bureaux ainsi que le revêtement de planchers pour un montant total de 33 800 $ TPS et TVQ inclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de roulement emprunté règlement 2006-172 le montant total incluant les taxes.

R-2011-11-4229: Bibliothèque Madeleine-Doyon - Demande d'aide financière au RLS – pour les jeunes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux, responsable de la bibliothèque Madeleine-Doyon, est autorisée à faire une demande d'aide financière à l'RLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation du projet de manifestation culturelle de la jeune relève amateur intitulé « Développement d'une collection par et pour les jeunes » et devant se dérouler sur le territoire de la Ville de Beauceville.

R-2011-11-4230: Bibliothèque Madeleine-Doyon - Demande d'aide financière au Fonds culturel – pour les personnes âgées

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux, responsable de la bibliothèque Madeleine-Doyon, soit autorisée à faire une demande d'aide financière auprès du Fonds Culturel de la MRC Robert-Cliche pour la réalisation du projet intitulé: « Développement d'une collection par et pour les personnes âgées »

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

SÉCURITÉ

TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-11-4231: Octroi de contrats pour usine d'épuration

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant la fourniture de différents équipements concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par **Aquatech Services Techniques;**

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour les spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0059	Connecter pompe de puisard incluant boîte de contrôle	Centre Électrique de Beauce	1 507.47 $
Station d'épuration	BV-2011-0060	Combiner pompe de lavage avec vanne no 1 et 2	Centre Électrique de Beauce	976.06 $
Postes de pompage	BV-2011-0061	Trouble Relais alarme	Centre Électrique de Beauce	67.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0062	Conteneur de 3 verges avec couvercle de plastique, 2 roues pivotantes et 2 roues fixes de 8"	Véolia	5 280.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0063	Rallongement de la vis à boues	Continental Conveyor	5 800.00 $

Postes de pompage	BV-2011-0064	Changement de modem téléphonique par modem radio tel que recommandé par Stéphane Vachon de Génivar	CWA	8 625.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0065	Préparation et peinture structure d'acier en jaune sécurité. Lavage des deux cuves de Stainless et 5 valves	J.M Poulin Décor & Fils Inc.	6 985.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0066	Installation clapets SP4 et SP5 et autres travaux stations de pompage et usine	MP Éco	9 623.63 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

R-2011-11-4232: **Mandat à l'union des Municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:
- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'applique aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un

document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Chaux vive) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les nom et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Beauceville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

TRANSPORT ROUTIER

R-2011-11-4233: Adoption du tableau de déneigement 2011-2012

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE le tableau de déneigement, pour la saison 2011-2012 soit et est adopté tel que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

R-2011-11-4234: Soumission – travaux de voirie sur 39e Avenue

Considérant la demande de prix pour les travaux de voirie sur la 39e Avenue

Considérant les offres reçues par:

Pavages Abénakis Ltée	95 294,18 $
Les Excavations et Pavages de Beauce Ltée	125 765,20 $
Giroux & Lessard Ltée	131 823,19 $
Excavation Marcel Fréchette Inc.	174 584,37 $

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavages Abénakis Ltée

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Pavages Abénakis Ltée» pour les travaux de voirie de la 39e Avenue pour un montant total de 95 294,18 $ TPS et TVQ inclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son règlement 2011-258.

R-2011-11-4235: Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac et d'huiles à chauffage

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU que les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et ville permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1er avril 2012 au le 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats regroupés des différents hydrocarbures et de mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre municipalité;

QU'un contrat d'une durée de de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaitre les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

URBANISME

R-2011-11-4236: Demande à portée collective - CPTAQ

Attendu que la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution, le 9 mars 2011, une demande à portée collective (article 59, LPTAAQ) à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

Attendu que cette demande porte notamment sur l'implantation résidentielle à l'intérieur de la zone agricole permanente du territoire de la municipalité de la Ville de Beauceville;

Attendu que cette demande comprend deux volets soit les îlots déstructurés (volet 1) ainsi que les secteurs (volet 2) correspondant aux grandes affectations agroforestière et forestière du schéma d'aménagement révisé de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que le <compte rendu de la demande et orientation préliminaire >, dossier numéro 371132 à la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques d'accompagnement traduisent, à la satisfaction de la municipalité, les ententes convenues avec la Fédération de l'UPA de la Beauce et la CPTAQ pour les deux volets dans le cadre des rencontres du 17 mars (ou 23 mars selon la municipalité) ainsi que du 14 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville est d'accord avec le texte < compte rendu de la demande et orientation préliminaire > ainsi qu'avec les documents cartographiques d'accompagnement relatifs aux deux volets de l'entente.

QUE la Ville de Beauceville s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

R-2011-11-4237: Demande d'autorisation - CPTAQ – Lotissement et Aliénation des Lots 4 061 175 et 4 527 997

Le Conseiller Paul Veilleux quitte la réunion

Considérant les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

Considérant que le potentiel agricole du lot en question n'est nullement affecté par la demande;

Considérant qu'aucune contrainte ni effet restrictif supplémentaire ne sont envisagés pour les agriculteurs en place au niveau des normes environnementales, en fonction de la présente demande;

Considérant que le lotissement et l'aliénation de la première partie du lot 4 061 175, d'une superficie de 19 401.5 m² est fait dans le but de préserver l'érablière et de l'exploiter.

Considérant que le lotissement et l'aliénation de la seconde partie du lot 4 061 175, d'une superficie de 6 205.2 m² est autorisée en fonction de la demande à portée collective

faite par la MRC Robert-Cliche en lien avec l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec, dossier 371132,

Considérant que le propriétaire désire conserver le lot 4 527 997, indépendamment du lot 4 061 175, dans le but d'aliéner ce dernier;

Considérant que toutes ces demandes sont conformes à la règlementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire des lots 4 061 175 et 4 527 996, tel qu'exprimée dans le formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation, rédigée par Me Denys Quirion notaire et remis à la Ville de Beauceville le 2 novembre 2011.

Le Conseiller Paul Veilleux réintègre la réunion

FINANCES

R-2011-11-4238: Appropriation des soldes disponibles de règlement fermé

Considérant que le refinancement du règlement 2005-155 pour des travaux de prolongement d'aqueduc d'égout et de voirie dans la 99e Rue se fera en décembre 2011:

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Paul Veilleux,

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de deux mille trois cent cinquante-deux dollars (2 352 $) du solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.

R-2011-11-4239: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2011-11-4240: Mandat à BPR prolongement services 19e Avenue Nord (phase II (b))

Considérant que des travaux de prolongement de services sur la 19e Avenue Nord (Phase II (b)) sur une longueur d'environ 115 mètres linéaires sont prévus;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

Considérant l'offre de BPR daté du 1er novembre 2011 pour la préparation des relevés, plans, devis et demande d'autorisation;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de BPR daté du 1er novembre 2011 pour la préparation des relevés, plans, devis pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et travaux de voirie de la 19e Avenue Nord, sur une longueur d'environ 115 mètres linéaires au montant de

Levés de terrain, traitement des données et mise en plan	1500 $
Plans et devis pour appel d'offres incluant l'estimation des coûts du projet	6500 $
Demande d'autorisation auprès du MDDEP selon l'art. 32 de la LQE	1500 $

taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt à être approuvé.

QUE la firme BPR soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

R-2011-11-4241: Mandat BPR révision de l'étude préliminaire – Développement Gilbert

Considérant une demande de citoyens du Développement Gilbert pour une étude de prolongation des services d'aqueduc et d'égout;

Considérant l'offre de BPR daté du 31 octobre 2011 pour la révision de l'étude préliminaire

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'accepter l'offre de BPR daté du 31 octobre 2011 pour la mise à jour de l'étude préliminaire effectuée antérieurement par la firme « Les Consultants F.B.G. Inc.» dans le secteur situé au sud du rang St-Joseph et inclus les rues et avenues suivantes: 112e Avenue, 120e Avenue, 130e Avenue, 140e Avenue, 104e Rue et Route 108 (rang St-Joseph à l'extrémité de la 104e Rue) au montant de

Cueillette des données et validation	1000 $
Analyse des débits d'aqueduc et d'eaux usées, Recherche exutoire (égout pluvial)	1500 $
Analyse du concept, optimisation et production du plan d'ensemble	
Pour chacune des solutions envisagées	2500 $
Estimations préliminaires et présentation à la Ville	2500 $
Scénarios de taxation et présentation aux citoyens du secteur	1500 $

taxes non incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds d'administration.

Correspondance

- Lettre de félicitation de la Caisse Populaire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

Monsieur le Maire en profite pour féliciter les récipiendaires des prix remis lors de la soirée des Sommets présenté par la CLD Robert-Cliche, soit: Imprimerie Interglobe, Éloland, Coop de santé Robert Cliche et M. Roland Bolduc comme personnalité d'affaires.

Affaires nouvelles

R-2011-11-4242: Appui à l'APELF

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'appuyer la demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin (l'APELF) au Programme de financement communautaire Éco-Action pour le projet de revégétalisation des berges du lac Fortin.

R-2011-11-4243: Félicitations pour les journées de la culture

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Et résolu à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées au Comité Culturel et Patrimonial de Beauceville et au Cercle de Fermières de Beauceville pour le succès remporté lors des journées de la Culture les 1er et 2 octobre 2011.

❖ Monsieur le Maire invite les citoyens à la journée porte ouverte du Centre de loisirs qui se tiendra le 12 novembre prochain.

Période de questions

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

R-2011-11-4244: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 28 novembre 2011 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011 (suite)

ANNEXE A R-2011-11-____

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0059	Connecter pompe de puisard incluant boîte de contrôle	Centre Électrique de Beauce	1 507.47 $
Station d'épuration	BV-2011-0060	Combiner pompe de lavage avec vanne no 1 et 2	Centre Électrique de Beauce	976.06 $
Postes de pompage	BV-2011-0061	Trouble Relais alarme	Centre Électrique de Beauce	67.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0062	Conteneur de 3 verges avec couvercle de plastique, 2 roues pivotantes et 2 roues fixes de 8"	Véolia	5 280.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0063	Rallongement de la vis à boues	Continental Conveyor	5 800.00 $
Postes de pompage	BV-2011-0064	Changement de modem téléphonique par modem radio tel que recommandé par Stéphane Vachon de Génivar (comparaison des coûts sur 5 ans)	Sogetel (ligne téléphonique	14 183.00 $
			CWA	8 625.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0065	Préparation et peinture structure d'acier en jaune sécurité. Lavage des deux cuves de Stainless et 5 valves	Peintures Sylvain Veilleux inc.	18 700.00 $
			J.M Poulin Décor & Fils Inc.	6 985.00 $
Station d'épuration et Postes de pompage	BV-2011-0066	Installation clapets SP4 et SP5 et autres travaux stations de pompage et usine	MP Éco	9 623.63 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de l'ajournement de la séance du 7 novembre 2011 des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 28 novembre 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2011-11-4245: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant l'item suivant à « affaires nouvelles »

❖ Appui à l'association des propriétaires de boisés de la Beauce »

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
1.1. Adoption de l'ordre du jour
1.2. Autorisation signature – quittance Béton Chevalier Inc.
1.3. Mandat d'arpentage – dossier Béton Chevalier Inc.
1.4. Acceptation du règlement hors cours Dunton Rainville
1.5. Avis de motion
1.6. Avis de motion
1.7. Modification à la résolution 2011-11-4227 - renouvellement entente Carrière Beauceville –
1.8. Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2011-08-4161
1.9. Dépôt du résultat de la tenue de registre du 23 novembre 2011

2. HYGIÈNE DU MILIEU
2.1. Octroi de contrats pour usine d'épuration

3. VOIRIE
3.1. Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTQ

4. SÉCURITÉ
4.1. Reconnaissance véhicule d'urgence

5. URBANISME

6. TRAVAUX PUBLICS

7. LOISIRS

8. FINANCES

8.1. Adjudication, de concordance, de courte échéance règl. 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240
8.2. Adjudication, de concordance, de courte échéance règl. 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240
8.3. Demande d'aide financière – Fondation du Centre hospitalier Beauce Etchemin
8.4. Renouvellement adhésion l'Union des municipalités du Québec

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
9.1. Correspondance
9.2. Affaires nouvelles
9.3. Période de questions
9.4. Levée de la séance

R-2011-11-4246: Autorisation signature – quittance Béton Chevalier Inc.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la quittance dans le dossier judiciaire de la Cour supérieure portant le numéro 350-17-000038-045 concernant l'entente intervenue avec Béton Chevalier Inc.

R-2011-11-4247: Mandat d'arpentage – dossier Béton Chevalier Inc.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Ecce Terra, arpenteur géomètre, d'arpenter le terrain cédé à Béton Chevalier Inc. tel que stipulé dans la transaction et quittance de novembre 2011.

R-2011-11-4248: Acceptation du règlement hors cours Dunton Rainville

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la déclaration de règlement hors cour dans le dossier Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. no de cour: 350-22-000008-105

A-2011-11-317: Avis de motion – modifier règlement 2004-127

Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2004-127 « règlement décrétant un emprunt de 7 754 240 $ pour financer des travaux de construction d'une usine de filtration et de réfection du barrage du Lac Fortin » afin de modifier la clause de taxation.

A-2011-11-318: Avis de motion – modifier règlement 2009-221

Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-221 « règlement concernant les animaux (chiens et chats) afin de modifier les articles concernant les amendes.

R-2011-11-4249: Modification à la résolution 2011-11-4227 - Renouvellement entente Carrière Beauceville –

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

QUE la résolution 2011-11-4227 « renouvellement entente Carrière Beauceville – appui certificat d'autorisation » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

« S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite entente.»

Dépôt par Madeleine Poulin, greffière, du procès-verbal de correction de la résolution 2011-08-4161

Dépôt par Madeleine Poulin, greffière, du résultat tenue de registre du 23 novembre 2011

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-11-4250: Octroi de contrats pour usine d'épuration

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant la fourniture de différents équipements concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par Aquatech Services Techniques;

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour les spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0067	Remise à niveau des serpentins de chauffage A1, A2 et A3	Centre Électrique de Beauce	4 183.14 $
Station d'épuration	BV-2011-0068	Balancement, équilibrage et nettoyage système de ventilation	Caltech	6 400.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0069	Branchement Électrique du débitmètre de By-Pass	Centre Électrique de Beauce Inc.	263.02 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

VOIRIE

R-2011-11-4251: Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTQ

Monsieur Lévy Mathieu se retire de la présente résolution

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

De renouveler l'entente avec le Ministère des Transports concernant la fermeture des routes pour la saison 2011-2012 aux mêmes conditions que l'an dernier.

SÉCURITÉ

R-2011-11-4252: Reconnaissance véhicule d'urgence

Attendu que Monsieur Dan Roy est directeur du service de sécurité incendie;

Attendu que Monsieur Dan Roy est le propriétaire du véhicule à reconnaître comme véhicule d'urgence;

Attendu que le service de sécurité incendie est constitué de pompiers volontaires (temps partiel);

Attendu que le directeur du service rencontre les critères d'admissibilité pour la reconnaissance d'un véhicule d'urgence tel que mentionné à l'article 1 (6) du formulaire « Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence » de la SAAQ;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Dan Roy d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les divers formulaires et il est autorisé de faire signer les demandes par l'une des deux personnes autorisées à signer au nom de la Ville les divers formulaires nécessaires à l'obtention de cette reconnaissance comme véhicule d'urgence. »

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

R-2011-11-4253: Acceptation des travaux de rénovation à la Bibliothèque Madeleine-Doyon

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter le projet de rénovation de la bibliothèque au coût total de 56 413 $ tel que présenté et accepté par la Commission des Loisirs.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant de la subvention à recevoir du ministère de la Culture, Communication et Condition féminine et la différence la Ville approprie le montant , incluant les taxes, à même son fonds de roulement emprunté, règlement 2006-172,

Monsieur Paul Veilleux enregistre sa dissidence sur la résolution précédente

FINANCES

R-2011-11-4254: **Adjudication, de concordance, de courte échéance règl. 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu unanimement:

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour son emprunt du 5 décembre 2011 au montant de 893 000 $ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

80 500 $	**2,91000 %**	**5 décembre 2012**
83 100 $	**2,91000 %**	**5 décembre 2013**
86 400 $	**2,91000 %**	**5 décembre 2014**
89 100 $	**2,91000 %**	**5 décembre 2015**
553 900 $	**2,91000 %**	**5 décembre 2016**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

R-2011-11-4255: **Adjudication, de concordance, de courte échéance règl. 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240**

Monsieur Paul Veilleux quitte la réunion

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite emprunter par billet un montant total de 893 000 $:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE $
2003-103	303 000 $
2005-154	81 000 $
2005-155	42 248 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

2006-172	156 200 $
2009-219	10 352 $
2008-212	193 600 $
2010-240	106 600 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 893 000 $ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-103, 2005-154, 2005-155, 2006-172, 2009-219, 2008-212 et 2010-240 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 5 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	**80 500 $**
2013.	**83 100 $**
2014.	**86 400 $**
2015.	**89 100 $**
2016.	**92 500 $(à payer en 2016)**
2016.	**461 400 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beauceville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 5 décembre 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-103, 2005-154, 2008-212 et 2010-240, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Monsieur Paul Veilleux réintègre la réunion

R-2011-11-4256: **Demande d'aide financière – Fondation du Centre Hospitalier Beauce Etchemin**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

QU'une aide financière de l'ordre de 3200 $ soit accordée à la Fondation du Centre Hospitalier de Beauce-Etchemin pour la campagne de financement annuel pour la mise en place d'un service d'échographie obstétricale.

R-2011-11-4257: Renouvellement adhésion l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités pour l'année 2012 au coût de 0,492 $ per capita excluant les taxes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2011-11-4258: Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Considérant les pertes financières et les dommages importants subis par un grand nombre de propriétaires forestiers et acéricoles de la Beauce causés directement par les intempéries de la fin de l'été 2011;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce dans leur démarche afin que le ministère de la Sécurité publique modifie la Loi sur la sécurité civile et les programmes encadrant l'aide financière aux sinistrés afin d'inclure dans le décret gouvernemental les dommages aux boisés et aux érablières ainsi que les travaux engendrés par la récupération des bois et la réparation des infrastructures liées à la production forestière et acéricole.

Période de questions

M. Ghyslain Cloutier fait remarquer qu'un ponceau au Rang St-Charles au nord de la Route Fraser n'aurait pas été nettoyé. Également M. Cloutier aimerait savoir où s'en est rendu avec l'autoroute.

R-2011-11-4259: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2011 (suite)

ANNEXE « A »

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0067	Remise à niveau des serpentins de chauffage A1, A2 et A3	Centre Électrique de Beauce	4 183.14 $
Station d'épuration	BV-2011-0068	Balancement, équilibrage et nettoyage système de ventilation	Caltech	6 400.00 $
			Calibre air-eau	8 750.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0069	Branchement Électrique du débitmètre de By-Pass	Centre Électrique de Beauce Inc.	263.02 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 décembre 2011 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2011-12-4260: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et en y ajoutant les items suivants:

- Embauche d'une personne pour l'entretien d'installations récréatives d'hiver
- Félicitations à Rosalie Chabot
- Avis de motion pour modifier le règlement sur la circulation

- En reportant l'item 1.6 adoption de la politique relativement aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandite et activités de représentation

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
1.1. Adoption de l'ordre du jour
1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 28 novembre 2011
1.3. Adoption du règlement 2011-259 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
1.4. Approbation du calendrier des séances 2012
1.5. Adoption de la politique de demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation
1.6. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
1.7. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
1.8. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures
1.9. Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2012
2. HYGIÈNE DU MILIEU
3. VOIRIE
3.1. Approbation des dépenses – amélioration du réseau routier
4. SÉCURITÉ
5. URBANISME
5.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ – lot 4 749 278
6. TRAVAUX PUBLICS
7. FINANCES
7.1. Approbation du bordereau des comptes
7.2. Renouvellement assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
8.1. Correspondance
8.2. Affaires nouvelles

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011 (suite)

8.3. Période de questions
8.4. Levée ou ajournement de la séance

R-2011-12-4261: **Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 28 novembre 2011**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances des 7 et 28 novembre 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de six membres du Conseil sont déposées au conseil.

R-2011-12-4262: **Adoption du règlement 2011-259 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Considérant que la présentation du projet de règlement 2011-259 a été fait lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

Considérant que l'avis public de présentation a été publié le 23 novembre 2011 ;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2011-259 règlement adoptant le règlement sur code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

R-2011-12-4263: **Approbation du calendrier des séances 2012**

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE pour l'année 2012 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établie selon le calendrier suivant:

9 janvier 2012	6 février 2012	5 mars 2012
2 avril 2012	7 mai 2012	4 juin 2012
9 juillet 2012	20 août 2012	4 septembre 2012
1er octobre 2012	5 novembre 2012	3 décembre 2012

8.5. **Adoption de la politique demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation**

Il est proposé par ___,
Appuyé par ___ et résolu

D'adopter la politique relativement aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation tel que décrit à l'annexe « B » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

A-2011-12-319: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2011-12-320: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2011-12-321: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2011-12-322: **Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2012**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2012

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2011-12-4264: **Octroi de contrats pour usine d'épuration**

Considérant qu'un appel d'offre a été demandé conformément à la loi concernant la fourniture de différents équipements concernant l'usine d'épuration;

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par Aquatech Services Techniques;

Considérant que la liste des soumissionnaires fait partie intégrante de la présente résolution sous la cote annexe "A";

Considérant que la recommandation faite au plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les soumissions suivantes pour les spécialités décrites soient acceptées excluant toutes taxes:

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0054 rev 1	Installation d'une nouvelle vis à boues	MP Éco	3 850.00 $
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0070	Vannes Solénoïdes, Potence de levage, Échelle SP6, Déflecteurs sonde O2	MP Éco	4 806.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0071	Branchement de la nouvelle vis à boues	Électrique de Beauce	196.81 $
Station d'épuration	BV-2011-0072	Honoraires supplémentaires	Groupe Roche	4 819.50 $

QUE la Ville de Beauceville se réserve l'opportunité d'apporter des modifications de travaux, en plus ou en moins, au contrat approuvé.

Il est également résolu que le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les bons commandes nécessaires.

VOIRIE

R-2011-12-4265: **Approbation des dépenses – amélioration du réseau routier**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de seize mille dollars (16 000 $), sur un total de quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf dollars et quinze cents (84 249,15 $) conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

SÉCURITÉ

URBANISME

R-2011-12-4266: Demande d'autorisation à la CPTAQ – lot 4 749 278

Considérant les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

Considérant que le potentiel agricole du lot en question est jugé faible, puisqu'il y a des habitations existantes de chaque côté du lot visé;

Considérant que les conséquences sur l'utilisation des lots avoisinants à des fins d'agriculture ne porteront pas atteinte, de façon significative, à la qualité des nouveaux usages envisagés;

Considérant que les usages demandés ne restreindront pas les ressources en eau et en sol à des fins d'usages agricoles;

Considérant que l'exploitation agricole proprement dite (autre activité que la foresterie) est pratiquement disparue du secteur;

Considérant que le terrain visé par la demande ne modifie en rien la superficie des autres terrains avoisinants pour les usages agricoles;

Considérant que le zonage municipal du secteur permet la construction d'habitation unifamiliale;

Considérant qu'une nouvelle construction à cet endroit ne nécessite pas la construction d'une nouvelle voie de circulation publique ou privée;

Considérant que la demande est conforme à la règlementation municipale;

Considérant que, bien qu'il existe d'autres terrains en zone blanche pour construire une nouvelle habitation, la Ville ne s'objecte pas au projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 4 749 278 à l'effet d'obtenir une autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, pour permettre la construction d'une maison ou la relocalisation d'une maison existante dans le but de l'habiter, sur le lot 4 749 278 du cadastre du Québec, district de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011 (suite)

FINANCES

R-2011-12-4267: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2011-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2011-12-4268: Renouvellement assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle le contrat d'assurance accident des pompiers volontaires et des bénévoles tel que soumis par la firme Essor pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance
- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2011-12-4269: Embauche d'une personne pour l'entretien d'installations sportives hivernales

Attendu que la Commission des loisirs recommande l'embauche d'une personne pour faire l'entretien des installations sportives hivernales;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche M. Germain Poulin afin de voir à l'entretien des installations sportives hivernales suivantes: : patinoire à côté de l'aréna pour la pratique du hockey, la patinoire sur l'île Ronde pour la pratique du patin, la glissade sur l'Île Ronde et l'entretien du sentier de raquettes du Parc des Rapides du Diable.

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche à intervenir.

R-2011-12-4270: Félicitations à Rosalie Chabot

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées à Mlle Rosalie Chabot pour sa magnifique performance et l'obtention de la médaille d'argent au Défi de l'Est et de l'Ouest du Canada en patinage artistique.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011 (suite)

A-2011-12-323 **Avis de motion**

Le Conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieur il sera adopté un règlement afin de modifier le règlement 1998-29 sur la circulation et le stationnement.

Période de questions

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

R-2011-12-4271: **Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 12 décembre 2011 à 19h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011 (suite)

ANNEXE « A »

	No Contrat/ No Bon commande	Spécialité du contrat	Compagnie	Montant avant taxes
Station d'épuration	BV-2011-0054 rev 1	Installation d'une nouvelle vis à boues	MP Éco	3 850.00 $
Station d'épuration et postes de pompage	BV-2011-0070	Vannes Solénoïdes, Potence de levage, Échelle SP6, Déflecteurs sonde O2	MP Éco	4 806.00 $
Station d'épuration	BV-2011-0071	Branchement de la nouvelle vis à boues	Électrique de Beauce	196.81 $
Station d'épuration	BV-2011-0072	Honoraires supplémentaires	Groupe Roche	4 819.50 $

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE 12 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 décembre 2011 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

GREFFE

R-2011-12-4272: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et en y ajoutant

- Avancement d'échelon
- Ajouté le compte des Chevaliers de Colomb et Corps de Cadets 619 de Beauceville

que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
   1.1 Adoption de l'ordre du jour
   1.2 Adoption du règlement no 2011-265
   1.3 Déclarations des intérêts pécuniaires
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
   8.1 Annulation de plusieurs soldes résiduaires
   8.2 Abrogation de la résolution no 2011-04-4068 – résolution pour taxe fédérale d'accise
   8.3 Résolution pour Taxe fédérale d'accise
   8.4 Subvention Corp. Aréna de Beauceville
   8.5 Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
   9.1 Correspondance
   9.2 Affaires nouvelles
   9.3 Période de questions
   9.4 Levée de la séance

R-2011-12-4273: **Adoption du règlement no 2011-265**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2011-265, modifiant le règlement 2004-127 soit adopté tel que lu.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011 (suite)

Déclarations des intérêts pécuniaires

La dernière déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil est déposée au conseil.

HYGIÈNE DU MILIEU
VOIRIE
SÉCURITÉ
URBANISME
TRAVAUX PUBLICS
LOISIRS

FINANCES

R-2011-12-4274: Annulation de plusieurs soldes résiduaires

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;
Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des affaires municipales et des régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011 (suite)

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

R-2011-12-4275: **Abrogation de la résolution no 2011-04-4068 – résolution pour taxe fédérale d'accise**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2011-04-4068 soit abrogée à toutes fins que de droit.

R-2011-12-4276: **Résolution pour Taxe fédérale d'accise**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011 (suite)

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

R-2011-12-4277: Subvention Corp. Aréna de Beauceville

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des augmentations considérable dans son budget l'opération;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accorde une subvention de 26 000 $ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de l'aider à rencontrer les augmentations de son budget l'opération.

R-2011-12-4278: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les 2 bordereaux des comptes 2011-12-12 soit adopté tel que présenté en y ajoutant le compte des Chevaliers de Colomb et Corps de Cadets, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

R-2011-12-4279: Avancement d'échelon

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'avancement d'un échelon soit accordé au personnel faisant partie de l'échelle salariale à l'exception de ceux qui sont rendus au dernier échelon de leur classification ainsi que le directeur général parce que il a moins d'un an à l'emploi.

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2011-12-4280: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE AJOURNÉE 12 DÉCEMBRE 2011
ANNEXE

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
2008-212	2 400 000	2 400 000	1 254 050	468 600	474	784 976			1 931 400
2009-223	208 000	208 000	208 263	79 230	263	128 770			128 770
2009-220	609 000	609 000	617 000	558 836	8 000	50 164			50 164
2010-239	570 236	570 236	561 958	561 000	958				9 236

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 décembre 2011 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2011-12-4281: **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2011-12-4282: **Lecture et adoption du budget 2012**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le budget 2012 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2011-12-4283: **Lecture et adoption du programme triennal 2012 – 2013 – 2014**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que le programme triennal 2012 – 2013 – 2014 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2011-12-4284: **Adoption du règlement numéro 2011-261 concernant les compensations pour l'usage de l'eau à taux fixes et au compteur**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que le règlement numéro 2011-261, concernant les compensations pour l'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2011-12-4285: **Adoption du règlement numéro 2011-262 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2011-262, concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2011-12-4286: **Adoption du règlement numéro 2011-263 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que règlement numéro 2011-263, concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011(suite)

R-2011-12-4287: **Adoption du règlement numéro 2011-264 décrétant l'imposition des taxes pour 2012**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le règlement numéro 2011-264 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2012, soit et est adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question n'est posée par les personnes présentes

Monsieur le Maire réitère ses vœux de fin d'année à toute la population

R-2011-12-4288: **Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

_____ _____

MADELEINE POULIN, Greffière LUC PROVENÇAL, Maire